Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

CONSIDÉRATIONS
SUR
LA FRANCE.

Dasne igitur hoc nobis, Deorum immortalium naturâ, ratione, poteſtate, mente, numine, ſivè, quod eſt aliud verbum quo planiùs ſignificem quod volo, naturam omnem divinitùs regi? Nàm ſi hoc non probas, à Deo nobis cauſa ordienda eſt potiſſimum.

Cicero de Leg. I. 18.

R

LONDRES.

1797.

En Commiſſion chez J. Brentano, Libraire a Bregence.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

AVERTISSEMENT
DES EDITEURS.

Le hasard a fait tomber entre nos mains le manuscrit de l' Ouvrage qu' on va lire. Son Auteur nous est inconnu ; mais nous savons qu' il n' est point François : on s' en appercevra à la lecture de ce livre. Trop d' étrangers, sans doute, sur - tout en Allemagne, se sont mêlés & se mêlent encore de juger la Révolution, ses causes, sa nature, ses acteurs & ses suites, d'après la lecture de quelques papiers publics. On ne doit point confondre ce fatras avec l' Ouvrage ingénieux & instructif que nous publions,

Sans adopter toutes les vues de l' Auteur ; sans approuver quelques-unes de ſes idées qui ſemblent approcher du paradoxe ; en avouant qu' en particulier, le Chapitre ſur l' ancienne Conſtitution Françoiſe ſe reſſent trop de la néceſſité où, à défaut de connoiſſances ſuffiſantes, l' Auteur s' eſt vu de s' en remettre aux aſſertions de quelques écrivains de parti, on ne lui diſputera ni une grande inſtruction, ni l' art de ſe mettre en œuvre, ni des principes d' une inconteſtable vérité.

Il paroît que ce manuſcrit, chargé de ratures, n' a pas été revu par l' Auteur, & que ſon travail eſt incomplet : de-là quelques incohérences ;

& une préciſion quelque fois trop sèche dans certains raiſonnemens trop affirmatifs. Mais ces imperfections sont rachetées par l' originalité du ſtyle, par la force & la juſteſſe des expreſſions, par nombre de morceaux dignes des meilleurs écrivains, & où une grande étendue d' eſprit s' unit à cette pénétration vive & lumineuſe, qui, au milieu des nuages de la politique polémique, montre des routes, & des réſultats nouveaux.

Puiſſe ce travail être médité par les françois ! il ſeroit pour eux un meilleur guide que cette métaphyſique subalterne, abſorbée dans le moment qui court, égarée dans les analyſes chimériques, & qui croit conduire

ou prédire les évènemens, lorsque les évènemens l' entraîent à leur ſuite, ſans qu' elle ait même l'eſprit de s'en appercevoir.

CONSIDERATIONS

CONSIDÉRATIONS
SUR LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.
Des Révolutions.

NOUS sommes tous attachés au trône de l'Etre Suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout-à-la-fois volontairement & nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans

pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité, dont le diamètre varie au gré de l'*éternel géomètre*, qui sait étendre, reſtreindre, arrêter ou diriger ſa volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout eſt pauvre comme l'auteur; les vues sont reſtreintes, les moyens roides, les reſſorts inflexibles, les mouvemens pénibles, & les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richeſſes de l'infini se montrent à découvert jusques dans le moindre élément: sa puiſſance opère en se jouant; dans ses mains tout eſt souple, rien ne lui réſiſte; pour elle tout eſt moyen, même l'obſtacle; & les irrégularités produites par l'opération des agens libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre dont tous les reſſorts varieroient continuellement de force, de poids, de dimenſion, de forme & de poſition, & qui montreroit cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du Créateur.

Dans le monde politique & moral, comme

dans le monde phyſique, il y a un ordre commun, & il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une ſuite d'effets produits par les mêmes causes; mais à certaines époques, nous voyons des actions ſuſpendues, des causes paralysées & des effets nouveaux

Le *miracle* eſt un effet produit par une cause divine ou sur humaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire.

Que dans le coeur de l'hiver, un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles & de fruits, & que l'arbre obéiſſe, tout le monde criera au miracle, & s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution françoise, & tout ce qui se paſſe en Europe dans ce moment, eſt tout auſſi merveilleux, dans son genre, que la fructification inſtantanée d'un arbre au mois de janvier: cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre phyſique, où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il eſt cause libre, son orgueil le porte aiſément à voir le *désordre*

par-tout où son action eſt suspendue ou dérangée.

Certaines meſures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulierement certains effets dans le cours ordinaire des choses; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou croit le savoir; il connoît les obstacles, il les apprécie, & rien ne l'étonne.

Mais dans les tems de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, & ſes moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépite contre elle, & au lieu de baiſer la main qui le serre, il la méconnoît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'eſt le grand mot du jour. Ce mot eſt très-ſenſé, s'il nous ramene à la cause première, qui donne dans ce moment un ſi grand ſpectacle aux hommes: c'eſt une sottiſe, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement ſtérile.

„ Comment donc? (s'écrie-t-on de „ tous côtés) les hommes les plus cou„ pables de l'univers triomphent de l'uni„ vers! Un régicide affreux a tout le succès „ que pouvoient en attendre ceux qui „ l'ont commis! La Monarchie eſt engour-

„die dans toute l'Europe! Ses ennemis trou„vent des alliés jusques sur les trônes! Tout „réuſſit aux mechans! les projets les plus gi„gantesques s'exécutent de leur part ſans diffi„culté, tandis que le bon parti eſt malheureux „& ridicule dans tout ce qu'il entreprend! L'o„pinion poursuit la fidélité dans toute l'Europe! „Les premiers hommes d'Etat ſe trompent in„variablement! les plus grands généraux sont „humiliés! &c. „

Sans doute, car la premiere condition d'une révolution décrétée, c'eſt que tout ce qui pouvoit la prevenir n'exiſte pas, & que rien ne réuſſiſſe à ceux qui veulent l'empecher.

Mais jamais l'ordre n'eſt plus ſenſible, jamais la Providence n'eſt plus palpable, que lorsque l'action ſupérieure ſe ſubſtitue à celle de l'homme & agit toute ſeule. C'eſt ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution françaiſe, c'eſt cette force entraînant qui courbe tous les obſtacles. Son tourbillon emporte comme une paille légére tout ce que la force humaine a pu lui oppoſer; perſonne n'a contrarié ſa marche

ſmpunement. La pureté des motifs a pu illuſtrer l'obſtacle, mais c'eſt tout ; & cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charrette, Dumourier & Drouet.

On a remarqué, avec grande raiſon, que que la révolution française même, les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation eſt de la plus grande juſteſſe, & quoiqu'on puiſſe l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats même qui paroiſſent conduire la révolution, n'y entrent que comme de ſimples inſtrumens; & dès qu'ils ont la prétention d'en la dominer, ils tombent ignobiement.

Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir & sans ſavoir ce qu'ils faiſoient ; ils y ont été conduits par les évènemens : un projet antérieur n'auroit pas réuſſi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barrère ne penſèrent à établir le gouvernement révolutionnaire ou le régime de la terreur; ils y furent conduits insensiblement par les circonſtances.

& jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes, exceſſivement médiocres; exercèrent ſur une nation coupable, le plus affreux deſpotisme dont l'hiſtoire faſſe mention, & sûrement ils étoient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puiſſance.

Mais au moment même où ces tyrans déteſtables eurent comblé la meſure de crimes néceſſaires à cette phase de la révolution, un ſouffle les renversa. Ce pouvoir gigantesque, qui faiſoit trembler la France & l'Europe, ne tint pas contre la première attaque; & comme il ne devoit y avoir rien de grand, rien d'auguſte dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des *septembriseurs*, afin que la juſtice même fût infame. 1)

---

(1) Par la même raiſon, l'honneur eſt déshonoré. Un Journaliſte (le Républicain) a dit avec beaucoup d'eſprit & de juſteſſe: „ Je comprends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat, mais je ne concevrai jamais comment on pourra démaratiſer le Panthéon. „ On s'eſt plaint de voir le corps de Turenne oublié dans le coin d'un muſeum, à côte de

Souvent on s'eſt étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution françoise que des hommes du premier talent ; qu'ils y aient cru fortement, lorsque les politiques consommés n'y croyoient point encore. C'eſt que cette persuasion étoit une des pièces de la révolution, qui ne pouvoit réuſſir que par l'étendue & l'énergie de l'eſprit révolutionnaire, ou, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, par la *foi* à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie & sans connoiſſances, ont fort bien conduit ce qu'ils appelloient *le char révolutionnaire ;* ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution ; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux ; & tout leur a réuſſi, parce qu'ils n'étoient que les inſtrumens d'une force qui en savoit plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionaire, par la raiſon que le flûteur de Vaucaſon ne fit jamais de notes fauſſes.

Le torrent révolutionnaire a pris succes-

ſquelette d' un animal : quelle imprudence ! il y en avoit aſſez pour faire naître l'idée de jetter au panthéon ces reſtes vénerables.

sivement différentes directions ; & les hommes les plus marquans dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance & de célébrité qui pouvoit leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment : dès qu'ils ont voulu le contrarier ou seulement s'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution, c'étoit *le roi de la halle*. Par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire : il se mettoit à la suite d'une masse déja mise en mouvement, & la pousoit dans le sens déterminé ; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin : il partageoit avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le veritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques

Des factieux moins brillans, & en effet plus habiles & plus puissans que lui, se servoient de son influence pour leur profit. Il tonnoit à la tribune, & il étoit leur dupe. Il disoit en mourant, *que s'il avoit vécu, il auroit rassemblé les pièces éparses de la Monarchie;* & lorsqu'il

avoit voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avoient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personages en apparence les plus actifs de la révolution, & plus on trouve en eux quelque chose de passif & de méchanique. On ne sauroit trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'*elle va toute seule.* Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'étoit montrée d'une manière si claire dans aucun évènement humain Si elle emploie les instrumens les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

CHAPITRE II.

Conjectures sur les voies de la Providence dans la Révolution Française.

CHAQUE Nation, comme chaque individu, a reçu une miſſion qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magiſtrature, qu'il seroit inutile de conteſter, dont elle a abuſé de la manière la plus coupable. Elle étoit sur-tout à la tête du syſtême religieux, & ce n'eſt pas sans raison que son Roi s'appelloit *tres-chrétien* : Boſſuet n'a rien dit de trop sur ce point Or, comme elle s'eſt ſervie de son influence pour contredire sa vocation & démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles.

Depuis long-tems on n'avoit vu une punition auſſi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocens, ſans doute, parmi les malheureux, mais il y en a bien moins qu'on ne l'imagine communément.

Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux loix de la propriété; tous ceux qui ont dit : *frappons, pourvu que nous y gagnions*; tous ceux qui ont touché aux loix fondamentales de l'Etat; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les mesures violentes employées contre le Roi, &c. tous ceux-là ont voulu la révolution, & tous ceux qui l'ont voulu en ont été très juſtement les victimes, même suivant nos vues bornées.

On gémit de de voir des savans illuſtres tomber sous la hache de Roberspierre, On ne sauroit humainement les regretter trop, mais la juſtice divine n'a pas le moindre reſpect pour les géomètres ou les physiciens.

Trop de savans Français furent les principaux auteurs de la révolution; trop de ſavans François l'aimèrent & la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils diſoient comme tant d'autres : *Il eſt impoſſible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs.* Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue

des réſultats ; lorsqu'il dit dans son coeur : *Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres* : ſi la Providence lui répond : *j'accepte ton approbation, mais tu feras nombre*. où eſt l'injuſtice ? Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux ?

Les détails seroient odieux ; mais qu'il eſt peu de François, parmi ceux qu'on appelle *victimes innocentes de la révolution*, à qui leur conſcience n'ait pu dire :

> Alors, de vos erreurs reconnoiſſant les fruits,
> Reconnoiſſez les coups que vous avez conduits.

Nos idées sur le bien & le mal, sur l'innocent & le coupable, ſont trop ſouvent altérées par nos préjugés. Nous déclarons coupables & infames deux hommes qui se battent avec un fer long de trois pouces ; mais ſi le fer a trois pieds, le combat devient honorable. Nous flétriſſons celui qui vole une *centieme* dans la poche de son ami ; s'il ne lui prend que sa femme, ce n'eſt rien. Tous les crimes brillans, qui ſuppoſent un développement de qualités grandes ou aimables ; tous ceux sur-tout qui sont honorés par le succès, nous les pardonnons, ſi même nous n'en faisons pas des vertus, tandis que les qualités brillantes

qui environnent le coupable, le noircissent aux yeux de la veritable justice, pour qui le plus grand crime est l'abus de ses dons.

Chaque homme a certains devoirs à remplir, & l'étendue de ces devoirs est relative à sa position civile & à l'étendue de ses moyens Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés. Pour ne pas sortir de notre objet, tel acte qui ne fut qu'une erreur ou un trait de folie de la part d'un homme obscur, revêtu brusquement d'un pouvoir illimité, pouvoit être un forfait de la part d'un évêque ou d'un duc & pair,

Enfin, il est des actions excusables, louables même suivant les vues humaines, & qui sont dans le fond infiniment criminelles. Si l'on nous dit, par exemple: *J'ai embrassé de bonne foi la révolution françoise, par un amour pur de liberté & de ma patrie; j'ai cru en mon ame & conscience, qu'elle amèneroit la réforme des abus & le bonheur public*; nous n'avons rien à répondre. Mais l'oeil, pour qui tous les coeurs sont diaphanes, voit la fibre coupable; il découvre, dans une brouillerie ridicule, dans un petit froissement

de l'orgueil, dans une paſſion baſſe ou criminelle, le premier mobile de ces réſolutions qu'on voudroit illuſtrer aux yeux des hommes ; & pour lui le menſonge de l'hypocriſie, greffée sur la trahison, eſt un crime de plus. Mais parlons de la Nation en général.

Un des plus grands crimes qu'on puiſſe commettre, c'eſt dans doute l'attentat contre la *souveraineté*, nul n'ayant des ſuites plus terribles. Si la souveraineté réſide sur une tête, & que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais ſi ce Souverain n'a mérité son sort par aucun crime: ſi ses vertus mêmes ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom A ces traits on reconnoît la mort de Louis XVI ; mais ce qu'il eſt important de remarquer, c'eſt que *jamais un plus grand crime n'eut plus de complices.* La mort de Charles premier en eut bien moins, & cependant il étoit poſſible de lui faire des reproches que Louis XVI ne mérita point. Cependant on lui donna des preuves de l'intérêt le plus tendre & le plus courageux ; le bourreau même, qui ne faiſoit qu'obéir, n'oſa pas se faire connoître. En France, Louis XVI marcha à

la mort au milieu de 60,000 hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour *Santerre* : pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné Monarque, & les provinces furent aussi muettes que la capitale... *On se seroit exposé*, disoit-on. François ! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal.

L'indifférence de l'armée ne fut pas moins remarquable. Elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle ne l'avoit servi lui-même, car elle l'avoit trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement. Enfin, jamais un plus grand crime n'appartint (à la vérité avec une foule de gradations) à un plus grand nombre de coupables.

Il faut encore faire une observation importante ; c'est que tout attentat commis contre la souveraineté *au nom de la Nation*, est toujours plus ou moins un crime national ; car c'est toujours plus ou moins la faute de la Nation, si un nombre quelconque de factieux s'est mis en état de commettre le crime en son nom. Ainsi, tous les François, sans doute, n'ont pas *voulu* la mort de Louis XVI ; mais l'immense majorité

du

du peuple a *voulu*, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injuſtices, tous les attentats qui amenèrent la cataſtrophe du 21 Janvier.

Or, tous les crimes nationaux contre la ſouveraineté ſont punis ſans délai & d'une manière terrible; c'eſt une loi qui n'a jamais ſouffert d'exception. Peu de jours après l'exécution de Louis XVI, quelqu'un écrivoit dans le Mercure univerſel: *Peut-être il n'eut pas fallu en venir là; mais puiſque nos lègislateurs ont pris l'èvènement ſur leur responsabilité, rallions-nous autour d'eux: éteignons toutes les haines, & qu'il n'en ſoit plus question.* Fort bien: il eût fallu peut-être ne pas aſſaſſiner le Roi; mais puiſque la choſe eſt faite, n'en parlons plus, & ſoyons tous bons amis. O démence! Shakeſpeare en ſavoit un peu plus, lorſqu'il diſoit: *La vie de tout individu eſt précieuſe pour lui; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des Souverains, eſt précieuſe pour tous. Un crime fait-il diſparoître la majeſté royale? à la place qu'elle occupoit, il ſe forme un gouffre effroyable, & tout ce qui l'environne s'y précipite* (1). Chaque goutte du ſang de

(1) Hamlet. Act. 3. Scen. 8.

Louis XVI en coûtera des torrens à la France; quatre millions de François, peut-être, paieront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection action anti-religieuse & anti-sociale, couronées par un régicide.

Où sont les premières gardes nationales, les premiers soldats, les premiers généraux, qui prêtèrent serment à la Nation? Où sont les chefs, les idoles de cette première assemblée si coupable, pour qui l'épithète de *constituante* sera une épigramme éternelle? Où est Mirabeau? où est Bailly, avec son *beau jour?* où est Thouret, qui inventa le mot *exproprier?* où est Osselin, le rapporteur de la premiére loi qui proscrivit les émigrés? On nommeroit par milliers les instrumens actifs de la révolution, qui ont péri d'une mort violente.

C'est encore ici où nous pouvons admirer l'ordre dans le désordre; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvoient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avait opéré ce qu'on apppelle la *contre-révolution*, & replacé le Roi sur le trône, il n'y auroit eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un hom-

me délicat, ce seroit d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or, c'est précisément ce qui seroit arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendoit ; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auroient presque tous appartenu à la classe offensée ; & la justice, lors même qu'elle n'auroit fait que punir, auroit eu l'air de se venger. D'ailleurs, l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. Quand elle envoie cinq ou six coupables à la mort pour le même crime, c'est un massacre : si elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Enfin, les grands crimes exigent malheureusement de grands supplices ; &, dans ce genre, il est aisé de passer les bornes, lorsqu'il s'agit de crimes de lèse-majesté, & que la flatterie se fait bourreau. L'humanité n'a point encore pardonné à l'ancienne législation françoise l'épouvantable supplice de Damiens (1). Qu'auroient donc fait les magistrats François de trois ou

(1) Avertere omnes à tantâ foeditate spectaculi

quatre cents *Damiens*, & de tous les monſtres qui couvroient la France? Le glaive sacré de la juſtice seroit-il donc tombé sans relâche comme la guillotine de Roberspierre? Auroit-on convoqué à Paris tous les bourreaux du Royaume & tous les chevaux de l'artillerie, pour écarteler des hommes? Auroit-on fait diſſoudre dans de vaſtes chaudières le plomb & la poix, pour en arroſer des membres déchirés par des tenailles rougies? D'ailleurs, comment caractériſer les diffférens crimes? comment graduer les supplices? & sur-tout comment punir sans loix? *On auroit choisi*, dira-t-on, *quelques grands coupables, & tout le reste auroit obtenu grace.* C'eſt préciſément ce que la Providence ne vouloit pas. Comme elle peut tout tout ce qu'elle veut, elle ignore ces graces produites par l'impuiſſance de punir. Il falloit que la grande épuration s'accomplît, & que les yeux fuſſent frappés; il falloit que le métal françois, dégagé de ses scories aigres & impures, parvînt plus net & plus malléable entre les mains du

---

oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum fuit. TIT. Lib. I. 18, de suppl. Mettii.

Roi futur. Sans doute, la Providence n'a pas beſoin de punir dans le temps pour juſtifier ſes voies; mais, à cette époque, elle ſe met à notre portée, & punit comme un tribunal humain.

Il y a eu des Nations condamnées à mort au pied de la lettre comme des individus coupables, & nous savons pourquoi (1) S'il entroit dans les deſſeins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la révolution française, nous lirions le châtiment des Français comme l'arrêt d'un parlement — Mais que saurions-nous de plus ? Ce châtiment n'eſt-il pas viſible ? N'avons-nous pas vu la France déshonorée par plus de cent mille meurtres ? le sol entier de ce beau *R*oyaume couvert d'échafauds ? & cette malheureuse terre abreuvée du sang de ses enfans par les maſſacres judiciaires, tandis que des tyrans inhumains le prodiguoient au dehors pour le soutien d'une guerre cruelle, soutenue pour leur propre intérêt ?

(1) Levit. XVIII. 21 & seq. XX. 23. — Deuter. XVIII. 9. & seq. — III. Reg. XV. 24. — IV. Reg. XVII. 7 & seq. & XXI. 2. — Conf. Herod. lib. II. §. 46. & la note de M. Larcher sur cet endroit.

Jamais le deſpote le plus ſanguinaire ne s'eſt joué de la vie des hommes avec tant d'inſolence, & jamais peuple paſſif ne ſe préſenta à la boucherie avec plus de complaiſance. Le fer & le feu, le froid & la faim, les privations, les souffrances de toute eſpèce, rien ne le dégoûte de son supplice : tout ce qui eſt dévoué doit accomplir ſon ſort : on ne verra point de désobéiſſance, jusqu'à ce que le jugement soit accompli.

Et cependant dans cette guerre si cruelle, si déſaſtreuſe, que de points de vue intéreſſans ! & comme on paſſe tour-à-tour de la triſteſſe à l'admiration, transportons nous à l'époque la plus terrible de la révolution ; supposons que, sous le gouvernement de l'infernal comité, l'armée, par une métamorphose, devienne tout-à-coup royaliſte : supposons qu'elle convoque de son côté ſes aſſemblees primaires, & qu'elle nomme librement les hommes les plus éclairés & les plus eſtimables, pour lui tracer la route qu'elle doit tenir dans cette occasion difficile : ſuppoſons, enfin, qu'un de ces élus de l'armée ſe leve & diſe :

„ Braves & fidèles guerriers, il eſt de

„circonstances où toute la sagesse humaine se „réduit à choisir entre différens maux. Il est „dur, sans doute, de combattre pour le co„mité de salut public; mais il y auroit quelque „chose de plus fatal encore, ce seroit de tour„ner nos armes contre lui.

„A l'instant où l'armée se mêlera de la po„litique, l'Etat sera dissous; & les ennemis „de la France, profitant de ce moment de dis„solution, la pénètreront & la diviseront. Ce „n'est point pour ce moment que nous devons „agir, mais pour la suite des temps: il s'agit „sur-tout de maintenir l'intégrité de la France, „& nous ne le pouvons qu'en combattant pour „le gouvernement, quel qu'il soit; car de cette „manière la France, malgré ses déchiremens „intérieurs, conservera sa force militaire & son „influence extérieure. A le bien prendre, ce „n'est point pour le gouvernement que nous „combattons, mais pour la France & pour le „Roi futur, qui nous devra un Empire plus „grand, peut-être, que ne le trouva la révo„lution.

„C'est donc un devoir pour nous de vaincre „la répugnance qui nous fait balancer. Nos „contemporains peut-être calomnieront notre

„conduite, mais la postérité lui rendra ju-„stice. »

Cet homme auroit parlé en grand philosophe. Eh bien! cette hypothèse chimérique, l'armée la réalisée, sans savoir ce qu'elle faisoit; & la terreur d'un côté, l'immoralité & l'extravagance de l'autre, ont fait précisément ce qu'une sagesse consommée & presque prophetique auroit dicté à l'armée.

Qu'on y réfléchisse bien, on verra que le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France & la Monarchie ne pouvoient être sauvées que par le jacobinisme.

Le Roi n'a jamais eu d'allié; & c'est un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune imprudence à prononcer, que la coalition en vouloit à l'intégrité de la France. Or, comment résister à la coalition? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée; Le génie infernal de Robespierre pouvoit seul opérer ce prodige. Le gouvernement revolutionnaire endurcissoit l'ame des Français, en la trempant dans le sang; il exaspéroit l'esprit des soldats, & doubloit leurs forces par un dé-

desespoir féroce & un mépris de la vie, qui tenoit de la rage. L'horreur des échafauds poussant le citoyen aux frontières, alimentoit la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissoit jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur.

Toutes les vies, toutes les richesses; tous les pouvoirs étoient dans les mains du pouvoir révolutionnaire, & ce monstre de puissance, ivre de sang & de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avoit jamais vu, & que sans doute on ne reverra jamais, étoit tout-à-la-fois un châtiment épouvantable pour les Français, & le seul moyen de sauver la France.

Que demandoient les royalistes, lorsqu'ils demandoient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginoient, c'est-à-dire, faite brusquement & par la force? Ils demandoient la conquete de la France; ils demandoient donc sa division, l'anéantissement de son influence & l'avilissement de son Roi, c'est-à-dire, des massacres de trois siècles peut-être, suite infaillible d'une telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très-peu de nos souffrances, & qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle,

Ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, & qui auront conservé l'intégrité du *plus beau Royaume après celui* du *Ciel.* (1)

Tous les monstres que la révolution a enfantés, n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la Royauté. Par eux, l'éclat des victoires a forcé l'admiration de l'univers, & environné le nom françois d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement; par eux, le Roi remontera sur le trône avec tout son éclat & toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance. Et qui sait si, au lieu d'offrir misérablement quelques-unes de ses provinces pour obtenir le droit de règner sur les autres, il n'en prendra peut-être pas, qu'avec la fierté du pouvoir qui donne ce qu'il peut retenir? certainement on a vu arriver des choses moins probables.

Cette même idée que tout se fait pour l'avantage de la Monarchie Françoise, me persuade que toute révolution royaliste est

(1) Grotius, de Jure B. & P. Epist. ad Ludovicus XIII.

impoſſible avant la paix ; car le rétabliſſement de la Royauté défendroit subitement tous les reſſorts de l'Etat.

La magie noire qui opère dans ce moment, disparoîtroit comme un brouillard devant le soleil. La bonté, la clémence, la juſtice, toutes les vertus douces & paisibles reparoîtroient tout-à-coup, & ramèneroient avec elles une certaine douceur générale dans les caractères, une certaine alégreſſe entièrement opposée à la ſombre rigueur du pouvoir révolutionnaire.

Plus de réquisitions, plus de vols palliés, plus de violences. Les généraux, précédés du drapeau blanc, appelleroient-ils *révoltés* les habitans des pays envahis, qui se défendroient légitimement ? & leur enjoindroient-ils de ne pas remuer, sous peine d'être fuſillés comme rebelles ? Ces horreurs, très-utiles au Roi futur, ne pourroienr cependant être employées par lui : il n'auroit donc que des moyens *humains*. Il seroit au pair avec ses ennemis; & qu'arriveroit-il dans ce moment de suspension qui accompagne néceſſairement le paſſage d'un gouvernement à l'autre ? Je n'en sais rien. Je sen bien que les grandes conquêtes des Français semblent mettre l'intégrité du Royaume à

fabri: (je crois même toucher ici la la raison de ces conquêtes) cependant il paroît toujours plus avantageux à la France & à la Monarchie, que la paix, & une paix glorieuse pour les François, se fasse par la République; & qu'au moment où le Roi remontera sur son trône, une paix profonde écarte de lui toute espèce de danger.

D'un autre côté, il est visible qu'une révolution brusque, loin de guérir le peuple, auroit confirmé un pouvoir qui lui auroit arraché ses chimères. Comme c'étoit du *peuple* proprement dit, ou de la multitude, que les factieux avoient besoin pour bouleverser la France, il est clair qu'en général, ils devoient l'épargner, & que les grandes vexations devoient tomber d'abord sur la classe aisée. Il falloit donc que le pouvoir usurpateur pesât long-temps sur le peuple pour l'en dégoûter. Il n'avoit vu que la révolution: il falloit qu'il en sentît, qu'il en savourât, pour ainsi dire, les amères conséquences. Peut-être, au moment où j'écris, ce n'est point encore assez.

La réaction, d'ailleurs, devant être égale à l'action, ne vous preſſez pas, hommes impatiens, & songez que la longeur même des maux vous annonce une *contre-révolution* dont vous n'avez pas d'idée. Calmez vos reſſentimens, surtout ne vous plaignez pas des Rois, & ne demandez pas d'autres miracles que ceux que vous voyez. Quoi! vous prétendez que des puiſſances étrangères combattent philosophiquement pour relever le trône de France, & ſans aucun eſpoir d'indemnité? Mais vous voulez donc que l'homme ne soit pas homme: vous demandez l'impoſſible. Vous consentiriez, direz-vous peut-être, au démembrement de la France *pour ramener l'ordre*: mais savez-vous ce que c'eſt que l'*ordre?* C'eſt ce qu'on verra dans dix ans, peut-être plus tôt, peut-être plus tard. De qui tenez-vous, d'ailleurs, le droit de ſtipuler pour le Roi, la Monarchie Françoiſe & pour votre poſtérité? Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indiviſibilité de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du Royaume.

Jettons maintenant un coup d'oeil sur la perſécution inouie, excitée contre le culte

national & ſes miniſtres : c'eſt une des *faces* les plus intéreſſantes de la révolution.

On ne ſauroit nier que le ſacerdoce, en France, n'eût beſoin d'être régénéré ; & quoique je ſois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paroît pas moins inconteſtable que les richeſſes, le luxe & la pente générale des eſprits vers le relâchement, avoient fait décliner ce grand corps ; qu'il étoit poſſible ſouvent de trouver ſous le camail un chevalier au lieu d'un apôtre ; & qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement la révolution, le clergé étoit deſcendu, à-peu-près autant que l'armée, de la place qu'il avoit occupée dans l'opinion générale.

Le premier coup porté à l'Egliſe fut l'envahiſſement de ſes propriétés ; le ſecond fut le ſerment conſtitutionnel, & ces deux opérations tyranniques commencèrent la régénération. Le serment cribla les prêtres, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. Tout ce qui l'a prêté, à quelques exceptions près, dont il eſt permis de ne pas s'occuper, s'eſt vu conduit par degrés dans l'abîme du crime & de l'opprobre : l'opinion n'a eu qu'une voix sur ces apoſtats.

Les prêtres fidèles, recommandés a cette même opinion par un premier acte de fermeté, s'illuſtrèrent encore davantage par l'intrépidité avec laquelle ils surent braver les ſouffrances & la mort même pour la défense de leur foi. Le maſſacre des Carmes eſt comparable à tout ce que l'hiſtoire eccléſiaſtique offre de plus beau dans ce genre.

La tyrannie qui les chaſſa de leur patrie par milliers, contre toute juſtice & toute pudeur, fut sans doute ce qu'on peut imaginer de plus révoltant ; mais sur ce point, comme sur tous les autres, les crimes des tyrans de la France devenoient les inſtrumens de la Providence. Il falloit probablement que les prêtres françois fuſſent montrés aux Nations étrangères ; ils ont vécu parmi des nations proteſtantes, & ce rapprochement a beaucoup diminué les haines & les préjugés. L'émigration conſidérable du clergé, & particulièrement des évêques François, en Angleterre, me paroît sur-tout une époque remarquable. Sûrement, on aura prononcé des paroles de paix ! ſûrement, on aura formé des projets de rapprochemens pendant cette réunion extraordinaire ! Quand on n'auroit fait que deſirer

ensemble, ce seroit beaucoup. Si jamais les chretiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la *motion* doit partir de l'église d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une oeuvre françoise, & par conséquent une oeuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel: il n'y a pas moyen de nous entendre.

Mais l'église anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher; & quoique, sous un certain point de vue, elle soit en butte aux coups des deux partis, & qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance, cependant elle est très-précieuse sous d'autres aspects, & peut être considérée comme un de ces intermèdes chymiques, capables de rapprocher des élémens inasociables de leur nature.

Les biens du clergé étant dissipés, aucun motif méprisable ne peut de long-temps lui donner de nouveaux membres; ensorte que toutes les circonstances concourent à relever ce corps. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que la contemplation de l'oeuvre dont il paroît chargé, lui donnera ce degré d'exaltation qui élève l'hom-

me

me au-deſſus de lui-même, & le met en état de produire de grandes choses.

Joignez à ces circonſtances la fermentation des eſprits en certaines contrées de l'Europe, les idées exaltées de quelques hommes remarquables, & cette espece d'inquiétude qui affecte les caractères religieux, sur-tout dans les pays proteſtans, & les pouſſe dans des routes extraordinaires.

Voyez en même temps l'orage qui gronde sur l'Italie; Rome menacée en même temps que Geneve par la puiſſance qui ne veut point de culte, & la suprématie nationale de la religion abolie en Hollande par un décret de la Convention nationale. Si la Providence *efface*, sans doute c'eſt pour *écrire*.

J'obſerve de plus, que lorsque de grandes croyances se sont établies dans le monde, elles ont été favoriſées par de grandes conquêtes, par la formation de grandes souverainetés: on en voit la raison.

Enfin, que doit-il arriver, à l'époque où nous vivons, de ces combinaisons extraordinaires qui ont trompé toute la prudence humaine? En vérité, on ſeroit tenté de croire que la révolution politique n'eſt qu'un

objet secondaire du grand plan qui se découvre devant nous avec une majeſté terrible.

J'ai parlé, en commençant, de cette *magiſtrature* que la France exerce sur le reſte de l'Europe. La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, & qui donne aux Nations, comme aux individus, les organes neceſſaires à l'accompliſſement de leur deſtination, a préciſément donné à la Nation Françoiſe deux inſtrumens &, pour ainſi dire, deux *bras*, avec lesquels elle remue le monde: sa langue & l'eſprit de proſélytisme, qui forme l'eſſence de ſon caractère; enſorte qu'elle a conſtamment le beſoin & le pouvoir d'influencer les hommes.

La puiſſance, j'ai presque dit la *Monarchie* de la langue françoiſe, eſt viſible: on peut, tout au plus, faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de proſélytisme, il eſt connu comme le ſoleil; depuis la marchande de modes jusqu'au philoſophe, c'eſt la partie saillante du caractère national.

Ce proſélytisme paſſe communément pour un ridicule, & réellement il mérite ſouvent ce nom, ſur-tout par les formes; dans le fond cependant, c'eſt une *fonction*.

Or, c'eſt une loi éternelle du monde moral, que toute *fonction* produit un devoir. L'égliſe gallicane étoit une pierre angulaire de l'édifice catholique, ou, pour mieux dire, *chrétien;* car, dans le vrai, il n'y a qu'un édifice. Les égliſes ennemies de l'égliſe univerſelle ne ſubſiſtent cependant que par celle-ci, quoique peut-être elles s'en doutent peu.

De-là vient que la réaction entre les puiſſances oppoſées, étant toujours égale à l'action, les plus grands efforts de la *déesse Raison* contre le chriſtianiſme se sont faits en France: l'ennemi attaquoit la citadelle.

Le clergé de France ne doit donc point s'endormir; il a mille raiſons de croire qu'il eſt appellé à une grande miſſion; & les mêmes conjectures qui lui laiſſent appercevoir pourquoi il a ſouffert, lui permettent auſſi de se croire deſtiné une oeuvre eſſentielle.

En un mot, s'il ne se fait pas une révolution morale en Europe; ſi l'eſprit religieux n'eſt pas renforcé dans cette partie du monde, le lien ſocial eſt diſſous. On ne peut rien deviner, & il faut s'attendre à tout Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a

plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'eſt la France qui eſt appellée à le produire.

C'eſt ſur-tout ce qui me fait penſer que la révolution françoiſe eſt une grande époque, & que ſes ſuites, dans tous les genres, ſe feront ſentir bien au-delà du temps de ſon exploſion & des limites de ſon foyer.

Si on l'envisage dans ſes rapports politiques, on ſe confirme dans la même opinion. Combien les puiſſances de l'Europe ſe ſont trompées ſur la France! combîen elles ont *médité de choſes vaines!* O vous qui vous croyez indépendans, parce que vous n'avez point de juges ſur la terre! ne dites jamais: *cela me convient;* DISCITE JUSTITIAM MONITI! Quelle main, tout-à-la-fois ſévère & paternelle, écraſoit la France de tous les fléaux imaginables, & ſoutenoit l'Empire par des moyens ſurnaturels, en tournant tous les efforts de ſes ennemis contre eux-mêmes? Qu'on ne vienne point nous parler des aſſignats, de la force du nombre, &c. car la poſſibilité des aſſignats & de la force du nombre eſt préciſément hors de la nature. D'ailleurs, ce n'eſt ni par le papier-

monie, ni par l'avantage du nombre; que les vents conduisent les vaisseaux des François, & repoussent ceux de leurs ennemis; que l'hiver leur fait des ponts de glace au moment où ils en ont besoin; que les souverains qui les gênent, meurent à point nommé; qu'ils envahissent l'Italie sans canons; & que des phalanges, réputées les plus braves de l'univers, jettent les armes à égalité de nombre, & passent sous le joug.

Lisez les belles réflexions de M. Dumas sur la guerre actuelle; vous y verrez parfaitement *pourquoi*, mais point du tout *comment* elle a pris le caractère que nous voyons. Il faut toujours remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, & dont l'esprit gagne encore les batailles.

Enfin, le châtiment *des François* sort de toutes les règles ordinaires, & la protection accordée *à la France* en sort aussi; mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, & présentent un des spectacles les plus étonnans que l'œil humain ait jamais contemplé.

A mesure que les évènemens se déploieront, on verra d'autres raisons & des rap-

ports plus admirables. Je ne vois, d'ailleurs, qu'une partie de ceux qu'une vue plus perçante pourroit découvrir dès ce moment.

L'horrible effusion du sang humain, occasionnée par cette grande commotion, est un moyen terrible; cependant c'est un moyen autant qu'une punition, & il peut donner lieu à des réflexions intéressantes.

CHAPITRE III.

De la destruction violente de l'espèce humaine.

IL n'avoit malheureusement pas si tort ce roi de Dachomy, dans l'intérieur de l'Afrique, qui disoit il n'y a pas long-temps à un anglois : *DIEU a fait ce monde pour la guerre ; tous les royaumes ; grands & petits l'ont pratiquée dans tous les temps ; quoique sur des principes différens.* (1)

L'hiſtoire prouve malheureusement que la guerre eſt l'état habituel du genre-humain dans un certain sens ; c'eſt-à-dire que le sang humain doit couler sans interruption ſur le globe, ici ou là : & que la paix, pour chaque nation, n'eſt qu'un répit.

On cite la clôture du temple de Janus sous Auguſte ; on cite une année du règne guerrier de Charlemagne (l'année 790) où il ne fit pas la guerre. On cite une courte époque après

(1) The hiſtory of Dahomy, by Archibald Dalzel. Biblioth. Brit. mai 1796, vol. 2 n° 1 p. 85.

la paix de Riswick, en 1697, & une autre tout auſſi courte après celle de Carlowitz, en 1699, où il n'y eut point de guerre, non-ſeulement dans toute l'Europe, mais même dans tout le monde connu. (1)

Mais ces époques ne sont que des momens. D'ailleurs, qui peut ſavoir ce qui ſe paſſe ſur le globe entier à telle ou telle époque ?

Le siècle qui finit, commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714 par le traité de Raſtadt. En 1718, la France déclara la guerre à l'Eſpagne ; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne raluma la guerre en 1733 : la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la ſucceſſion Autrichienne s'alluma & dura ſans interruption jusqu'en 1738. Huit années de paix commençoient à cicatriſer les plaies de huit années de guerre, lorsque l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La

(1) Hiſtoire de Charlemagne, par M. Garnier, tom. 3, Chap. 5.

guerre de sept ans n'eſt que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sageſſe humaine ne pouvoit prévoir les conſéquences. On ſigne la paix en 1782; sept ans après, la révolution commence; elle dure encore; & peut-être que dans ce moment elle a coûté trois milions d'hommes à la France.

Ainsi, à ne considérer que la France, voilà quarante ans de guerre sur quatre-vingt-seize. Si d'autres nations ont été plus heureuses, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Mais ce n'eſt point aſſez de conſidérer un point du temps & un point du globe; il faut porter un coup- d'œil rapide sur cette longue suite de maſſacres qui souille toutes les pages de l'hiſtoire. On verra la guerre sévir sans interruption, comme une fièvre continue marquée par d'effroyables redoublemens. Je prie le lecteur de suivre ce tableau depuis le déclin de la république Romaine.

Marius extermine, dans une bataille, deux-cents-mille Cimbres & Teutons. Mithridate fait égorger quatre - vingt - mille

Romains: Sylla lui tue quatre-vingt-dix-mille hommes dans un combat livré en Béotie, où il en perd lui-même dix-mille. Bientôt on voit les guerres civiles & les proscriptions. César à lui seul fait mourir un million d'hommes sur le champ de bataille: (avant lui Alexandre avoit eu ce funeste honneur) Auguste ferme un instant le temple de Janus; mais il l'ouvre pour des siècles, en établissant un empire électif.

Quelques bons princes laissent respirer l'Etat; mais la guerre ne cesse jamais, & sous l'empire du *bon* Titus six-cents mille hommes périssent au siége de Jérusalem. La destruction des hommes opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante. (1)

Le Bas-Empire, ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres & quelles batailles! Licinius perd vingt-mille hommes à Cybalis; trente-quatre mille à Andrinople, & cent-mille à Chrysopolis. Les nations du nord commencent à s'ébranler Les Francs, les Goths, les Huns,

(1) Montesquieu, Esprit des Loix, Liv. 23, Chap. 19.

les Lombards, les Alains, les Vandales, &c. attaquent l'empire & le déchirent successivement. Attila met l'Europe à feu & à sang. Les François lui tuent plus de deux-cent mille hommes près de Châlons ; & les Goths, l'année suivante lui font subir une perte encore plus considérable. En moins d'un siècle, Rome est prise & sacagée trois fois ; & dans une sédition qui s'élève à Constantinople, quarante-mille personnes sont égorgées. Les Goths s'emparent de Milan, & y tuent trois-cents mille habitans. Totila fait massacrer tous les habitans de Tivoli, & quatre-vingt-dix-mille hommes au sac de Rome.

Mahomet paroît ; le glaive & l'Alcoran parcourent les deux tiers du globe. Les Sarrasins courent de l'Euphrate au Guadalquivir. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de Syracuse : ils perdent trente-mille hommes près de Constantinople, dans un seul combat naval, & Pélage leur en tue vingt-mille dans une bataille de terre.

Ces pertes n'étoient rien pour les Sarrasins ; mais le torrent rencontre le génie des Francs dans les plaines de Tours, où le fils du premier Pepin, au milieu de trois-cents-mille cada-

vres, attache à son nom l'épithete terrible qui le distingue encore. L'islamisme porté en Espagne, y trouve un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur & plus de carnage. La lutte des Chrétiens & des Musulmans, en Espagne, est un combat de huit-cents ans. Plusieurs expéditions, & même plusieurs batailles y coûtent vingt, trente, quarante & jusqu'à quatre-vingt-mille vies.

Charlemagne monte sur le trône, & combat pendant un demi siecle. Chaque année il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la mort. Présent par-tout & partout vainqueur, il écrase des nations de fer comme César écrasoit les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages & de cruautés qui nous font encore frémir. L'immense héritage de Charlemagne est déchiré : l'ambition le couvre de sang, & le nom des Francs disparoît à la bataille de Fontenay. L'italie entière est saccagée par les Sarrasins, tandis que les Normands, les Danois & les Hongrois ravageoient la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Alle-

magne & la Grèce. Les nations barbares s'établiſſent enfin & s'apprivoiſent. Cette veine ne donne plus de sang ; une autre s'ouvre à l'inſtant : les Croisades commencent.

L'Europe entière se précipite sur l'Aſie ; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-Kan & ses fils ſubjuguent & ravagent le globe depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les François qui s'étoient croiſés contre les Muſulmans ſe croiſent contre les Hérétiques : guerre cruelle des Albigeois. Bataille de Bovines, où trente mille hommes perdent la vie. Cinq ans après quatre-vingt-mille Sarraſins périſſent au ſiège de Damiette. Les Guelphes & les Gibellins commencent cette lutte qui devoit enſanglanter ſi long-temps l'Italie.

Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres Siciliennes. Sous les rêgnes d'Edouard & de Philippe de Valois, la France & l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, & créent une nouvelle ère de carnage. Maſſacre des Juifs ; bataille de Poitiers ; bataille de Nicopolis : le vainqueur tombe sous les coups de Tamerlan qui répète Gengis-Kan. Le duc de Bour-

gogne fait assassiner le duc d'Orléans, & commence la sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Arincourt. Les Hussites mettent à feu & à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne & combat trente ans. L'Angleterre, repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'York & de Lancastre la baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses Etats dans la maison d'Autriche; & dans ce contrat de mariage il est écrit que les hommes s'égorgeront pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau-Monde: c'est l'arrêt de mort de trois millions d'indiens. Charles V & François Ier. paroissent sur le théâtre du monde: chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman. Bataille de Mohaez. Siège de Vienne, siège de Malthe; &c; mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre-humain. Luther paroît; Calvin le suit. Guerre des paysans; guerre de trente ans; guerre civile de France; massacre des Pays-Bas; massacre d'Irlande; massacre des Cévennes; journée de la St. Barthélemi; le meurtre de Henri III, de Henri

IV, de Marie Stuart, de Charles Ier., & de nos jours enfin la révolution françoiſe, qui part de la même source.

Je ne pouſſerai pas plus loin cet épouvantable tableau; notre ſiècle & celui qui l'a précédé sont trop connus. Qu'on remonte jusqu'au berceau des nations; qu'on deſcende jusqu'a nos jours; qu'on examine les peuples dans toutes les poſitions poſſibles, depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de civilisation la plus raffinée; toujours on trouvera la guerre. Par cette cause, qui eſt la principale, & par toutes celles qui s'y joignent, l'effuſion du sang humain n'eſt jamais suspendue dans l'univers: tantôt elle eſt moins forte sur une plus grande ſurface, & tantôt plus abondante sur une surface moins étendue; enſorte qu'elle eſt à-peu-près conſtante.

Mais de temps en temps il arrive des évènemens extraordinaires qui l'augmentent prodigieuſement, comme les guerres puniques, les triumvirats, les victoires de César, l'irruption des barbares, les croiſades, les guerres de religion la succeſſion d'Eſpagne, la révolution françoiſe, &c. Si l'on avoit des tables de maſſacres

comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on n'en découvriroit point la loi au bout de quelques siècles d'observation (1)? Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux eſt deſtinée à mourir de mort violente. Il auroit pu, suivant les apparences, étendre sa démonſtration à l'homme; mais on peut s'en rapporter aux faits.

Il y a lieu de douter, au reſte, que cette deſtruction violente soit, en général, un auſſi grand mal qu'on le croit: du moins, c'eſt un de ces maux qui entrent dans un ordre de choſes où tout eſt violent & *contre nature*, & qui pro-

(1) Il conſte, par exemple, du rapport fait par le chirurgien en chef des armées de S! M. I. que sur 250,000 hommes employeés par l' Empereur Ioſeph II. contre les Turcs depuis le 1. Juin 1788. jusqu' au 1. mai 1789. il en étoit péri 33, 543 par les maladies, & 80, 000 par le fer. (Gazette nationale & étrangère de 1790. No. 34.) Et l' on voit, par un calcul approximatif fait en Allemagne, que la guerre actuelle avoit déja coûté, au mois d' octobre 1795, un million d'hommes á la France, & 500,000 aux puiſſances coaliſées. (Extrait d' un ouvrage périodique allemand, dans le Courier de Francfort du 28 Octobre 1795. No. 296.

duisent

duisent des compenſations. D'abord, lorsque l'ame humaine a perdu son reſſort par la molleſſe, l'incrédulité & les vices gangreneux qui ſuivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'eſt pas aiſé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différens suivant les différentes circonſtances.

Ce qu'on voit aſſez clairement, c'eſt que le genre humain peut être conſidéré comme un arbre qu'une main inviſible taille sans relâche, & qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, ſi l'on touche le tronc, ou ſi l'on coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr: mais qui connoît les limites pour l'arbre humain? Ce que nous savons, c'eſt que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême populatiou, comme on l'a vu ſurtout dans les anciennes Républiques Grecques, & en Eſpagne sous la domination des Arabes (1). Les lieux communs sur la

(1) L'Espagne, à cette époque, a contenu jusqu'à quarante millions d'habitans; aujourd'hui elle n'en a que dix. Autrefois la Grèce fleuriſſoit au sein des plus cruelles guerres; le ſang y couloit à flots, & tout le pays étoit couvert d'hommes. Il sembloit, dit Machiavel, qui au milieu des meurtres, des proſcriptions,

guerre ne ſignifient rien : il ne faut pas être fort habile pour ſavoir que plus on tue d'hommes, & moins il en reſte dans le moment, comme il eſt vrai que plus on coupe de branches, & moins il en reſte ſur l'arbre ; mais ce ſont les ſuites de l'opération qu'il faut conſidérer.

Or, en ſuivant toujours la même comparaiſon, on peut obſerver que le jardinier habile dirige *moins la végétation* abſolue que la fructification de l'arbre : ce ſont des fruits, & non du bois & des feuilles, qu'il demande à la plante.

Or, les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les ſciences, les grandes entrepriſes, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent ſur-tout à l'état de guerre.

On ſait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles ſont ſuſceptibles, qu'après de longues & de ſanglantes guerres.

Ainſi, le point rayonnant pour les Grecs fut l'époque terrible de la guerre du Péloponnèſe : le ſiècle d'Auguſte *ſuivit immédiatement* la guerre civile & les proſcriptions : le génie fran-

---

des guerres civiles, notre République en devint plus puiſſante, &c. Rouſſeau, Contr. Soc. liv. 3, ch. 10.

çois fut dégroſſi par la Ligue & poli par la Fronde, &c. : tous les grands hommes du ſiècle de la reine Anne naquirent au milieu des commotions politiques. En un mot, on diroit que le sang eſt l'engrais de cette plante qu'on appelle *génie*.

Je ne sais ni l'on se comprend bien, lorsqu'on dit que *les arts sont amis de la paix*. Il faudroit au moins s'expliquer & circonſcrire la propoſition ; car je ne vois rien de moins pacifique que les ſiècles d'Alexandre & de Périclès, d'Auguſte, de Léon X & de François premier, de Louis XIV & de la reine Anne.

Seroit-il poſſible que l'effuſion du sang humain n'eût pas une grande cauſe & de grands effets ? Qu'on y réflechiſſe : l'hiſtoire & la fable, les découvertes de la phyſiologie moderne, & les traditions antiques, ſe réuniſſent pour fournir des matériaux à ces méditations. Il ne seroit pas plus honteux de tâtonner sur ce point que sur mille autres plus étrangers à l'homme.

Tonnons cependant contre la guerre, & tâchons d'en dégoûter les Souverains ; mais ne donnons pas dans les rêves de Condorcet, de ce

philosophe si cher à la révolution, qui employa sa vie à préparer le malheur de la génération présente, légunt bénignement la perfection à nos neveux. Il n'y a qu'un moyen de comprimer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification.

Dans la tragédie grecque d'Oreste, Hélène, l'un des personnages de la pièce, est soustrait par les dieux au juste ressentiment des Grecs, & placé dans le ciel à côté de ses deux frères, pour être avec eux un signe de salut aux navigateurs. Apollon pour justifier cette étrange apothéose : (1) *La beauté d'Hélène*, dit-il, *ne fut qu'un instrument dont les dieux se serviront pour mettre aux prises les Grecs & les Troyens, & faire couler leur sang, afin d'*étancher (2) *sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux.* (3)

Apollon parloit fort bien ; ce sont les hommes qui assemblent les nuages, & ils se plaignent ensuite des tempêtes.

---

(1) Dignus vindice nodus.

(2) Hôs apartoien.

(3) Eurip. Oreft. v. 1677, &c.

C'eſt le courroux des rois qui fait armer la terre ;
C'eſt le courroux des cieux qui fait armer les rois.

Je sens bien que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatiguant des innocens qui périssent avec les coupables; mais, sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel & aussi ancien que le monde, de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.

Ce fut de ce dogme, ce me semble, que les anciens dérivèrent l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers, & qu'ils jugeoient utiles non-seulement aux vivans, mais encore aux morts (1): usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnemant, mais dont il n'eſt pas moins difficile d'atteindre la racine.

(1) Ils sacrifioient, au pied de la lettre, pour le repos des ames; & ces sacrifices, dit Platon, sont d'une grande efficace, à ce que disent des villes entiéres, & les poètes enfans des dieux, & les prophètes inspirés par les dieux. De Rep. Lib. 2.

Les dévoumens, ſi fameux dans l'antiquité, tenoient encore au même dogme. Decius avoit la *foi* que le sacrifice de ſa vie ſeroit accepté par la Divinité, & qu'il pouvoit faire équilibre à tous les maux qui menaçoient sa patrie. (1)

Le chriſtianisme eſt venu consacrer ce dogme, qui eſt infiniment naturel á l'homme, quoiqu'il paroiſſe difficile d'y arriver par le raiſonnement

Ainſi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la celeſte Eliſabeth, tel mouvement, telle acceptation, capable de ſauver la France.

On demande quelquefois à quoi ſervent ces auſtérités terribles, pratiquées par certains ordres religieux, & qui sont auſſi des dévouemens; autant vaudroit préciſément demander à quoi sert le chriſtianisme, puisqu'il repose tout entier ſur ce même dogme, agrandi de l'innocence payant pour le crime.

L'autorité qui approuve ces ordres, choi-

(1) Piaculum omnis deorum iræ — omnes minas periculaque a diis, superis inferisque in se unum vertit. Tit. Liv. Lib. 8.

fit quelques hommes, & les *isole* du monde pour en faire des *conducteurs*.

Il n'y a que violence dans l'univers; mais nous ſommes gâtés par la philoſophie moderne, qui a dit que *tout eſt bien*, tandis que le mal a tout ſouillé, & que, dans un ſens très-vrai, *tout eſt mal*, puiſque rien n'eſt à ſa place. La note tonique du ſiſtême de notre création ayant baiſſé, toutes les autres ont baiſſé proportionnellement, ſuivant les règles de l'harmonie. *Tous les êtres gémiſſent* (1) & tendent, avec effort & douleur, vers un autre ordre de choses.

Les ſpectateurs des grandes calamités humaines ſont conduits ſur-tout à ces triſtes méditations; mais gardons-nous de perdre courage: il n'y a point de châtiment qui ne purifie; il n'y a point de déſordre que l'amour éternel ne tourne contre le principe du mal. Il eſt doux, au milieu du renverſement général, de preſſentir

(1) St. Paul aux Rom. VIII. 18 & ſuiv.

Le ſyſtême de la Palingénéſie de Charles Bonnet a quelques points de contract avec ce texte de S. Paul; mais cette idée ne l'a pas conduit à celle d'une dégradation antérieure; elles s'accordent cependant fort bien.

les plans de la Divinité Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, & souvent nous nous tromperons; mais dans toutes les sciences poſſibles, excepté les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer? Et ſi nos conjectures sont plauſibles; ſi elles ont pour elles l'analogie; ſi elles s'appuient ſur des idées univerſelles; ſi ſur-tout elles ſont conſolantes & propres à nous rendre meilleurs, que leur manque-t-il? Si elles ne ſont pas vraies, elles ſont bonnes; ou plutôt, puisq'uelles sont bonnes, ne ſont-elles pas vraies?

Après avoir enviſagé la révolution françoiſe ſous un point de vue purement moral, je tournerai mes conjectures ſur la politique, ſans oublier cependant le titre de mon ouvrage.

CHAPITRE IV.

La République Française peut-elle durer?

IL vaudroit mieux faire cette autre question : *La république peut-elle exiſter ?* On le suppose, mais c'eſt aller trop vîte, & la *queſtion préalable* ſemble très-fondée, car la nature & l'hiſtoire ſe réuniſſent pour établir qu'une grande république indiviſible eſt une choſe impoſſible. Un petit nombre de republicains renfermés dans les murs d'une ville peuvent, ſans doute, avoir des millions de ſujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exiſter une grande nation libre ſous un gouvernement républicain. La choſe eſt ſi claire d'elle-même, que la théorie pourroit ſe paſſer de l'expérience ; mais l'expérience, qui décide toutes les queſtions en politique comme en phiſique, eſt ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Qu'a-t-on pu dire aux François pour les engager à croire à la République de vingt-

quatre millions d'hommes ? Deux choses seulement : 1°. Rien n'empêche qu'on ne voie ce qu'on n'a jamais vu. 2°. La découverte du Syſtême représentatif rend poſſible pour nous ce qui ne l'étoit pas pour nos devanciers. Examinons la force de ces deux argumens.

Si l'on nous disoit qu'un dé, jetté cent millions de fois, n'a jamais préſenté, en se repoſant, que cinq nombres, 1, 2, 3, 4 & 5, pourrions-nous croire que le 6 se trouve sur l'une des faces? Non, sans doute; & il nous seroit démontré, comme si nous l'avions vu, qu'une des ſix faces eſt blanche.

Eh bien! parcourons l'hiſtoire; nous y verrons ce qu'on appelle *la Fortune*, jettant le dé sans relâche depuis quatre mille ans a-t-elle jamais amené Grande république? Non. Donc ce *nombre* n'étoit point ſur le dé.

Si le monde avoit vu ſucceſſivement de nouveaux gouvernemens, nous n'aurions nul droit d'affirmer que telle ou telle forme eſt impoſſible, parce qu'on ne l'a jamais vue, mais il en eſt tout autrement: on a vu toujours la monarchie & quelquefois la république. Si l'on

veut ensuite se jetter dans les sous-divisions, on peut appeller *démocratie* le gouvernement où la masse exerce la souveraineté, & *aristocratie* celui où la souveraineté appartient à un nombre plus ou moins restreint de familles privilégiées.

Et tout est dit.

La comparaison du dé est donc parfaitement exacte : les mêmes nombres étant toujours sortis du cornet de la Fortune, nous sommes autorisés, par la théorie des probabilités, à soutenir qu'il n'y en a pas d'autres.

Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications : les premières sont inaltérables & reviennent toujours ; les secondes changent & varient un peu le spectacle, moins pour la multitude ; car tout œil exercé pénétre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps & les lieux.

Qu'y a-t-il, par exemple, de particulier & de nouveau dans les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement d'Angleterre les noms de *Pairs* & celui de *Communes*, la robe des Lords, &c. ? mais les trois pouvoirs,

considérés d'une manière abstraite, se trouvent partout où se trouve la liberté sage & durable; on les trouve sur-tout à Sparte, où le gouvernement, avant Licurgue, *étoit toujours en branle, inclinant tantôt à tyrannie, quand les rois y avoient trop de puissance, & tantôt à confusion populaire quand le commun du peuple venoit à y usurper trop d'autorité.* Mais Lycurgue mit entre deux le sénat, *qui fut, ainsi que dit Platon, un contre-poids salutaire... & une forte barrière tenant les deux extrêmités en égale balance & donant pied ferme & assis à la chose publique, pour ce que les sénateurs... se rangeoient aucunes fois du côté des rois tant que besoin étoit pour résister à la témérité populaire, & au contraire aussi fortifioient aucunes fois la partie du peuple à l'encontre des rois, pour garder qu'ils n'usurpassent une autorité tyrannique.* (1)

Ainsi, il n'y a rien de nouveau, & la grande république est impossible, parce qu'il n'y a jamais eu de grande république.

Quant au système représentatif qu'on croit capable de résoudre le problême, je me sens entraîné dans une digression qu'on voudra bien me pardonner.

---

(1) Plutarque, vie de Lyc. chap. 9. trad. d'Amiot.

Commençons par remarquer que ce syſtême n'eſt point du tout une découverte moderne, mais une *production*, ou, pour mieux dire, une *piéce* du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité & d'équilibre qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers. 1)

L'autorité royale ayant formé les Communes, les appella dans les aſſemblées nationales; elles ne pouvoient y paroître que par leurs mandataires: de-là le syſtême repréſentatif.

Pour le dire en paſſant, il en fut de même de jugemens par jurés. La hiérarchie des mouvances appelloit les vaſſaux du même ordre dans la cour de leurs suzerains reſpectifs; de là naquit la maxime que tout homme devoit etre jugé par ſes Pairs (*Pares Curtis*): maxime que les Anglois ont retenue dans toute ſa latitude, & qu'ils ont fait

---

(1) Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement ſi bien tempéré, &b.
Montesquieu, Eprit de loix, Liv. XI. Chap. 8.

(2) Voyez le livre des Fiefs à la suite du Droit Romain.

survivre à sa cause génératrice; au lieu que les François, moins tenaces, ou cédant peut-être à des circonstances invincibles, n'en ont pas tiré le même parti.

Il faudroit être bien incapable de pénétrer ce que Bacon appelloit *interiora rerum*, pour imaginer que les hommes ont pu s'élever par un raisonnement antérieur à de pareilles institutions, & qu'elles peuvent être le fruit d'une délibération.

Au reste, la représentation nationale n'est point particulière à l'Angleterre: elle se trouve dans toutes toutes monarchies de l'Europe; mais elle est vivante dans la Grande-Bretagne; ailleurs, elle est morte ou elle dort, & il n'entre point dans le plan de ce petit ouvrage d'examiner si c'est pour le malheur de l'humanité qu'elle à été suspendue, & s'il conviendroit de se rapprocher des formes anciennes. Il suffit d'observer, d'après l'histoire, 1°. qu'en Angleterre, où la représentation nationale a obtenu & retenu plus de force que partout ailleurs, il n'en est pas question avant le milieu du treizième siècle (1); 2°. qu'elle ne fut point une inven-

(1) Les démocrates d' Angleterre ont tâché de re-

sion, ni l'effet d'une délibération, ni le résultat de l'action du peuple usant de ses droits antiques ; mais qu'un soldat ambitieux, pour satisfaire ses vues particulières, créa réellement la balance des trois pouvoirs après la bataille de Leuses, sans savoir ce qu'il faisoit, comme il arrive toujours. 3°. Que non-seulement la convocation des Communes dans le Conseil national fut une concession du Monarque, mais que, dans le principe, le Roi nommoit les représentans des provinces, cités & bourgs. 4°. Qu'après même que les Communes se furent arrogé le droit de députer au Parlement, pendant le voyage d'Edouard premier en Palestine, elles y eurent seulement voix consultative ; qu'elles présentoient leurs *doléances* comme les Etats-Généraux de France, & que la formule des concessions émanant du trône en suite de

---

monter beaucoup plus haut les droits des Communes & ils ont vu le peuple jusques dans les fameux Witenagemots ; mais il a fallu abandonner de bonne grace une thése insoutenable. Hume, Tom. 1. Append. I. p. 144. Append. II. p. 407. Edit. in 48. London. Millar 1762.

leurs pétitions, étoit conſtamment : *Accordé par le Roi & les Seigneurs ſpirituels & temporels, aux humbles prières de Communes.* 5°. Enfin, que la puiſſance co-législative, ſi l'on entend donc par ce mot de repréſentation nationale, un *certain* nombre de repréſentans envoyés par *certains* hommes, pris dans *certaines* villes ou bourgs, en vertu d'une ancienne conceſſion du Souverain, il ne faut pas diſputer ſur les mots, ce gouvernement exiſte, & c'eſt celui d'Angleterre.

Mais ſi l'on veut que *tout* le peuple ſoit repréſenté, qu'il ne puiſſe l'être qu'en vertu d'un mandat (1), & que *tout* citoyen ſoit habile à donner ou recevoir de ces mandats, à quelques exception près, phyſiquement & moralement inévitables ; & ſi l'on prétend encore joindre à un tel ordre de choſes ſoit d'ailleurs ſa foibleſſe in-

(1) On ſuppoſe aſſez ſouvent, par mauvaiſe foi ou par inattention, que le mandataire ſeul peut être repreſentant : c'eſt une erreur. Tous les jours, dans les tribunaux, l'enfant, le fou & l'abſent ſont repréſentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi : or, le peuple réunit éminemment ces trois qualités ; car il eſt toujours enfant, toujour fou & toujours abſent. Pourquoi donc ſes tuteurs ne pourroient-ils ſe paſſer de ſes mandats ?

dividuelle,

choſes l'abolition de toute diſtinction & fonction héréditaire, cette repréſentation eſt une choſe qu'on n'a jamais vue, & qui ne réuſſira jamais.

On nous cite l'Amérique : je ne connois rien de ſi impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot : laiſſez-le grandir.

Mais pour mettre toute la clarté poſſible dans cette diſcuſſion, il faut remarquer que les fauteurs de la république françoiſe ne ſont pas tenus seulement de prouver que la repréſentation *perfectionnée*, comme diſent les novateurs, eſt poſſible & bonne ; mais encore que le peuple, par ce moyen, peut retenir *sa souveraineté* (comme ils diſent), & former, dans ſa totalité, une république. C'eſt le noeud de la queſtion ; car ſi la *république* eſt dans la capitale, & que le reſte de la France ſoit *ſujet* de la république, ce n'eſt pas le compte du *peuple ſouverain*.

La Commiſſion chargée en dernier lieu de préſenter un mode pour le renouvellement du tiers, porte le nombre des François à trente millions. Accordons ce nombre, & ſuppoſons que la France garde ſes conquêtes. Chaque année, aux termes de

la conſtitution, 250 perſonnes ſortant du corps législatif seront remplacés par 250 autres. Il s'ensuit que ſi les 15 millions de mâles que ſuppoſe cette population étoient immortels, habiles à la repréſentation & nommées par ordre, invariablement, chaque François viendroit exercer à ſon tour la ſouveraineté nationale tous les ſoixante-mille ans. (1)

Mais comme on ne laiſſe pas que de mourir de temps en temps dans un tel intervalle; que d'ailleurs on peut répéter les élections sur les mêmes têtes, & qu'une foule d'individus, de par la nature & le bon ſens, ſeront toujours inhabiles à la repréſentation nationale, l'imagination eſt effrayée du nombre prodigieux de ſouverains condamnés à mourir ſans avoir règné.

Rouſſeau a ſoutenu que *la volonté nationale ne peut être déléguée*; on eſt libre de dire oui & non & de diſputer mille ans ſur ces queſtions de college: mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que le ſyſtême repréſentatif exclut directement l'exercice de la ſouveraineté, ſur-tout dans le

(1) Je ne tiens point compte des cinq places de Directeurs. A cet égard la chance eſt ſi petite, qu'elle peut être conſidérée comme zéro.

françois, où les droits du peuple se bornent à nommer ceux qui nomment ; où non-seulement il ne peut donner de mandats spéciaux à ses représentans, mais où la loi prend soin de briser toute relation entre eux & leurs provinces respectives, en les avertissant qu'*ils ne sont point envoyés par ceux qui les ont envoyés*, mais par la *Nation*, grand mot infiniment commode, parce qu'on en fait ce qu'on veut. En un mot, il n'est pas possible d'imaginer une législation mieux calculée pour anéantir les droits du peuple. Il avoit donc bien raison, ce vil conspirateur jacobin; lorsqu'il disoit rondement dans un interrogatoire judiciaire : *Je crois le gouvernement actuel usurpateur de l'autorité, violateur de tous les droits du peuple, qui l'a réduit au plus déplorable esclavage. C'est l'affreux système du bonheur d'un petit nombre, fondé sur l'oppression de la masse. Le peuple est tellement emmuselé, tellement environné de chaines par ce gouvernement aristocratique, qu'il lui devient plus difficile que jamais de les briser.* (1)

Eh! qu'importe à la *Nation* le vain honneur de la représentation, dont elle se mêle si indi-

(1) Voyez l'interrogatoire de Baboeuf, juin 1796.

rectement, auquel des milliards d'individus ne parviendront jamais ? La ſouveraineté & le gouvernement lui ſont-ils moins étrangers ?

Mais, dira-t-on, en retorquant l'argument, qu'importe à la Nation le vain honneur de la repréſentation, ſi le ſyſtême reçu établit la liberté publique ?

Ce n'eſt pas de quoi il s'agit ; la queſtion n'eſt pas de ſavoir ſi le peuple François peut être *libre* par la conſtitution qu'on lui a donnée, mais s'il peut être *ſouverain*. On change la queſtion pour échapper au raiſonnement. Commençons par exclure l'exercice de la ſouveraineté ; inſiſtons ſur ce point fondamental, que le ſouverain ſera toujours à Paris, & que tout ce fracas de repréſentation ne ſignifie rien ; que le *peuple* demeure parfaitement étranger au gouvernement ; qu'il eſt ſujet plus que dans la monarchie, & que les mots de *grande république* s'excluent comme ceux de *cercle carré*. Or, c'eſt ce qui eſt démontré arithmétiquement.

La queſtion ſe réduit donc à ſavoir s'il eſt de l'intérêt du peuple François d'être ſujet d'un directoire exécutif & de deux

Conseils institués suivant la constitution de 1795, plutôt que d'un Roi règnant suivant les formes anciennes.

Il y a bien moins de difficulté à résoudre un problême qu'à le poser.

Il faut donc écarter ce mot de *république*, & ne parler que du *gouvernement*. Je n'examinerai point s'il est propre à faire le bonheur public ; les François le savent si bien ! Voyons seulement si tel qu'il est, & de quelque manière qu'on le nomme, il est permis de croire à sa durée.

Elevons-nous d'abord à la hauteur qui convient à l'être intelligent, & de ce point de vue, considérons la source de ce gouvernement.

Le mal n'a rien de commun avec l'existence ; il ne peut créer, puisque sa force est purment négative : *Le mal est le schisme de l'être ; il n'est pas vrai.*

Or, ce qui distingue la révolution françoise, & ce qui en fait un *évenement* unique dans l'histoire, c'est qu'elle est *mauvaise* radicalement ; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu ; c'est la pure impureté.

Dans quelle page de l'hiſtoire trouvera-t-on une auſſi grande quantité de vices agiſſant à-la-fois ſur le même théâtre ? Quel aſſemblage épouvantable de baſſeſſe & de cruauté ! quelle profonde immoralité ! quel oubli de toute pudeur !

La jeuneſſe de la liberté a des caractères ſi frappans, qu'il eſt impoſſible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la patrie eſt une religion, & le reſpect pour les loix eſt une ſuperſtition : les caractéres ſont fortement prononcés, les mœurs ſont auſtères : toutes les les vertus brillent à-la-fois ; les factions tournent au profit de la patrie, parce qu'on ne ſe diſpute que l'honneur de la ſervir ; tout, juſqu'au crime, porte l'empreinte de la grandeur.

Si l'on rapproche de ce tableau celui que nous offre la France, comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène ? ou, pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puiſſe naître, (car elle n'exiſte point encore), & que du ſein de la corruption la plus dégoûtante, puiſſe ſortir cette forme de gouvernement qui ſe paſſe de vertus moins que toutes les autres ? Lorſqu'on entend

ces prétendus républicains parler de liberté & de vertu, on croit voir une courtisanne fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

Un journal républicain nous a transmis l'anecdote suivante sur les mœurs de Paris. „ On „plaidoit devant le tribunal civil une cause de „séduction ; une jeune fille de 14 ans étonnoit „les juges par un degré de corruption qui le „disputoit à la profonde immoralité de son se„ducteur. *Plus de la moitié de l'auditoire étoit „composé de jeunes femmes & de jeunes filles ; „parmi celles-ci plus de vingt n'avoient pas 13 „à 14 ans. Plusieurs étoient à côté de leurs „mères ; & au lieu de se couvrir le visage, elles „rioient avec éclat aux détails néceſſaires, mais „dégoûtans, qui faiſoient rougir les hommes* (1)

Lecteur, rappellez-vous ce Romain qui, dans les beaux jours de Rome, fut puni pour avoir embraſſé ſa femme devant ſes enfans. Faites le parallèle, & concluez.

La révolution françoise a parcouru, sans doute, une période dont tous les momens ne

(1) Journal de l'Oppoſition. 1795, N° 173 pag. 705.

se ressemblent pas, cependant, son caractere général n'a jamais varié, & dans son berceau même elle prouva tout ce qu'elle devoit être. C'étoit un certain délire inexplicable, une impétuosité aveugle, un mépris scandaleux de tout ce qu'il y eu de respectable parmi les hommes; une atrocité d'un nouveau genre, qui plaisantoit de ses forfaits; sur-tout une prostitution impudente du raisonnement & de tous les mots faits pour exprimer des idées de justice & de vertu.

Si l'on s'arrête en particulier sur les actes de la Convention nationale, il est difficile de rendre ce qu'on éprouve Lorsque j'assiste par la pensée à l'époque de son rassemblement, je me sens transporté, comme le Barde sublime de l'Angleterre, dans un monde intellectuel, je vois l'ennemi du genre humain s'ant au Manège & convoquant tous les *esprits mauvais* dans ce nouveau *Pandæmonium*; j'entends distinctement *il rauco suon delle tartarce trombe*; je vois tous les vices de la France accourir à l'appel, & je ne sais si j'écris une allégorie.

Et maintenant encore, voyez comment le crime sert de base à tout cet échaus

dage républicain ; ce mot de *citoyen* qu'ils ont substitué aux formes antiques de la politesse, ils le tiennent des plus vils des humains ; ce fut dans une de leurs orgies législatrices que des brigands inventèrent ce nouveau titre. Le calendrier de la république, qui ne doit point seulement être envisagé par son côté ridicule, fut une conjuration contre le culte ; leur ère date des plus grands forfaits qui aient déshonoré l'humanité : ils ne peuvent dater un acte sans se couvrir de honte, en rappellant la flétrissante origine d'un gouvernement dont les fêtes même font pâlir.

Est-ce donc de cette fange sanglante que doit sortir un gouvernement durable ? Qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces & licencieuses des peuples barbares qui sont cependant devenus ce que nous voyons : l'ignorance barbare a préfidé, sans doute, à nombre d'établissemens politiques ; mais la barbarie savante, l'atrocité systématique, la corruption calculée, & sur-tout l'irréligion, n'ont jamais rien produit. La verdeur mène à la maturité ; la pourriture ne mène à rien.

A-t-on vu, d'ailleurs, un gouvernement,

& sur-tout une constitution libre, commencer malgré les membres de l'Etat, & se passer de leur assentiment ? C'est cependant le phenomene que nous présenteroit ce météore qu'on appelle *république françoise*, s'il pouvoit durer. On croit ce gouvernement fort, parce qu'il est violent ; mais la force diffère de la violence autant que de la foiblesse, & la manière étonnante dont il opère dans ce moment, fournit peut-être seule la démonstration qu'il ne peut opérer long-temps. La Nation Françoise ne *veut* point ce gouvernement ; elle le *souffre*, elle y demeure soumise, ou parce qu'elle ne peut le secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose que sur ces deux colonnes, qui n'ont rien de réel ; on peut dire qu'elle porte en entier sur deux négations. Aussi, il est bien remarquable que les écrivains ainis de la république ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement : ils sentent bien que c'est là le foible de la cuirasse ; ils disent aussi hardiment qu'ils peuvent qu'il est possible ; & passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardens, ils s'attachent uniquement à prouver aux François qu'ils s'exposeroient aux plus grands maux, s'ils revenoient à leur ancien gouvernement.

C'eſt sur ce chapitre qu'ils ont diſerté; ils ne tariſſent pas ſur les inconvéniens des révolutions. Si vous les preſſiez, ils ſeroient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel, fut un crime, pourvu qu'on leur accorde qu'il n'en faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la Nation Françoise; ils la supplient de garder la république. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la ſtabilité du gouvernement, non la conviction de la raison, mais le rêve du désir.

Paſſons au grand anathême qui pèse sur la république.

CHAPITRE V.

De la Révolution Françoise considérée dans son caractère anti-religieux. — Digression sur le Christianisme.

Il y a dans la révolution françoise un caractere *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu & peut-être de tout ce qu'on verra.

Qu'on se rappelle les grandes séances! Le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solemnelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, & cette foule de scènes inouies où les provinces tâchoient de surpasser Paris; tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, & semble appartenir à un autre monde.

Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu, mais les principes subsistent. Les *legislateurs* (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé

dans l'hiſtoire : *La Nation ne ſalarie aucun culte?* Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains momens, s'élever juſqu'à la haine pour la Divinité ; mais cet affreux tour de force n'eſt pas néceſſaire pour rendre inutiles les plus grands efforts conſtituans : l'oubli ſeul du grand Etre (je ne dis pas le mépris) eſt un anathême irrévocable ſur les ouvrages humains qui en ſont flétris.

Toutes les inſtitutions imaginables repoſent ſur une idée religieuſe, ou ne ſont que paſſer. Elles ſont fortes & durables à meſure qu'elles ſont *divinisées*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi.

Non-ſeulement la raiſon humaine, ou ce qu'on appelle la *philosophie* ſans ſavoir ce qu'on dit, ne peut ſuppléer à ces baſes qu'on appelle *ſuperſtitieuses*, toujours ſans ſavoir ce qu'on dit ; mais la philoſophie eſt, au contraire, une puiſſance eſſentiellement déſorganisatrice.

En un mot, l'homme ne peut repréſenter le Créateur qu'en ſe mettant en rapport avec lui. Inſenſés que nous ſommes ! ſi nous voulons qu'un miroir réfléchiſſe l'image du ſoleil, le tournons-nous vers la terre ?

Ces reflexions s'adreſſent à tout le monde,

au croyant comme au ſceptique ; c'eſt un fait que j'avance, & non une thèſe. Qu'on rie de ces idées ou qu'on les vénère, n'importe : elles ne forment pas moins (vraies ou fauſſes) la baſe unique de toutes les inſtitutions durables.

Rouſſeau, l'homme du monde peut-être qui s'eſt le plus trompé, a cependant rencontré cette obſervation, ſans avoir voulu en tirer les conſéquences.

La loi judaïque, dit-il, *toujours subsistante ; celle de l'enfant d'Ismaël, qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées. . . l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs.* (1)

Il ne tenoit qu'à lui de conclure, au lieu de nous parler de *ce grand & puissant génie qui préside aux établissemens durables :* (2) comme ſi cette poéſie expliquoit quelque choſe !

Lorsqu'on réfléchit ſur des faits atteſtés par l'hiſtoire entière ; lorsqu'on enviſage la chaîne des établiſſemens humains, depuis ces grandes inſtitutions qui ſont des époques du monde, jus-

(1) Contrat Social, Liv. 1. Chap. 8.

(2) Ibid.

qu'à la plus petite organisation sociale ; depuis l'Empire jusqu'à la Confrairie, ont une base divine, & que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses oeuvres qu'une existence fausse & passagère; que penserons-nous du nouvel édifice françois & de la puissance qui l'a produit? Pour moi, je croirais à la fécondité du néant.

Ce seroit une chose curieuse d'approfondir successivement nos institutions européennes, & de montrer comment elles sont toutes *christianisées*; comment la religion, se mêlant à tout, anime & soutient tout. Les passions humaines ont beau souiller, dénaturer même les créations primitives; si le principe est divin, c'en est assez pour leur donner une durée prodigieuse. Entre mille exemples, on peut citer celui des ordres militaires. Certainement on ne manquera point aux membres qui les composent, en affirmant que l'objet religieux n'est peut-être pas le premier dont ils s'occupent: n'importe, ils subsistent, & cette durée est un prodige. Combien d'esprits superficiels rient de cet amalgame

étrange d'un moine & d'un soldat! il vaudroit mieux s'extasier sur cette force cachée, par laquelle ces ordres ont percé les siècles, comprimé des puissances formidables, & résisté à des choses qui nous étonnent encore dans l'histoire. Or, cette force, c'est le *nom* sur lequel ces institutions reposent; car rien n'*est* que par *celui qui est*. Au milieu du bouleversement général dont nous sommes témoins, le défaut d'éducation fixe sur-tout l'oeil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois on les a entendu dire qu'il faudroit rétablir les Jésuites. Je ne discute point ici le mérite de l'ordre; mais ce voeu ne suppose pas des réflexions bien profondes. Ne diroit-on pas que St. Ignace est là prêt à servir nos vues? Si l'ordre est détruit, quelque frère cuisinier peut-être pourroit le rétablir par le même esprit qui le créa; mais tous les Souverains de l'univers n'y réussiroient pas.

Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les loix du mouvement.

Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur, & qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité; quelque soit d'ailleurs sa foiblesse individuelle,

dividuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot son dénuement absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance, dont il s'est fait l'instrument; il produit des oeuvres dont la force & la durée étonnent la raison.

Je supplie tout lecteur attentif de vouloir bien regarder autour de lui; jusques dans les moindres objets, il trouvera la démonstration de ces grandes vérités. Il n'est pas nécessaire de remonter au *fils d'Ismaël*, à Lycurgue, à Numa, à Moïse, dont les législations furent toutes religieuses; une fête populaire, une danse rustique suffisent à l'observateur. Il verra dans quelques pays protestans certains rassemblemens, certaines réjouissances populaires, qui n'ont plus de causes apparentes, & qui tiennent à des usages catholiques absolument oubliés. Ces sortes de fêtes n'ont en elles-mêmes rien de moral, rien de respectable: n'importe; elles tiennent, quoique de très-loin, à des idées religieuses; c'en est assez pour les perpétuer. Trois siècles n'ont pu les faire oublier.

Mais vous, maîtres de la terre! Princes, Rois, Empereurs, puiſſantes Majeſtés, invincibles Conquérans! eſſayez seulement d'amener le peuple un tel jour de chaque année dans un endroit marqué, POUR Y DANSER. Je vous demande peu, mais j'oſe vous donner le défi solemnel d'y réuſſir, tandis que le plus humble miſſionnaire y parviendra, & se fera obéir deux mille ans après sa mort. Chaque année, au nom de *Saint* Jean, de *Saint* Martin, de *Saint* Benoît, le peuple se raſſemble autour d'un temple ruſtique; il arrive, animé d'une allégreſſe bruyante & cependant innocente: la religion sanctifie la joie, & la joie embellit la religion: il oublie ses peines; il penſe, en se retirant, au plaiſir qu'il aura l'année ſuivante au même jour, & ce jour pour lui eſt une date.

A côté de ce tableau, placez celui des maîtres de la France, qu'une révolution inouie a revêtus de tous les pouvoirs, & qui ne peuvent organiser une ſimple fête. Il produiguent l'or, ils appellent tous les arts à leur secours, & le citoyen reſte chez lui, on ne se rend à l'appel que pour rire des ordonnateurs. Ecoutez le dépit de l'impuiſſance! écoutez ces paroles mé-

morables d'un de ces *députés du peuple* parlant au *corps législatif* dans une séance du mois de janvier 1796: „ Quoi donc! (s'écrit-il) des „ hommes étrangers à nos moeurs, à nos usa- „ ges, seroient parvenus à établir des fêtes ri- „ dicules pour des évènemens inconnus, en „ l'honneur d'hommes dont l'existence est un „ problême. Quoi! ils auront pu obtenir l'em- „ ploi de fonds immenses, pour répéter chaque „ jour, avec une triste monotonie, des céremo- „ nies insignifiantes & souvent absurdes; & les „ hommes qui ont renversé la Bastille & le Trô- „ ne, les hommes qui ont vaincu l'Europe, ne „ réussiront point à conserver, par des fêtes na- „ tionales, le souvenir de grands évènemens qui „ immortalisent notre révolution".

O délire! ô profondeur de la foiblesse humaine! Législateurs: méditez ce grand aveu; il vous apprend ce que vous êtes & ce que vous pouvez.

Maintenant, que nous faut-il de plus pour juger le systême françois! Si sa nullité n'est pas claire, il n'y a rien de certain dans l'univers.

Je suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je considère l'affoiblissement général des principes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos besoins & l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses, ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme.

Cette conjecture ne sera repoussée dédaigneusement que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Pline, comme il est prouvé par sa fameuse lettre, n'avoit pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyoit que l'enfance.

Mais quelle foule d'idées m'assaillent dans ce moment, & m'élèvent aux plus hautes contemplations!

LA GENERATION présente est témoin de l'un des plus grands spectacles qui ait jamais occupé l'oeil humain ; c'est le combat

à outrance du christianisme & du philosophisme. La lice est ouverte, les deux ennemis sont aux prises, & l'univers regarde.

On voit, comme dans Homère *le père des dieux & des hommes* soulevant les balances qui pésent les deux grands intérêts ; bientôt l'un des bassins va descendre.

Pour l'homme prévenu, & dont le cœur sur-tout a convaincu la tête, les évènemens ne prouvent rien ; le parti étant pris irrévocablement en oui ou en non, l'observation & le raisonnement sont également inutiles. Mais vous tous, nommes de bonne foi, qui niez ou qui doutez, peut- être que cette grande époque du christianisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-huit siècles, il regne sur une grande partie du monde & particulièrement sur la portion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même à cette époque antique, arrivée à son fondateur, elle se noue à un autre ordre de choses, à une religion typique qui l'a précédée. L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit ; l'une se vante de promettre ce que l'autre se vante de tenir ; ensorte

que celle-ci, par un enchaînement qui eſt un fait viſible, remonte à l'origine du monde.

ELLE NAQUIT LE JOUR QUE NAQUIRENT LES JOURS

Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée; &, à s'en tenir même au chriſtianiſme, aucune inſtitution, dans l'univers, ne peut lui être opposée. C'eſt pour chicaner qu'on lui compare d'autres religions; pluſieurs caractères frappans excluent toute comparaison: ce n'eſt pas ici le lieu de les détailler; un mot seulement, & c'eſt aſſez. Qu'on nous montre une autre religion fondée sur des faits miraculeux & révélant des dogmes incompréhensibles, crue pendant dix-huit siècles, par une grande partie du genre-humain, & défendue d'âge en âge par les premiers hommes du temps, depuis Origène jusqu'à Pascal, malgré les derniers efforts d'une secte ennemie, qui n'a ceſſé de rugir depuis Celſe jusqu'à Condorcet.

Chose admirable! lorsqu'on réfléchit sur cette grande inſtitution, l'hypothèse la plus naturelle, celle que toutes les vraiſemblances environnent, c'eſt celle d'un établiſſement divin. Si l'œuvre eſt humaine, il n'y a plus moyen

den expliquer le succès : en excluant le prodige, on le ramène.

Toutes les nations, dit-on, ont pris du cuivre pour de l'or. Fort bien ; mais ce cuivre a-t-il été jetté dans le creuset européen, & soumis, pendant dix-huit siècles, à notre chymie observatrice ? ou, s'il a subi cette épreuve, s'en eſt-il tiré à son honneur ? Newton croyoit à l'incarnation ; mais Platon, je pense, croyoit peu à la naiſſance merveilieuse de Bacchus.

Le chriſtianisme a été prêché par des ignorans & par des savans, & c'eſt en quoi il ne reſſemble à rien de connu.

De plus, il s'eſt tiré de toutes les épreuves. On dit que la perſécution eſt un vent qui nourrit & propage la flamme du fanatisme. Soit : Dioclétien favoriſa le chriſtianisme ; mais, dans cette ſuppoſition, Conſtantin devoit l'étouffer, & c'eſt ce qui n'eſt pas arrivé. Il a réſiſté à tout, à la paix, à la guerre, aux échafauds, aux triomphes, aus poignards, aux délices, à l'orgueil : â l'humiliation, à la pauvreté, à l'opulence, à la nuit du moyen âge & au grand jour des ſiècles de Léon X & de Louis XIV. Un Empereur tout-puiſſant & maître de la plus grande partie du monde connu, épuisa

jadis contre lui toutes les resources de son génie ; il n'oublia rien pour relever les dogmes anciens ; il les associa habilement aux idées platoniques, qui étoient à la mode. Cachant la rage qui l'animoit sous le masque d'une tolérance purment extérieure, il employa contre le culte ennemi les armes auxquelles nul ouvrage humain n'a résisté : il le livra au ridicule ; il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser ; il le priva de tous les appuis que l'homme peut douner á ses œuvres : diffamations, cabales, in-justice, oppression, ridicule, force & adresse, tout fut inutile ; *le Galiléen* l'emporta sur Julien *le philosophe*.

Aujourd'hui enfin, l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables ; rien n'y manque de tout ce qui peut la rendre décisive. Soyez donc bien attentifs, vous tous que l'histoire n'a point assez instruits. Vous disiez que le sceptre soutenoit la tiare ; eh bien ! il n'y a plus de sceptre dans la grande arène, il est brisé, & les morceaux sont jettés dans la boue. Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacerdoce riche & puissant pouvoit soutenir les dogmes qu'il prêchoit ; je ne

crois pas trop qu'il y ait une puiſſance de faire croire ; mais paſſons : il n'y a plus de prêtres ; on les a chaſſés, égorgés, avillis ; on les a dépouillés, & ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fuſillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnoient. Vous craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les illuſions de l'imagination : il n'y a plus rien de tout cela ; il n'y a plus de coutume, il n'y a plus de maître ; l'eſprit de chaque homme eſt à lui. La philoſophie ayant rongé le ciment qui uniſſoit les hommes, il n'y a plus d'aggrégations morales. L'autorité civile favoriſant de toutes ſes forces le renverſement du ſyſtême ancien, donne aux ennemis du chriſtianiſme tout l'appui qu'elle lui accordoit jadis : l'eſprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts ſont applaudis & payés, & les efforts contraires ſont des crimes.

Vous n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui ſont toujours des premiers trompés ; un appareil pompeux, de vaines cérémonies,

n'en imposent plus à des hommes, devant lesquels on se joue de tout depuis sept ans. Les temples sont fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes & aux bacchanales d'un peuple effréné.

Les autels sont renversés; on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtemens des pontifes; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies; & sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter les prostituées nues.

Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire; toutes les chances humaines sont en sa faveur; on fait tout pour lui & tout contre sa rivale.

S'il est vainqueur, il ne dira pas comme César: *je suis venu, j'ai vu & j'ai vaincu*; mais enfin il aura vaincu: il peut battre des mains & s'asseoir fièrement sur une croix renversée.

Mais si le christianisme sort de cette épreuve terrible plus pur & plus vigoureux; si l'Hercule chrétien, fort de sa seule force, soulève *le fils de la terre* & l'étouffe dans ses bras, *patuit Deus*; François! faites place au Roi très-

chrétien, portez-le vous-mêmes sur son trône antique ; relevez son oriflamme, & que son or, voyageant encore d'un pole à l'autre porte de toutes parts la devise triomphale :

LE CHRIST COMMANDE, IL REGNE, IL EST VAINQUEUR!

CHAPITRE VI.

De l'influence Divine dans les conſtitutions politiques.

L'HOMME peut tout modifier dans la ſphère de ſon activité, mais il ne crée rien : telle eſt la loi, au phyſique comme au moral.

L'homme peut ſans doute planter un pepin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, & le tailler en cent manières; mais jamais il ne s'eſt figuré qu'il avoit le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'eſt-il imaginé qu'il avoit celui de faire une conſtitution? ſeroit-ce par l'expérience? Voyons donc ce qu'elle nous apprend.

Toutes les conſtitutions libres, connues dans l'univers, ſe ſont formées de deux manières. Tantôt elles ont, pour ainſi dire, *germé* d'une manière inſenſible, par la réunion d'une foule de ces circonſtances que nous nommons fortuites; & quelque-

fois elles ont un auteur unique qui paroît comme un phénomène, & se fait obéir.

Dans les deux suppositions, voici par quels caractères Dieu nous avertit de notre foiblesse & du droit qu'il s'est réservé dans la formation des gouvernemens.

1°. Aucune constitution ne résulte d'une délibération; les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs ou les loix fondamentales écrites, ne sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'ils existent (1).

2°. Dieu n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que dans la formation des constitutions, les circonstances font tout, & que les hommes ne sont que des circonstances. Assez communément même,

(1) Il faudroit être fou pour demander qui a donné la liberté aux villes de Sparte, de Rome, &c. ces républiques n'ont point reçu leurs chartres des hommes. Dieu & la nature les leur ont données. Sydney, tom. 1, sect. 2. L'auteur n'est pas suspect

c'eſt en courant à un certain but qu'ils en obtiennent un autre, comme nous l'avons vu dans la conſtitution angloiſe.

3°. Les droits du *peuple* proprement dit, partent aſſez souvent de la conceſſion des souverains, & dans ce cas il peut en conſter hiſtoriquement ; mais les droits du souverain & de l'ariſtocratie, du moins les droits eſſentiels, conſtitutifs & *radicaux*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, n'ont ni date ni auteurs.

4°. Les conçeſſions même du souverain ont toujours été précédées par un état de choſes qui les néceſſitoit & qui ne dépendoit pas de lui.

5°. Quoique les loix écrites ne soient jamais que des déclarations de droits anterieurs, cependant, il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit ; il y a même toujours dans chaque conſtitutiou, quelque choſe qui

---

(1) Le sage Hume a ſouvent fait cette remarque, Je ne citerai que le paſſage suivant : C'eſt ce point de la conſtitution angloiſe (le droit de remontrance) qu'il eſt très-difficile, ou pour mieux dire impoſſible

ne peut être écrit (1), & qu'il faut laiſſer dans un nuage sombre & vénérable, sous peine de renverſer l'Etat.

6°. Plus on écrit & plus l'inſtitution eſt foible; la raison en eſt claire. Les loix ne sont que des déclarations de droits, & les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués; ensorte que la multiplicité des loix conſtitutionnelles écrites, ne prouve que la multiplicité des choſes & le danger d'une deſtruction.

Voilà pourquoi l'inſtitution la plus vigoureuſe de l'antiquité profane fut celle de Lacédémone, où l'on n'écrivit rien.

7°. Nulle nation ne peut se donner la liberté ſi elle ne l'a pas. (1). Lorsqu'elle commence à réfléchir sur elle-même, ses loix ſont

---

de regler par des droits: il doit être dirigé par certaines idées delicates d'à-propos & de décence, plûtôt que par l'exactitude des loix & des ordonnances. Hume's Charles I. Ch. 53. note B.

Thomas Payne eſt d'un autre avis, comme on ſait. Il prétend qu'une conſtitution n'exiſte pas lorsqu'on ne peut la mettre dans sa poche.

(1) Un popolo uſo a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficultà mantiene la libertá. Machiavel, diſ. sur Tit. Liv. p. 16

faites. L'influence humaine ne s'étend pas au-delà du développement des droits existans, mais qui étoient méconnus ou contestés. Si des imprudens franchissent ces limites par des réformes téméraires, la nation perd ce quelle avoit, sans atteindre ce qu'elle veut. De là résulte la nécessité de n'innover que très-rarement, & toujours avec mesure & tremblement.

8°. Lorsque la Providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paroît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable: il parle, & il se fait obéir; mais ces hommes merveilleux n'appartiennent peut-être qu'au monde antique & à la jeunesse des nations. Quoiqu'il en soit, voici le caractère distinctif de ces législateurs, par excellence. Ils sont rois, ou eminemment nobles: à cet égard, il n'y a, & il ne peut y avoir aucune exception. Ce fut par ce côte que pécha l'institution de Solon, la plus fragile de l'antiquité. (1). Les beaux jours

(1) Plutarque a fort bien vu cette vérité: Solon, dit-il, ne put parvenir à maintenir longtemps une cité en union & concorde.... pour ce qu'il étoit né de race populaire, & n'étoit qu'un moyen bourgeois seulement. In Sol. C. 26, trad. d'Amyot.

d'Athènes, qui ne firent que paſſer, (1) furent encore interrompus par des conquêtes & par des tyrannies, & Solon même vit les Piſiſtratides.

9°. Ces législateurs mêmes, avec leur puiſsance extraordinaire, ne font jamais que raſſembler des élémens préexiſtans dans les coutumes & le caractère des peuples; mais ce raſſemblement, cette formation rapide qui ne tiennent pas de la création, ne s'exécutent qu'au nom de la Divinité. La politique & la religion se fondent ensemble: on diſtingue à peine le législateur du prêtre; & ses inſtitutions publiques conſiſtent principalement *en cérémonies & vocations religieuses.* (2)

10°. La liberté, dans un ſens, fut toujours un don des rois; car toutes les nations

---

(1) Haec extrema fuit aetas imperatorum Atheniensium Iphicratis, Chabriae, Thimothei: neque poſt illorum obitum quisquam Dux in illâ urbe fuit dignus memoriâ. Corn. Nep. in Timoth. C. 4. De la bataille de Marathon à celle de Leucade; gagnée par Timothée, il s'écoula 114 ans. C'est le Diapason de la gloire d'Athenes.

(2) Plut. in Numâ, C.

tions libres furent constituées par des rois. C'est la règle générale, & les exceptions qu'on pourroit indiquer, rentreroient dans la règle, si elles étoient discutées. (1)

11°. Jamais il n'exista de nation libre, qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle; & jamais nation ne tenta efficacement de développer, par ses loix fondamentales écrites, d'autres droits que ceux qui existoient dans sa constitution naturelle.

12°. Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation; & même cette entreprise excède en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde & de plus extravagant. (2)

Prouver en détail cette proposition, après

---

(1) Neque ambigitur quin Brutus idem, qui tantùm gloriae, superbo exacto Rege, meruit, pessimo publicò id facturus fuerit; si libertatis immaturae cupidine priorum Regum alicui regnum extorcisset, &c. Tit. Liv. 2, 1. Le passage entier est très-digne d'être médité.

(2) E necessario chè uno solo fia quello che dia il modo, e della cui mente dipenda qualunque simile ordinazione. Machiavel, ibid. 1, 9.

ce que j'ai dit, seroit, ce me semble, manquer de respect à ceux qui savent, & faire trop d'honneur à ceux qui ne savent pas.

13°. J'ai parlé d'un caractère principal des véritables législateurs; en voici un autre qui est très-marquable, & sur lequel il seroit aisé de faire un livre. C'est qu'ils ne sont jamais ce qu'on appelle des *savans*, qu'ils n'écrivent point, qu'ils agissent par instinct & par impulsion, plus que par raisonnement; & qu'ils n'ont d'autre instrument pour agir, qu'une certaine force morale qui plie les volontés comme le vent courbe une moisson.

En montrant que cette observation n'est que le corollaire d'une vérité générale de la plus haute importance, je pourrois dire des choses intéressantes, mais je crains de m'égarer: j'aime mieux supprimer les intermédiaires, & courir aux résultats.

Il y a entre la politique théorique & la législation constituante, la même différence qui existe entre la poétique & la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue, dans l'échelle générale des esprits, ce que le Batteux est à Homère ou à Racine.

Il y a plus : ces deux talens s'excluent positivement, comme on l'a vu par l'exemple de Locke, qui broncha lourdement lorsqu'il s'avisa de vouloir donner des loix aux Américains.

J'ai vu un grand amateur de la république, se lamenter sérieusement de ce que les François n'avoient pas apperçu dans les oeuvres de Hume, la pièce intitulée, *Plan d'une république parfaite*, — *O caecas hominum mentes !* Si vous voyez un homme ordinaire qui ait du bons sens, mais qui n'ait jamais donné dans aucun genre aucun signe extérieur de supériorité, cependant vous ne pouvez pas assurer qu'il ne peut être législateur. Il n'y a aucune raison de dire oui ou non ; mais s'agit-il de Bacon, de Locke, de Montesquieu, &c. dites *non*, (1) sans balaner ; car le talent qu'il a prouve qu'il n'a pas l'autre.

L'application des principes que je viens

---

(1) Platon, Zénon, Chrysippe, ont fait des livres ; mais Lycurgue fit des actes. (Plutarque in Lyc.) „Il „n'y a pas une seule idée saine en morale & en poli„tique qui ait échappé au bon sens de Plutarque.“

d'exposer à la constitution françoise, se présente naturellement; mais il est bon de l'envisager sous un point de vue particulier.

Les plus grands ennemis de la révolution françoise, doivent cependant convenir, avec franchise, que la commission des onze qui a produit la dernière constitution, a, suivant toutes les apparences, plus d'esprit que son ouvrage, & qu'elle a fait peut-être tout ce qu'elle pouvoit faire. Elle disposoit des matériaux rebelles, qui ne lui permettoient pas de suivre les principes, & la division seule des pouvoirs, quoiqu'ils ne soient divisés que par une muraille, (1) est cependant une belle victoire remportée sur les préjugés du moment.

Mais, il ne s'agit que du mérite intrinséque de la constitution. Il n'entre pas dans mon plan de rechercher les défauts particuliers qui nous assurent qu'elle ne peut durer; d'ailleurs, tout a été dit sur ce point. J'indiquerai seulement l'erreur de théorie qui a servi de base à cette cons-

(1) Const. de 1775, tit. 5, § 6.

truction, & qui a égaré les François de puis le premier inſtant de leur révolution.

La conſtitution de 1795, tout comme ses ainées, eſt faite pour l'*homme* dans le monde. J'ai vu dans ma vie, des François, des Italiens, des Ruſſes, &c., je sais même, graces à Montesquieu, *qu'on peut être Persan :* mais quand à l'*homme*, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il exiſte, c'eſt bien à mon insu.

Y a-t-il une seule contrée de l'univers, où l'on ne puiſſe trouver un conseil des cinq-cents, un conseil des anciens & cinq directeurs? Cette conſtitution peut être présentée à toutes les aſſociations humaines, depuis la Chine jusqu'à Genève Mais une conſtitution qui eſt faite pour toutes les nations, n'eſt faite pour aucune: c'eſt une pure abſtraction; une œuvre ſcholaſtique faite pour exercer l'eſprit d'après une hypothèse idéale; & qu'il faut adreſſer à l'*homme*, dans les eſpaces imaginaires où il habite.

Qu'eſt ce qu'une conſtitution? n'eſt-ce pas la solution du problême suivant ?

Etant données *la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations*

politiques, les richeſſes, les bonnes & les mauvaises qualités d'une certaine nation; trouver les loix qui lui conviennent.

Or, ce problême n'eſt pas seulement abordé dans la conſtitution de 1795, qui n'a pensé qu'à l'*homme*.

Toutes les raisons imaginables se réuniſſent donc pour établir que le ſceau divin n'eſt pas sur cet ouvrage. — Ce n'eſt qu'un *thême*.

Auſſi, déja dans ce moment, combien de signes de deſtruction !

CHAPITRE VII.

Signes de nullité dans le Gouvernement François.

LE législateur ressemble au Créateur ; il ne travaille pas toujours ; il enfante, & puis il se repose. Toute législation vraie a son *sabbat* ; & l'intermittence eſt son caractère diſtinctif, ensorte qu'Ovide a énoncé une vérité du premier ordre, lorsqu'il a dit :

Quod caret alternâ requie durabile non eſt.

Si la perfection étoit l'apanage de la nature humaine, chaque législateur ne parleroit qu'une fois : mais, quoique toutes œuvres soient imparfaites, & qu'à mesure que les inſtitutions politiques se vicient, le Souverain soit obligé de venir à leur secours par de nouvelles loix, cependant la législation humaine se rapproche de son modèle par cette intermittence dont

je parlois tout-à-l'heure. Son repos l'honore autant que son action primitive : plus elle agit, & plus son œuvre est humaine c'est-à-dire, fragile.

Voyez les travaux des trois assemblées nationales de France ; quel nombre prodigieux de loix ! Depuis le premier juillet 1789 jusqu'au mois d'octobre 1791, l'assemblée nationale en a fait 2557

L'assemblée législative en a fait, en onze mois & demi . 1712

La Convention nationale, depuis le premier jour de la république jusqu'au 4 brumaire an 4°. (26 octobre 1795) en a fait, en 57 mois 11210

TOTAL. . . 15,479 (1)

Je doute que les trois races des Rois de France aient enfanté une collection de cette force. Lorsqu'on réfléchit sur ce nombre infini de loix, on éprouve successivement deux sentimens bien différens : le premier est celui de l'admiration, ou du moins de

(1) Ce calcul, qui a été fait en France, est rappelle dans les gazettes de février 1796.

l'étonnemnt; on s'étonne, avec M. Burke, que cette Nation, dont la légèreté eſt un proverbe, ait produit des travailleurs auſſi obſtinés. L'edifice de ces loix eſt une œuvre atlantique dont l'aſpect étourdit; mais l'étonnement se change tout-à-coup en pitié, lorsqu'uon songe à la nullité de ces loix, & là on ne voit plus que des enfans qui se font suer pour élever un grand édifice de cartes.

Pourquoi tant de loix? C'eſt parce qu'il n'y a point de législateur.

Qu'ont fait les prétendus législateurs depuis six ans? Rien; car *détruire* n'eſt pas *faire*.

On ne peut se laſſer de contempler le ſpectacle incroyable d'une Nation qui se donne trois conſtitutions en cinq ans. Nul législateur n'a tâtonné; il dit *fiat* à sa manière, & la machine va. Malgré les différens efforts que les trois aſſemblées ont faits dans ce genre, tout eſt allé de mal en pis, puisque l'aſſentiment de la Nation a conſtamment manqué de plus en plus à l'ouvrage des législateurs.

Certainement, la conſtitution de 1791 fut un beau monument de folie; cependant, il faut

l'avouer, il avoit passionné les François, & c'est de bon cœur, quoique très follement, que la majorité de la Nation prêta serment *à la Nation, à la Loi & au Roi.* Les François s'engouèrent même de cette constitution au point que long-tems après qu'il n'en fut plus question, c'étoit un discours assez commun parmi eux. *que pour revenir à la véritable Monarchie, il falloit passer la constitution de* 1791. C'étoit dire, au fond, que pour revenir d'Asie en Europe, il falloit passer par la lune ; mais je ne parle que du fait. (1)

---

(1) Un homme d'esprit qui avoit ses raisons pour louer cette constitution, & qui veut absolument qu'elle soit un monument de la raison écrite, convient cependant que sans parler de l'horreur pour les deux chambres & de la restriction du veto, elle renferme encore plusieurs autres principes d'anarchie (20 ou 30 par exemple) Voyez Coup-d'œil sur la Révolution Françoise par un ami de l'ordre & des loix, par M. M. . . . . Hombourg, 1794, pages 28 & 77.

Mais ce qui suit est plus curieux. Cette constitution, dit l'auteur, ne pèche pas par ce qu'elle contient mais par ce qui lui manque. Ibid. page 27. Cela s'entend : la constitution de 1791 seroit parfaite, si elle étoit faite : c'est l'Apollon du Belvedère, moins la statue & le pied-d'estal.

La conſtitution de Condorcet n'a jamais été mise à l'épreuve, & n'en valoit pas la peine; celle qui lui fut préférée, ouvrage de quelques coupe-jarrets, plaiſoit cependant à leurs ſemblables; & cette phalange, graces à la révolution, n'eſt pas peu nombreuse en France; enſorte qu'à tout prendre, celle des trois conſtitution qui a compté le moins de fauteurs, eſt celle d'aujourd'hui.

Dans les aſſemblées primaires qui l'ont acceptée (à ce que diſent les gouvernans), plusieurs membres ont écrit naïvement: *accepté faute de mieux.* C'eſt en effet la diſpoſition générale de la Nation: elle s'eſt soumise par laſſitude, par déſeſpoir de trouver mieux: dans l'excès des maux qui l'accabloient, elle a cru reſpirer sous ce frêle abri; elle a préféré un mauvais port à une mer courroucée, mais nulle part on n'a vu la conviction & le conſentement du cœur.

Si cette conſtitution étoit faite pour les François, la force invincible de l'expérience lui gagneroit tous les jours de nouveaux partisans: or, il arrive précisément le contraire; chaque minute voit un nouveau déſerteur de la démocratie: c'eſt l'apathie, c'eſt la crainte ſeule qui

gardent le trône des Pentarques ; & les voyageurs les plus clairvoyans & les plus desintéreſſés qui ont parcouru la France, diſent d'une commune voix : *c'est une république sans républicains.*

Mais ſi, comme on l'a tant prêché aux rois, la force des gouvernemens réſide toute entière dans l'amour des ſujets ; ſi la crainte ſeule eſt un moyen inſuffiſant de maintenir les ſouverainetés, que devons-nous penſer de la république Françoiſe ?

Ouvrez les yeux, & vous verrez qu'elle ne *vit* pas. Quel appareil immenſe ! qu'elle multiplicité de reſſorts & de rouages ! quel fracas de pièces qui ſe heurtent ! quelle énorme quantité d'hommes employés à réparer les dommages ! Tout annonce que la nature n'eſt pour rien dans ces mouvemens ; car le premier caractère de ces créations, c'eſt la puiſſance jointe à l'économie des moyens : tout étant à ſa place, il n'y a point de ſecouſſes, point d'ondulations : tous les frottemens étant doux, il n'y a point de bruit, & ce ſilence eſt auguſte. C'eſt ainſi que, dans la mécanique phyſique, la pondération parfaite, l'équilibre & la ſymmétrie exacte des parties, font que de la célérité

même du mouvement, résultent pour l'oeil satisfait les apparences du repos.

Il n'y a donc point de souveraineté en France ; tout eſt factice, tout eſt violent, tout annonce qu'un tel ordre de choſes ne peut durer.

La philosophie moderne eſt tout-à-la-fois trop matérielle & présomptueuse pour appercevoir les véritables reſſorts du monde politique. Une de ses folies eſt de croire qu'une aſſemblée peut conſtituer une nation ; qu'une *constitution*, c'eſt-à-dire, l'ensemble des loix fondamentales qui conviennent à une nation, & qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, eſt un ouvrage comme un autre, qui n'exige que de l'esprit, des connoiſſances & de l'exercice ; qu'on peut apprendre *son métier de constituant*, & que des hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres hommes : *faites-nous un gouvernement*, comme on dit à un ouvrier : *faites-nous une pompe à feu ou un métier à bas.*

Cependant il eſt une vérité auſſi certaine, dans son genre, qu'une propoſition de mathematiques ; c'eſt que *nulle grande institution ne résulte d'une délibération*, & que les ouvrages humains

sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent, & de l'appareil de science & de raisonnement qu'on y emploie *à priori*.

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les François, n'est qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie. L'homme, par ses propres forces, est tout-au-plus un *Vaucanson*; pour être *Prométhée*, il faut monter au ciel; car *le législateur ne peut se faire obéir ni par la force, ni par le raisonnement.* (1)

On peut dire, que dans ce moment, l'expérience est faite; car on manque d'attention, lorsqu'on, lorsqu'on dit que la constitution Françoise *marche*: on prend la constitution pour le gouvernement. Celui-ci, qui est un despotisme fort avancé, ne marche que trop; mais la constitution n'existe que sur le papier. On l'observe, on la viole, suivant les intérêts des gouvernans: le peuple est compté pour rien; & les outrages que ses maîtres lui adressent sous les formes du

(1) Rousseau, Contrat-Social, Liv. 2, chap. 7. Il faut veiller cet homme sans relâche, & le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par distraction.

respect, sont bien propres à le guérir de ses erreurs.

La vie d'un gouvernement eſt quelque chose d'auſſi réel que la vie d'un homme; on la sent, ou, pour mieux dire, on la voit, & personne ne peut se tromper sur ce point.

J'adjure tous les François qui ont une conscience, de se demander à eux-mêmes s'ils n'ont pas beſoin de se faire une certaine violence pour donner à leurs repréſentans le titre de *législateurs*; ſi ce titre d'étiquette & de *courtoisie* ne leur cause pas un léger effort, à-peu-près semblable à celui qu'ils éprouvoient, lorsque, sous l'ancien régime, ils vouloient bien appeller *comte* ou *marquis* le fils d'un secrétaire du Roi?

Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère (1); il parle comme St. Paul, au pied de la lettre, toutefois sans l'avoir pillé.

Ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'il ne dépend pas de l'homme de communiquer ce caractère indefiniſſable qu'on appelle *dignité*. A la souveraineté seule appartient l'*honneur* par excellence; c'eſt d'elle, comme d'un vaſte réſervoir, qu'il

(1) Iliade, z. 197.

eſt

eſt dérivé avec nombre, poids eſt meſure, sur les ordres & sur les individus.

J'ai remarqué qu'un membre de la législature ayant parlé de son RANG dans un écrit public, les journaux se moquèrent de lui, parce qu'en effet il n'y a point de *rang* en France, mais seulement du *pouvoir*, qui ne tient qu'à la force. Le peuple ne voit dans un député que la sept-cent-cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député reſpecté ne l'eſt point parce qu'il eſt *député*, mais parce qu'il eſt reſpectable. Tout le monde voudroit avoir prononcé le diſcours de M. Siméon sur le divorce; mais tout le monde voudroit qu'il l'eût prononcé dans une aſſemblée légitime.

C'eſt peut-être illuſion de ma part; mais ce *salaire* qu'un néologisme vaniteux appelle *indemnité*, me semble un préjugé contre la repréſentation françoise. L'Anglois, libre par la loi & indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la Nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces *législateurs* François qui lèvent cinq ou ſix miſlions tournois sur la

Nation pour lui faire des loix ; ces *facteurs* de décrets, qui exercent la souveraineté nationale moyennant huit *myriagrammes* de froment par jour, & qui vivent de leur puiſſance législatrice ; ces hommes-là, en vérité, font bien peu d'impreſſion sur l'eſprit ; & lorsqu'on vient à ſe demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

En Angleterre, ces deux lettres magiques M. P. accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement, & lui donnent des droits à une alliance diſtinguée. En France, un homme qui brigueroit une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage diſproportionné, feroit probablement un aſſez mauvais calcul.

C'eſt que tout représentant, tout inſtrument quelconque d'une souveraineté fauſſe, ne peut exciter que la curioſité ou la terreur.

Telle eſt l'incroyable foibleſſe du pouvoir humain, isolé, qu'il ne dépend pas seulement de lui de consacrer un habit. Combien de rapports à-t-on fait au corps législatif sur le costume de ses membres ? Trois ou quatre au moins, mais toujours en vain. On vend dans

les pays étrangers l'image de ces beaux coſtumes, tandis qu'à Paris, l'opinion les annulle.

Un habit ordinaire, contemporain d'un grand évènement, peut être conſacré par cet évènement ; alors le caractère dont il eſt marqué le ſouſtrait à l'empire de la mode : tandis que les autres changent, il demeure le même, & le reſpect l'environne à jamais C'eſt à-peu-près de cette manière que ſe forment les coſtumes des grandes dignités.

Pour celui qui examine tout, il peut être intéreſſant d'obſerver que, de toutes les parures révolutionnaires, les ſeules qui aient une certaine conſiſtance ſont l'écharpe & le panache, qui appartiennent à la chevalerie. Elles ſubſiſtent quoique flétries, comme ces arbres de qui la sève nourricière s'eſt retirée, & qui n'ont encore perdu que leur beauté. Le *fonctionnaire public*, chargé de ces ſignes déshonorés, ne reſſemble pas mal au voleur qui brille ſous les habits de l'homme qu'il vient de dépouiller.

Je ne ſais ſi je lis bien, mais je lis partout la nullité de ce gouvernement.

Qu'on y faſſe bien attention; ce ſont les conquêtes des François qui ont fait illuſion sur la durée de leur gouvernement; l'éclat des succès militaires éblouit même de bons eſprits, qui ne s'apperçoivent pas d'abord à quel point ces succès ſont étrangers à la ſtabilité de la république.

Les Nations ont vaincu ſous tous les gouvernemens poſſibles; & les révolutions même, en exaltant les eſprits, amènent les victoires. Les François réuſſiront toujours à la guerre ſous un gouvernement ferme qui aura l'eſprit de les mépriſer en les louant, & de les jetter ſur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes.

C'eſt toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'eſt ſon deſpotisme de fer qui conduit les François à la boucherie & à la victoire. C'eſt en prodiguant l'or & le ſang, c'eſt en forçant tous les moyens, que les maîtres de la France ont obtenu les ſuccès dont nous ſommes les témoins. Une Nation ſupérieurement brave, exaltée par un fanatisme quelconque, & conduite par d'habiles généraux, vaincra toujours, mais paiera cher ſes

conquêtes. La conſtitution de 1793 a-t-elle reçu le sceau de la durée par ces trois années de victoires dont elle occupe le centre ? Pourquoi en seroit-il autrement de celle de 1795 ? & pourquoi la victoire lui donneroit-elle un caractère qu'elle n'a pu imprimer à l'autre ?

D'ailleurs, le caractère des Nations eſt toujours le même. Barclay, dans le seizième siècle, a fort bien deſſiné celui des François, sous le rapport militaire. *C'eſt une Nation, dit-il, supérieurement brave, & présentant chez elle une maſſe invincible; mais lorsqu'elle se déborde, elle n'eſt plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers, & qu'elle n'eſt puiſſante que pour son malheur.* (1)

Personne ne sent mieux que moi que les circonſtances actuelles sont extraordinaires, & qu'il eſt très-poſſible qu'on ne voie point ce qu'on a toujours vu; mais cette queſtion eſt indifférente à l'objet de cet ouvrage. Il me suffit d'indiquer la fauſſeté de ce rai-

(1) Gens armis ſtrenua, indomitæ intrà se molis; at ubi in exteros exundat, ſtatim impetûs sui oblita: eo modo nec diù exterum imperium tenuit, & sola eſt in exitium sui potens. Barclaius, in icone animorum.

gouvernement ; *la république eſt victorieuse ; donc elle durera.* S'il falloit abſolument prophétiser, j'aimerois mieux dire : *la guerre la fait vivre ; donc la paix la fera mourir.*

L'auteur d'un ſyſtême de phyſique s'applaudiroit ſans doute, s'il avoit en ſa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous faits de l'hiſtoire. J'examine de bonne foi les monumens qu'elle nous fournit, & je ne vois rien qui favoriſe ce ſyſtême chimérique de délibération & de conſtruction politique par des raiſonnemens antérieurs. On pouroit tout au plus citer l'Amérique ; mais j'ai répondu d'avance, en diſant qu'il n'eſt pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

1°. L'amérique Angloiſe avoit un Roi, mais ne le voyoit pas : la ſplendeur de la Monarchie lui étoit étrangère, & le Souverain étoit pour elle comme une eſpèce de puiſſance ſurnaturelle, qui ne tombe pas ſous les ſens.

2°. Elle poſſédoit l'élément démocratique qui exiſte dans la conſtitution de la mètropole.

3°. Elle poſſédoit de plus ceux qui furent

portés chez elle par une foule de ses premiers colons nés au milieu des troubles religieux & politiques, & presque tous, esprits republicains.

4°. Avec ces élémens, & sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenoient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, & n'ont point fait *table rase*, comme les François.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution; tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile; on ne sauroit réunir plus de symptômes de foiblesse & de caducité.

Non-seulement je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissemens particuliers de l'Amérique Angloise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très-peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siégeroit le Congrès; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquenee, on a décidé qu'on bâtiroit une ville nouvelle qui seroit le siège du gouvernement On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté que la ville s'ap-

pelleroit *Washington*, la place de tous les édifices publices eſt marquée; on a mis la main à l'œuvre, & le plan de la *cité-reine* circule déja dans toute l'Europe. Eſſentiellement, il n'y a rien là qui paſſe les forces du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville : néanmoins, il y a trop de délibération, trop d'*humanité* dans cette affaire; l'on pouroit gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le Congrès n'y résidera pas.

CHAPITRE VIII.

De l'ancienne conſtitution françoise. — Digreſſion sur le Roi & sur sa Déclaration aux François, du moins de Juillet 1795.

ON a soutenu trois syſtêmes différens sur l'ancienne conſtitution Françoise: les uns ont prétendu que la Nation n'avoit point de conſtitution; d'autres ont soutenu le contraire; d'autres enfin ont pris, comme il arrive dans toutes les queſtions importantes, un sentiment moyen; ils ont soutenu que les François avoient véritablement une conſtitution, mais qu'elle n'étoit point obſervée.

Le premier sentiment eſt insoutenable; les deux autres ne se contredisent point réellement.

L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avoit point de conſtitution,

tenoit à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure & les loix écrites.

Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens & la droiture, se demande ce que c'étoit que l'ancienne conſtitution Françoiſe, on peut lui répondre hardiment : „ C'eſt ce que „vous ſentiez, lorsque vous étiez en France ; c'eſt „ce mêlange de liberté & d'autorité de loix & „d'opinions, qui faisoit croire à l'étranger, sujet „d'une Monarchie & voyageant en France, „qu'il vivoit sous un autre gouvernement que „le sien. „

Mais si l'on veut approfondir la queſtion, on trouvera, dans les monumens du droit public françois, des caractères & des loix qui élèvent la France au-deſſus de toutes les Monarchies connues.

Un caractère particulier de cette Monarchie, c'eſt qu'elle poſſède un certain élément théocratique qui lui eſt particulier, & qui lui a donné quatorze cents ans de durée : il n'y a rien de si national que cet élément. Les Evêques, ſucceſſeurs de Druides sous ce rapport, n'ont fait que le perfectionner.

Je ne crois pas qu'aucune autre Monarchie Européenne ait employé, pour le bien de l'Etat, un plus grand nombre de Pontifes dans le gouvernement civil. Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces St. Ouën, ces St. Léger, & tant d'autres ſi diſtingués sous le rapport politique dans la nuit de leur ſiècle: véritables Orphées de la France, qui apprivoiſèrent les tigres, & se firent suivre par les chêne: je doute qu'on puiſſe montrer ailleurs une série pareille.

Mais, tandis que le sacerdoce étoit en France une des trois colonnes qui soutenoient le trône, & qu'il jouoit dans les comices de la Nation, dans les tribunaux, dans le miniſtère, dans les ambaſſades, un rôle ſi important, on n'appercevoit pas ou l'on appercevoit peu ſon influence dans l'adminiſtration civile; & lors même qu'un prêtre étoit premier miniſtre, on n'avoit point en France un *gouvernement de prêtres*.

Toutes les influences étoient fort bien balancées, & tout le monde étoit à sa place. Sous ce point de vue, c'eſt l'Angleterre qui reſſembloit le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots, *Church and*

flate, son gouvernement périra comme celui de sa rivale.

C'étoit la mode en France (car tout eſt mode dans ce pays) de dire qu'on y étoit esclave : mais pourquoi donc trouvoit-on dans la langue françois le mot de *citoyen*, (avant même que la révolution s'en fut emparé pour le déshonorer) mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes ? Racine, le fils, adreſſoit ce beau vers au Roi de France, au nom de sa ville Paris :

Sous un Roi citoyen, tout citoyen eſt Roi.

Pour louer le patriotisme d'un François, on disoit : *c'eſt un grand citoyen.* On aſſaieroit vainement de faire paſſer cette expreſſion dans nos autres langues ; *gross burger* en allemand, *gran citadino* en italien, &c. ne seroient pas tolérables. (1) Mais il faut sortir des généralités.

(1) Rousseau a fait un conte absurde sur ce mot de citoyen, dans son Contrat-Social, Liv. 1 ; ch. 6. Il accuse, sans se gêner, un très-savant homme, d'avoir fait sur ce point une lourde dévue ; & il fait, lui Jean-Jaques, une lourde bévue à chaque ligne ; il montre une égale ignorance en fait de langues, de métaphysique & d'histoire.

Plusieurs membres de l'ancienne magistrature ont reuni & développé les principes de la Monarchie Françoise dans un livre intéressant, qui paroît mériter toute la confiance des François. (1)

Ces magistrats commencèrent, comme il convient, par la prérogative royale, & certes, il n'est rien de plus magnifique.

„ La constitution attribue au Roi la puissan-
„ ce législatrice; de lui émane toute jurisdiction.
„ Il a le droit de rendre justice, & de la faire
„ rendre par ses officiers; de faire grace, d'accor-
„ der des privilèges & des récompenses, de dis-
„ poser des offices, de conférer la noblesse; de
„ dissoudre les assemblées de la Nation, quand sa
„ sagesse le lui indique; de faire la paix & la
„ guerre, & de convoquer les armées. " page 28.

Voilà, sans doute, de grandes prérogatives; mais voyons ce que la constitution françoise a mis dans l'autre bassin de la balance.

„ Le Roi ne règne que par la loi, & n'a

(1) Développement des principes fondamentaux de la Monarchie Françoise, in 8° 1795.

» *puissance de faire toute chose à son appétit.* « pag. 364.

» Il eſt des loix que les Rois eux-mêmes » se sont avoués (suivant l'expreſſion devenue » célèbre) *dans l'heureuse impuissance de violer*; » ce ſont *les loix du Royaume*, à la différence des » loix de circonſtances ou non-conſtitutionnel- » les, appellées *loix du Roi.* « pag. 29 & 30.

» Ainſi, par exemple, la succeſſion à la cou- » ronne eſt une primogéniture maſculine, d'une » forme rigide. « 253.

» Les mariages des princes du sang, faits » ſans l'autorité du Roi, sont nuls. « 262.

» Si la dynaſtie règnante vient à s'éteindre, » c'eſt la Nation qui se donne un Roi. « 263, » &c. &c.

» Les Rois, comme législateurs suprêmes, » ont toujours parlé affirmativement, en publiant » leurs loix. Cependant il y auſſi un consente- » ment du peuple; mais ce consentement n'eſt » que l'expreſſion du voeu, de la reconnoiſſance » & de l'acceptation de la Nation. « 271. (1)

(1) Si l'on examine bien attentivement cette inter-

„ Trois ordres, trois chambres, trois délibérations; c'eſt ainſi que la nation eſt repréſentée. Le réſultat des délibérations, s'il eſt unanime, préſente le voeu des Etats-Généraux." p. 332.

„ Les loix du Royaume ne peuvent être faites qu'en générale aſſemblée de tout le Royaume, avec le commun accord des gens des trois états. Le Prince ne peut déroger à ces loix; & s'il oſe y toucher, tout ce qu'il a fait peut être caſſé par son succeſſeur." 292, 293.

„ La néceſſité du consentement de la Nation à l'établiſſement des impôts, eſt une vérité incontestable, reconnue par les Rois." 302.

Le voeu de deux ordres ne peut lier le troiſième, ſi ce n'eſt de son consentement." 302.

---

vention de la Nation; on trouvera moins qu'une puissance co-législatrice, & plus qu'un ſimple consentement. C'eſt un exemple de ces choses qu'il faut laiſſer dans une certaine obscurité, & qui ne peuvent être soumises à des règlemens humains; c'eſt la partie la plus divine des conſtitutions, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. On dit souvent: il n'y a qu'a faire une loi pour savoir à quoi s'en tenir. Pas toujours! il y a des cas réservés.

„ Le consentement des Etats-Généraux eſt néceſſaire pour la validité de toute aliénation perpétuelle du domaine. " 303. Et la même surveillance leur eſt recommandée pour empêcher tout démembrement partiel du Royaume. 304.

„ La juſtice eſt adminiſtrée au nom du Roi, par des magiſtrats qui examinent les loix, & voient ſi elles ne sont point contraires aux loix fondamentales. " 343. Vne partie de leur devoir eſt de réſiſter à la volonté égarée du Souverain. C'eſt ſur ce principe que le fameux chancelier de l'Hôpital, adreſſant la parole au Parlement de Paris en 1561, lui diſoit : *Les magistrats ne doivent point se laisser intimider par le courroux passager des Souverains, ni par la crainte des disgraces, mais avoir toujours préſent le serment d'obéir aux ordonnances, qui sont les vrais commandemens des Lois.* " 345.

On voit Louis XI, arrêté par un double refus de son Parlement, se déſiſter d'une aliénation inconſtitutionnelle. 345.

On voit Louis XIV reconnoître ſolemnellement ce droit de libre vérification, p. 347, & ordonner à ſes magiſtrats *de lui désobéir, sous peine de désobéissance*, s'il leur adreſſoit des com-

commandemens contraires à la loi, p. 345. Cet ordre n'eſt point un jeu de mots : le Roi défend d'obéir à l'homme ; il n'a pas de plus grand ennemi.

Ce ſuperbe Monarque ordonne encore à ſes magiſtrats de tenir pour nulles toutes lettres-patentes portant des évocations ou commiſſions pour le jugement des causes civiles & criminelles, *& même de punir les porteurs de ces lettres*, p. 363.

Les magiſtrats s'écrient : *terre heureuse, où la ſervitude eſt inconnue !* p. 361. Et c'eſt un prêtre diſtingué par ſa piété & par ſa ſcience, (Fleuri) qui écrit, en expoſant le droit public de France : *En France, tous les particuliers ſont libres : point d'eſclavage : liberté pour domiciles, voyages, commerces, mariages, choix de profeſſion, acquiſitions, diſpoſitions de biens, ſucceſſions.* p. 362.

„ La puiſſance militaire ne doit point s'interpoſer dans l'adminiſtration civile. *Les gouverneurs de provinces n'ont rien que ce qui concerne les armes ; & ils ne peuvent s'en ſervir que contre les ennemis de l'Etat, & non contre le citoyen qui eſt ſoumis à la juſtice de l'Etat.* p. 364.

„ Les magiſtrats ſont inamovibles, &

ces offices (1) importans ne peuvent vaquer que par la mort du titulaire, la démiſſion volontaire ou la forfaiture jugée. " p. 356.

„ Le Roi, pour les cauſes qui le concernent, plaide dans ſes tribunaux contre ſes ſujets. On l'a vu condamné à payer la dîme des fruits de ſon jardin, &c. " p. 367, &c.

Si les François s'examinent de bonne foi dans le ſilence des paſſions, ils ſentiront que c'en eſt aſſez, *& peut-être plus qu'aſſez*, pour une Nation trop noble pour être eſclave, & trop fougueuſe pour être libre.

Dira-t-on que ces belles loix n'étoient

(1) Etoit-on bien dans la queſtion, en déclamant ſi fort contre la vénalité des charges de magiſtrature ? La vénalité ne devoit être conſiderée que comme un moyen d' hérédité ; & le problême ſe réduit à ſavoir ſi, dans un pays tel que la France, ou telle qu' elle étoit depuis deux ou trois ſiècles, la juſtice pouvoit être adminiſtrée mieux que par des magiſtrats hérèditaires ? La queſtion eſt très-difficile à réſoudre ; l' enumération des inconvéniens eſt un argument trompeur. Ce qu' il y a de mauvais dans une conſtitution ; ce qui doit même la détruire, en fait cependant portion comme ce qu' elle a de meilleur. Je renvoie au paſſage de Cicéron : Nimia poteſtas eſt tribunorum, quis neget, &c. de Leg. 3. 23.

point exécutées? Dans ce cas, c'étoit la faute des François, & il n'y a plus pour eux d'espérance de liberté; car lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses loix fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres: c'est une marque qu'il est corrompu, & qu'il n'y a plus de remède.

Mais en repoussant ces idées sinistres, je citerai, sur l'excellence de la constitution Françoise, un témoignage irrécusable sous tous les points de vue: c'est celui d'un grand politique & d'un républicain ardent; c'est celui de Machiavel.

Il y a eu, dit-il, *beaucoup de Rois & très-peu de bons Rois. J'entends parmi les Souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les Rois d'Egypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernoit par les loix; ni ceux de Sparte*, ni ceux de France, *dans nos temps modernes; le gouvernement de ce Royaume étant, de notre connoissance, le plus tempéré par les loix.* (1)

Le Royaume de France, dit-*il ailleurs*, *est heureux & tranquille, parce que le Roi est soumis à une infinité de loix qui font la sûreté des peuples*

(1) Discorsi, Lib. I. c. 58.

Celui qui constitua ce gouvernement (1) *voulut que les Rois disposassent à leur gré des armes & des trésors ; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des loix.* (2)

Qui ne seroit frappé de voir sous quel point de vue cette puissante tête envisageoit, il y a trois siècles, les loix fondamentales de la monarchie Françoise.

Les François, sur ce point, ont été gâtés par les ~~par les~~ anglois. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France étoit esclave ; comme ils leur ont dit que Shakespeare valoit mieux que Racine ; & les François l'ont cru. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête juge Blackstone qui n'ait mis sur la même ligne, vers la fin de ses commentaires, la France & la Turquie : sur quoi il faut dire comme Montaigne : *On ne sauroit trop baffouer l'impudence de cet accouplage.*

Mais ces Anglois, lorsqu'ils ont fait leur révolution, (du moins celle qui a tenu), ont-ils supprimé la royauté ou la chambre des pairs pour se donner la liberté ? Nullement. Mais, de leur ancienne constitution

(1) Je voudrois bien le connoître.

(2) Disc. ibid. C. 17.

mise en activité, ils ont tiré la déclaration de leurs droits.

Il n'y a point de nation chrétienne en Europe qui ne soit *libre*, ou *assez libre*. Il n'y en a point qui n'ait, dans les monumens les plus purs de sa législation, tous les élémens de la constitution qui lui convient. Mais il faut sur-tout se garder de l'erreur énorme de croire que la liberté soit quelque chose d'absolu, non susceptible de plus ou de moins. Qu'on se rappelle les deux tonneaux de Jupiter ; au lieu du bien & du mal, mettons-y le repos & la liberté.

Jupiter fait le lot des nations ; *plus de l'un & moins de l'autre* : l'homme n'est pour rien dans cette distribution.

Une autre erreur très-funeste, est de s'attacher trop rigidement aux monumens anciens. Il faut sans doute les respecter, mais il faut surtout considérer ce que les jurisconsultes appellent *le dernier état*. Toute constitution libre est de sa nature variable, & variable en proportion qu'elle est libre; (1) vouloir la ramener à ses *rudimens*, sans

(1) All the human gouvernemens, particularly those of mixed France, are in continual fluction. Hume's Charles I ch. 50.

en rien rabattre, c'eſt une entrepriſe folle.

Tout se réunit pour établir que les François ont voulu paſſer le pouvoir humain ; que ces efforts désordonnés les conduisent à l'esclavage ; qu'ils n'ont beſoin que de connoître ce qu'ils poſſèdent, & que s'ils sont faits pour un plus grand degré de liberté que celui dont ils jouiſſoient, il y a sept ans, (ce qui n'eſt pas clair du tout) ils ont sous leur main, dans tous les monumens de leur hiſtoire & de leur législation, tout ce qu'il faut pour les rendre l'honneur & l'envie de l'Europe.

Mais si les François sont faits pour la Monarchie, & s'il s'agit seulement d'aſſeoir la Monarchie sur ses véritables baſes, quelle erreur, quelle fatalité, quelle prévention funeſte pourroit les éloigner de leur Roi légitime ?

La succeſſion héréditaire, dans une monarchie, eſt quelque chose de si précieux, que toute autre conſidération doit plier devant celle-là. Le plus grand crime que puiſſe commettre un François royaliſte, c'eſt de voir dans Louis XVIII autre chose que son Roi, & de diminuer la faveur dont il importe de l'entourer, en dis-

sentant d'une manière défavorable les qualités de l'homme ou ses actions. Il seroit bien vil & bien coupable, le françois qui ne rougiroit pas de remonter aux temps passés pour y chercher des torts vrais ou faux ! L'accession au trône est une nouvelle naissance ; on ne compte que de ce moment.

S'il est un lieu commun dans la morale, c'est que la puissance & les grandeurs corrompent l'homme, & que les meilleurs Rois ont été ceux que l'adversité avoit éprouvés. Pourquoi donc les François se priveroient-ils de l'avantage d'être gouvernés par un prince formé à la terrible école du malheur ? Combien les six ans qui viennent de s'écouler ont dû lui fournir de réflexions ! combien il est éloigné de l'ivresse du pouvoir ! combien il doit être disposé à tout entreprendre pour règner glorieusement ! de quelle sainte ambition il doit être pénétré ! Quel prince dans l'univers pourroit avoir plus de motifs, plus de desirs, plus de moyens de fermer les plaies de la France !

Les François n'ont-ils pas essayé assez longtemps le sang des Capets ? Ils savent par une expérience de huit siècles que ce sang est

loix ; pourquoi changer ? Le chef de cette grande famille s'eſt montré dans sa déclaration, loyal, généreux, profondément pénétré des vérités religieuses : personne ne lui dispute beaucoup d'eſprit naturel & beaucoup de connoissance acquises.

Il fut un temps, peut-être, où il étoit bon que le Roi ne sût pas l'orthographe ; mais dans ce siècle, où l'on croit aux livres, un roi lettré eſt un avantage. Ce qui eſt plus important, c'eſt qu'on ne peut lui supposer aucune de ces idées exagéres capables d'allarmer les François. Qui pouroit oublier qu'il déplut à Coblenz ? c'eſt un grand titre pour lui. Dans sa déclaration, il a prononcé le mot de *liberté* ; & si quelqu'un objecte que ce mot eſt écrit dans l'ombre, on peut lui répondre qu'un roine doit point parler le langage des révolutions. Un discours solemnel qu'il adreſſe à son peuple, doit se diſtinguer par une certaine sobriété de projets & d'expreſſions qui n'ait rien de commun avec la précipitation d'un particulier syſtématique. Lorsque le roi de France a dit : *Que la conſtitution françoise soumet les loix à des formes qu'elle a consacrées, & le souverain lui-même à l'observation des lois, afin de pré-*

munir la sagesse du législateur contre les pièges de la séduction. & défendre la liberté *des sujets contre des abus de l'autorité*, puisqu'il a promis la *liberté par la constitution.* Le Roi ne doit point parler comme un orateur de la tribune parisienne.

S'il a découvert qu'on a tort de parler de la liberté comme de quelque chose d'absolu, qu'elle est au contraire quelque chose susceptible de plus & de moins; & que l'art du législateur n'est pas de rendre le peuple *libre*, mais *assez libre*; il a découvert une grande vérité, & il faut le louer de sa retenue au lieu de le blâmer. Un célèbre romain, au moment où il rendoit la liberté au peuple le plus fait pour elle & le plus anciennement libre, disoit à ce peuple : *Libertate modicé utendum.* (1) Qu'eût-il dit à des François? Sûrement le Roi, en parlant sobrement de la liberté, pensoit moins à ses interêts qu'à ceux des François.

La constitution, dit encore le Roi, prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paye sont

(1) Liv. lib. 34.

nécessaires au salut de l'Etat. Le roi n'a donc pas le droit d'imposer arbitrairement, & ces aveu seul exclut le despotisme.

Elle confie aux premiers corps de magistrature le dépôt des loix afin qu'ils veillent à leur exécution & qu'ils éclairent la religion du monarque si elle étoit trompée. Voilà le dépôt des loix remis aux mains des magistrats supérieurs; voilà le droit de remontrance consacré. Or, partout où un corps de grands magistrats héréditaires, ou au moins inamovibles ont, par la constitution, le droit d'avertir le monarque, d'éclairer sa religion & de se plaindre des abus, il n'y a point de despotisme.

Elle met les loix fondamentales sous la sauvegarde du roi & des trois ordres, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puissent affliger les peuples.

Il y a donc une constitution, puisque la constitution n'est que le recueil des loix fondamentales; & le Roi ne peut toucher à ces loix. S'il l'entreprenoit, les trois ordres auroient sur lui le *veto*, comme chacun d'eux l'a sur les deux autres.

Et l'on se tromperoit assurément, si l'on accusoit le Roi d'avoir parlé trop vaguement,

car ce vague eſt précisément la preuve d'une haute sageſſe. Le Roi auroit fait très-imprudemment, s'il avoit posé des bornes qui l'auroient empêché d'avancer ou de reculer : en se réservant une certaine latitude d'exécution, il étoit inſpiré. Les François en conviendront un jour : ils avoueront que le Roi a promis tout ce qu'il pouvoit promettre.

Charles II. se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propoſitions des Ecoſſois ? On lui disoit, comme on a dit à Lous XVIII. „ Il „faut s'accommoder en temps; il faut plier : „C'*eſt un folie de sacrifier une couronne pour sau-*„*ver la hiérarchie.*„ Il le crut & il fit très-mal. Le Roi de France eſt plus sage : comment les François s'obſtinent-ils à ne pas lui rendre justice ?

Si ce prince avoit la folie de proposer aux François un nouvelle conſtitution, c'eſt alors qu'on auroit pu l'accuser de donner dans un vague perfide ; car dans le fait il n'auroit rien dit : s'il avoit proposé son propre ouvrage, il n'y auroit eu qu'un cri contre lui, & ce cri eût été fondé. De quel droit, en effet, se seroit-il fait obéir, dès qu'il abandonnoit les loix anti-

ques ? L'arbitraire n'eſt-il pas un domaine commun, auquel tout le monde a un droit égal ? Il n'y a pas de jeune homme, en France, qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage & proposé des corrections.

Qu'on examine bien la chose, & l'on verra que le Roi, dès qu'il auroit abandonné l'ancienne conſtitution, n'avoit plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra.* C'eſt à cette phrase indécente & absurde, que se seroient réduit les plus beaux discours du Roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on serieusement, lorsqu'on blâme le Roi de n'avoir pas propoſé aux François une nouvelle révolution ? Depuis que l'insurection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions, acceptées, jurées, consacrées solemnellement.

Les deux premières n'ont duré qu'un inſtant, & la troiſième n'exiſte que de nom. Le Roi devoit-il en proposer cinq ou six à ses sujets pour leur laiſſer le choix ? certes ! les trois eſſais leur coûtent aſſez cher, pour que nul homme ſensé ne s'avise de leur en proposer un autre Mais cette nouvelle propoſition, qui ſeroit une folie de la part d'un particulier,

seroit, de la part du Roi, une folie & un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le Roi ne pouvoit contenter tout le monde. Il y avoit des inconvéniens à ne publier aucune déclaration ; il y en avoit à la publier telle qu'il l'a faite ; il y en avoit à la faire autrement. Dans le doute, il a bien fait de s'en tenir aux principes, & de ne choquer que les paſſions & les préjugés, en diſant *que la constitution Françoise seroit pour lui l'arche d'aillance.* Si les François examinent de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi reſpecter le Roi. Dans les circonſtances terribles où il s'eſt trouvé, rien n'étoit plus séduisant que la tentation de tranſiger avec les principes pour reconquérir le Trône.

Tant de gens ont dit & tant de gens croyoient, que le Roi se perdoit en s'obſtinant aux vieilles idées ! Il paroiſſoit ſi naturel d'écouter des propoſitions d'accommodement ! il étoit surtout ſi aiſé d'acceder à ces propoſitions, en conſervant l'arrière-penſée de revenir à l'ancienne prérogative, sans manquer à la loyauté, & en s'appuyant uniquement sur la force

des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de nobleſſe, beaucoup de courage à dire aux François: „ Je ne puis vous rendre „ heureux; je ne puis, je ne dois règner que „ par la conſtitution: je ne toucherai point à „ l'arche du Seigneur; j'attends que vous reve- „ niez à la raison; j'attends que vous ayez con- „ çu cette vérité ſi ſimple, ſi évidente; & que „ vous vous obſtinez cependant à repouſſer; c'eſt- „ à-dire, *qu'avec la même conſtitution, je puis* „ *vous donner un régime tout différent.*“

Oh! que le Roi s'eſt montré sage, lorsqu'en disant aux François: *Que leur antique & sage conſtitution étoit pour lui l'arche ſainte, & qu'il lui étoit défendu d'y porter une main téméraire.* Il ajoute cependant: *Qu'il veut lui rendre toute ſa pureté que le temps avoit corrompue, & toute ſa vigueur que le temps avoit affoiblie.* Encore une fois, ces mots sont inſpirés; car on y lit clairement ce qui eſt au pouvoir de l'homme, ſéparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'y a pas dans cette déclaration, trop peu méditée, un seul mot qui ne doivent recommander le Roi aux François.

Il seroit à desirer que cette nation impétueuse, qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulût enfin appercevoir une vérité bien palpable ; c'est qu'elle est dupe & victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle & son légitime souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pire. *Le Roi laissera tomber le glaive de la justice sur quelques parricides ; il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu :* eh ! que t'importe, à toi bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le ciel a donné l'obscurité & le bonheur ? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la Nation ; & que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son Roi dont elle a peur.

Jamais peuple n'aura laissé échapper une plus belle occasion, s'il continue à rejetter son Roi, puisqu'il s'expose à être dominé par la force, au lieu de couronner lui-même son souverain légitime. Quel mérite il auroit auprès de son prince ! par quels efforts de zèle & d'amour le Roi

tâcheroit de recompenſer la fidélité de ſon peuple ! Toujours le voeu national seroit devant ses yeux pour l'animer aux grandes entrepriſes, aux travaux obſtinés que la régénération de la France exige de son chef, & tous les momens de sa vie seroient conſacrées au bonheur des François.

Mais s'ils s'obſtinent à repouſſer leur Roi, savent-ils quel sera leur sort ? Les François sont aujourd'hui aſſez mûris par le malheur, pour entendre une vérité dure ; c'eſt qu'au milieu des accès de leur liberté fanatique, l'observateur froid eſt ſouvent tenté de s'écrier, comme Tibère : *O homines ad servitutem natos !* Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit *libre*.

En cinq ans on lui a fait accepter trois conſtitutions & le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans ſe ſuccèdent, & toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réuſſir un seul de ses efforts pour se tirer de ſa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer, en se moquant de lui. Ils lui ont dit : *Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûr que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille, pour*

vous

vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez. — Et ils l'ont fait.

Il n'a tenu à rien que la Nation Françoise ne soit encore ſous le joug affreux de Robespierre. Certes! elle peut bien se *féliciter*, mais non se *glorifier* d'avoir échappé à cette tyrannie; & je ne sais ſi les jours de sa ſervitude furent plus honteux pour elle que celui de ſon affranchiſſement.

L'hiſtoire du neuf Thermidor n'eſt pas longue: *Quelques scélérats firent périr quélques scélérats.*

Sans cette brouillerie famille, les François gémiroient encore sous le ſceptre du comité de salut public.

Et dans ce moment même, un petit nombre de factieux ne parle-t-il pas encore de mettre un d'Orléans sur le trône? Il ne manque plus aux François que l'opprobre de voir patiemment élevé sur le Pavois le fils d'un supplicié au lieu du frère d'un martyr. Et cependant, rien ne leur promet qu'ils ne subiront pas cette humiliation, s'ils ne se hâtent pas de revenir à leur souverain légitime. Ils ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'eſt aucun genre de dégradation qu'ils ne puis-

sent craindre. Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple François qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera toujours ses maîtres & ne les choisira jamais : mais pour le petit nombre de bons François que les circonstances rendront influens, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jettant dans les bras de son Roi. Il est homme sans doute, mais à-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, & c'est beaucoup. Si le voeu des François le replaçoit sur le Trône de ses pères, il épouseroit la nation, qui trouveroit tout en lui. Bonté, justice, amour, reconnoissance; & des talens inconteſtables, mûris à l'école sévère du malheur. (1)

Les François ont paru faire peu d'attention aux paroles de paix qu'il leur a adressées. Ils n'ont pas loué sa déclaration, ils l'ont critiquée même, & probablement ils l'ont oubliée ; mais un jour ils lui rendront justice : un jour la

(1) Je renvoie au chap. 1e l'article intéressant de l'amnistie.

poſtérité nommera cette pièce comme un modèle de ſageſſe, de franchise & de ſtyle Royal.

Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue, & ne pouvant rien attendre de ſon Roi, que je ne connoîtrai jamais, ſi j'avance des erreurs, les François peuvent au moins les lire sans colère, comme des erreurs entièrement désintéreſſées.

Mais que sommes-nous, foibles & aveugles humains! & qu'eſt-ce que cette lumière tremblottante que nous appellons *Raison ?* Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'hiſtoire, diſcuté tous les doutes & tous les intérêts, nous pouvons encore n'embraſſer qu'une nue trompeuse au lieu de la vérité. Quel décret a-t-il prononcé ce grand Être devant qui il n'y a rien de grand; quel décrets a-t-il prononcé sur le Roi, ſur sa tyrannie, ſur sa famille, ſur la France & ſur l'Europe? Où, & quand finira l'ébranlement, & par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité? Eſt-ce pour détruire qu'il a renverſé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour? Hélas! un nuage sombre couvre l'avenir, & nul ne peut percer ces ténèbres. Ce-

pendant, tout annonce que l'ordre de choſes établi en France ne peut durer, & que l'invincible nature doit ramener la Monarchie. Soit donc que nos voeux s'accompliſſent, soit que l'inexorable Providence en ait décidé autrement, il eſt curieux & même utile de rechercher, en ne perdant jamais de vue l'hiſtoire & la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changemens, & quel rôle pourra jouer la multitude dans un évènement dont la date seule paroît douteuſe.

CHAPITRE IX.

Comment se fera la contre-révolution si elle arrive?

En formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contrèrévolution devoit être & ne pouvoit être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple craint*, dit-on; *le peuple veut*, *le peuple ne consentira jamais*; *il ne convient pas au peuple*, *&c.* Quelle pitié! le peuple n'eſt pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme inſtrument paſſif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un Roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un Roi, & les provinces crieront: *vive le Roi*! A Paris même, tous les habitans, moins une vingtaine, peut-être, apprendront, en s'éveillant, qu'ils ont un Roi. *Eſt-il poſſible*, s'écrieront-ils? *voilà qui eſt d'une ſingularité*

vere ! Qui sait par quelle porte il entrera ? Il se-roit bon, peut-être, de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera. Le peuple, si la monarchie se rétablit; n'en décrétera pas plus le rétablissement qu'il n'en décréta la deſtruction, ou l'établiſſement du gouvernement révolutionaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions, & je les recommande sur-tout à ceux croient la révolution impoſſible, parce qu'il y a trop de François attachés à la république, & qu'un changement feroit souffrir trop de monde. *Scilicet is Superis labor eſt!* On peut certainement diſputer la majorité à la république; mais quelle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'eſt ce qui n'importe point du tout : l'enthouſiasme & le fanatisme ne sont pas des états durables. Ce degré d'eréthisme fatigue bientôt la nature humaine, ensorte qu'à supposer même qu'un peuple, & sur-tout le peuple François, puiſſe vouloir une choſe long-temps, il eſt sûr au moins qu'il ne sauroit la vouloir long-temps avec paſſion.

Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant laſſé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence succèdent toujours aux grands efforts de l'en-

thousiasme. C'eſt le cas où se trouve la France, que ne desire plus rien avec paſſion, excepté le repos. Quand on supposeroit donc que la république a la majorité en France, (ce qui eſt indubitablement faux) qu'importe? Lorsque le Roi se présentera, sûrment on ne comptera pas les voix, & personne ne remuera, d'abord, par la raison que celui-meme qui préfère la république à la Monarchie préfère cependant le repos à la république; & encore, parce que les volontés contraires à la Royauté ne pourront se réunir.

En politique, comme en méchanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment *les machines*. Au premier coup-d'œil, par exemple, cette proposition paroît vraie: *Le consentement préalable des François eſt néceſſaire au rétabliſſement de la Monarchie.* Cependant rien n'eſt plus faux. Sortons des théories, & représentons nous des faits.

Un courier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, &c. apporte la nouvelle que *le Roi eſt reconnu à Paris; qu'une faction quelconque* (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas)

s'est emparée l'autorité, & a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du Roi : qu'on a dépêché un courier au Souverain, qui est attendu incessament, & que de toutes parts on arbore la cocarde blanche.

La renommée s'empare de ces nouvelles, & les charge de mille circonstances imposantes. Que ferra-t-on? Pour donner plus beau jeu à la république, je lui accorde la majorité, & même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront, peut être, dans le premier moment, une attitude mutine; mais ce jour-la même elles voudront dîner, & commenceront à se détacher de la puissance qui ne paie plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération, & qui le sent très-bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement que le premier qui criera *vive le Roi*, sera un grand personage : l'amour propre lui dessine, d'un crayon séduisant, l'image d'un général des armés de *Sa Majesté Tres-Chrétienne*, brillant de signes honorifiques, & regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandoient naguères à la barre de la municipalité Ces idées sont si simples, si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne : chaque officier le sent;

d'où il suit qu'ils sont tous suspects les uns pour les autres. La crainte & la défiance produisent la délibération & la froideur. Le soldat, qui n'est pas électrisé par son officier, est encore plus découragé : la lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable, ce coup magique qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur royal qui s'avance ; l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille : on ne sait ni commander ni obéir ; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins : on va, on vient, on se heurte, on s'interroge : chacun redoute celui dont il auroit besoin ; le doute consume les heures, & les minutes sont décisives : par-tout l'audace rencontre la prudence ; le vieillard manque de determination, & le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine & des graces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister ? où sont les chefs ? à qui se fier ? Il n'y a pas de danger dans le repos, & le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend ; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes : rai-

son de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle étoit fauſſe ; mais deux autres villes, qui l'ont cru vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir : elles viennent de se soumettre, & déterminent la première, qui n'y songeoit pas. Le gouverneur de cette place a présenté au Roi les clefs de *sa bonne vélle de*. . . c'eſt le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son Royaume. Le Roi l'a créé, sur la porte, Maréchal de France ; un brevet immortel a couvert son écuſſon *de fleurs de-lys sans nombre* : son nom eſt à jamais le plus beau de la France. A chaque minute, le mouvement royaliſte se renforce ; bientôt il devient irrésiſtible.

VIVE LE ROI ! s'écrient l'amour & la fidélité, au comble de la joie VIVE LE ROI ! répond l'hypocrite républicain, au comble de la terreur. Qu'importe ? il n'y a qu'un cri. — Et le Roi eſt sacré.

Citoyens ! voilà comment se font les contre-révolutions. Dieu s'était réservé la formation des souverainetés, nous en avertit en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie, dans

ces grands mouvemens qui décident le ſort des Empires, que comme un inſtrument paſſif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut: toujours elle ne choiſit pas. On peut même remarquer une *affectation* de la Providence (qu'on me permette cette expreſſion), c'eſt que les efforts du peuple pour atteindre un objet, ſont préciſément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainſi, le peuple Romain ſe donna des maîtres, en croyant combattre l'ariſtocratie à la ſuite de Céſar. C'eſt l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution Françoise, le peuple a conſtamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions; & les factions, à leur tour, jouets les unes des autres, ont conſtamment dérivé, malgré tous leurs efforts, pour ſe briſer enfin ſur l'écueil qui les attendoit.

Que ſi l'on veut ſavoir le réſulat probable de la révolution Françoiſe, il ſuffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies: toutes ont voulu l'aviliſſement, la deſtruction même du Chriſtianisme universel & de la Monarchie; *d'où il suit* que tous leurs efforts n'aboutiront

qua l'exaltation du Chriſtianisme & de la Monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'hiſtoire, ont admiré cette force secrette qui se joue des conseils humains. Il étoit des nôtres ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honoroit comme une puiſſance intelligente & libre, & qui n'entreprenoit rien sans ſe recommander à elle. (1)

Mais c'eſt sur-tout dans l'établiſſement & le renversement des souverainerés, que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Non-seulement les peuples en maſſe n'entrent dans ces grands mouvemens que comme le bois & les cordages emplovés par un machiniſte; mais leurs chefs même ne sont tels que pour les yeux étrangers: dans le fait, ils ſont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes, qui, pris enſemble, ſemblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un seul. Et si cet individu unique

(1) Nihil rerum humanarum sine Deorum numine geri putabat Timoleon; itaque suæ domi sacellum AUTOMATIAS conſtituerat, idque sanctiſſimè colebat. Corn. Nep. in Timol. C. 5.

pouvoit & vouloit dire son secret, on verroit qu'il ne sait pas lui-même comment il a saisi le pouvoir; que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, & que des circonstances qu'il n'a pu ni prévoir ni amener, ont tout fait pour lui & sans lui.

Qui eût dit au fier Henri VI qu'une servante de cabaret lui arracheroit le sceptre de la France? Les explications niaises qu'on a données de ce grand évènement, ne le dépouillent point de son merveilleux; & quoiqu'il ait été déshonoré deux fois, d'abord par l'absence & ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le *bras* qui se servit jadis d'un si foible instrument, *soit raccourci*; & que le suprême ordonnateur des Empires prenne l'avis des François pour leur donner un Roi? Non: il choisira encore, comme il l'a toujours fait, *ce qu'il y a de plus foible, pour confondre ce qu'il y a de plus fort*. Il n'a pas besoin des légions étrangères, il n'a pas besoin de la *coalition*; & comme il a maintenu l'intégrité de la France malgré les con-

feils & la force de tant de Princes, *qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étoient pas*, quand le moment sera venu, il rétablira la Monarchie Françoise malgré ses ennemis ; il chaſſera ces insectes bruyans *pulveris exigui jactu :* le Roi viendra, verra & vaincra.

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paroiſſent ſi puiſſans. Aujourd'hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement, & d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne poſſèdent qu'un pouvoir factice & paſſager, dont l'excès même prouve le néant ; *qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés ; que leur trône n'a point jetté de racines dans la terre, & qu'un souffle les emportera comme la paille.* (1)

C'eſt donc bien en vain que tant d'écrivains inſiſtent ſur les inconvéniens du rétabliſſement de la Monarchie ; c'eſt en vain qu'ils effraient les François ſur les ſuites d'une contre-révolution ; & lorsqu'ils concluent, de ces inconvéniens, que les François, qui les redoutent, ne ſouffriront jamais le rétabliſſement de la Monar-

(1) Isaie, 40. 24.

chie, ils concluent très-mal; car les François ne délibrèront point, & c'eſt peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un Roi.

Nulle Nation ne peut ſe donner un gouvernement: seulement, lorsque tel ou tel droit exiſte dans ſa conſtitution (1), & que ce droit eſt méconnu ou comprimé, quelques hommes, aidés de quelques circonſtances, peuvent écarter les obſtacles, & faire reconnoître les droits du peuple: le pouvoir humain ne s'étend pas au-delà.

Au reſte, quoique la Providence ne s'embarraſſe nullement de ce qu'il en doit coûter aux François pour avoir un Roi, il n'eſt pas moins très-important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaiſe foi de la part des écrivains qui font peur aux François des maux qu'entraîneroit le rétabliſſement de la Monarchie.

---

(1) J'entends sa conſtitution naturelle; car sa conſtitution écrite n'eſt que du papier.

CHAPITRE X.

Des prétendus dangers d'une contre-révolution.

§. I. *Considérations générales.*

C'EST un sophisme très-ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la Monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux François de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions: puis, observant que la Monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa source de la peur ou de l'envie de tromper mérite d'être soigneusement discuté.

Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'eſt accoutumé à donner le nom de *contre-révolution* au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution ; & parce que ce mouvement sera contraire à l'autre, on en conclute tout le contraire à l'autre, on en conclut qu'il sera du même genre : il faudroit conclure tout le contraire.

Se perſuaderoit-on, par hasard, que le retour de la maladie à la santé eſt auſſi pénible que le paſſage de la santé à la maladie ? & que la Monarchie, renversée par des monſtres, doit être rétablie par leurs semblables ? Ah ! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien juſtice dans le fond de leur coeur ! Ils savent aſſez que les amis de la Religion & de la Monarchie ne sont capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés ; ils savent aſſez qu'en mettant tout au pire, & en rendant compte de toutes les foibleſſes de l'humanité, le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppreſſeurs ! ils savent aſſez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger : souvent même ils se sont moqués de lui aſſez haut sur ce sujet.

Pour faire la révolution Françoise, il *

fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, & commettre tous les crimes; pour cette oeuvre diabolique, il a fallu employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au contraire, pour rétablir l'ordre, le Roi convoquera toutes les vertus: il le voudra, sans doute; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus preſſant sera d'allier la juſtice à la miſéricorde; les hommes eſtimables viendront d'eux-mêmes se placer aux poſtes où ils peuvent être utiles; & la religion, prêtant son ſceptre à la politique, lui donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette soeur auguſte.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, & qu'il ne soit pas organiſé, dirigé, animé par cette même sageſſe qui brille dans le monde phyſique? Les mains coupables qui renversent un Etat, opèrent néceſſairement des déchiremens douloureux; car nul agent libre ne peut contra-

rier les plans du Créateur, sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat; & cette loi appartient plus à la bonté du grand Etre qu'à sa justice.

Mais lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre; il est favorisé par la *nature*, c'est-à-dire, par l'ensemble des causes secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin; elle est tout-à-la-fois douce & impérieuse: elle ne force rien, & rien ne lui résiste: en disposant, elle rassainit: à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible, qui est l'effet & le signe du désordre; comme, sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du replacement par la cessation de la douleur.

François! c'est au bruit des chants infernaux, des blasphêmes de l'athéisme, des cris de mort & des longs gémissemens de l'innocence égorgée; c'est à lueur des incendies, sur les débris du trône & des autels, arrosés par le sang du meilleur des Rois & par celui d'une foule innombrable d'autres victimes; c'est au

mépris des moeurs & de la foi publique, c'eſt au milieu de tous les forfaits, que vos ſéducteurs & vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent *votre liberté.*

C'eſt au nom du Dieu TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON. à la suite des hommes qu'il aime & qu'il inſpire, & sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne conſtitution, & qu'un Roi vous donnera la seule chose que vous deviez deſirer sagement, *la liberté par le Monarque.*

Par quel déplorable aveuglement vous obſtinez-vous à lutter péniblement cette contre puiſſance qui annulle tous vos efforts pour vous avertir de sa préſenceé! Vous n'êtes impuiſſans que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, & même la contrarier : du moment où vous agirez de concert avec elle, vous participerez en quelque manière à sa nature ; tous les obſtacles s'applaniront devant vous, & vous rirez des craintes puériles qui vous agitent aujourd'hui Toutes les pièces de la machine politique ayant une tendance naturelle vers la place qui leur eſt aſſignée, cette tendance, qui eſt divine, favorisera tous les efforts du Roi ; & l'ordre étant l'élément

nature de l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le desordre. La révolution vous a fait soufrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, & que les vices sont très-juſtement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la Monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera ceſſer ceux qui vous consument aujourd'hui, tous vos efforts seront positifs; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes, qui ont déshonoré notre ſiècle & perdu la France. Déja vous avez appris à connoître les prédicateurs de ces dogmes funeſtes; mais l'impreſſion qu'ils ont faite sur vous n'eſt pas effacée. Dans tous vos plans de création & de reſtauration, vous n'oubliez que Dieu: ils vous ont séparés de lui: ce n'eſt plus que par un effort de raiſonnement que vous élevez vos penſées jusqu'à la ſource intariſſable de toute exiſtence. Vous ne voulez voir que l'homme; son action si foible, ſi dépendante, ſi circonſcrite; ſa volonté ſi corrompue, ſi flottante; & l'exiſtence d'une cause supérieure

n'eſt pour vous qu'une théorie. Cependant elle vous preſſe, elle vous environne; vous la touchez, & l'univers entier vous l'annonce. Quand on vous dit que ſans elle vous ne serez forte que pour détruire, ce n'eſt point une vaine théorie qu'on vous débite, c'eſt une vérité pratique fondée sur l'expérience de tous les ſiècles, & sur la connoiſſance de la nature humaine.

Ouvrez l'hiſtoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je! vous ne verrez pas une inſtitution quelconque, pour peu qu'elle ait de force & de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe: car il n'eſt point de syſtême religieux entiérement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés & des malheurs qui vous alarment sur les suites de que vous appellez *contrerévolution*. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viement de vous; pourquoi n'auriez-vous pas été bleſſés par les ruines de l'édifice que vous avez renverſé sur vousmêmes? La reconſtruction eſt un autre ordre de choses; rentrez ſeulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'eſt pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création.

Oh ! qu'ils ſont coupables ces écrivains trompeurs, ou pusillanimes qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle *contre-révolution !* qui tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable, ſoutiennement cependant qu'il eſt impoſſible de revenir en arrière. Ne diroit-on pas que les maux de la révolution sont terminés, & que les François sont arrivés au port ? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple, à tellement frappé son imagination, qu'il tient pour supportable & presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption.

Durant la ferveur du terrorisme, les étrangers remarquoient que toutes les lettres de France qui racontoient les ſcènes affreuses de cette cruelle époque, finiſſoient par ces mots: *A présent on eſt tranquille*, c'eſt-à-dire, *les bourreaux se reposent; ils reprennent des forces; en attendant, tout va bien.* Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le François, pétrifié par la terreur, & découragé par les erreurs de la politique étrangère s'eſt renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même, & le lieu &

le moment où il existe : on assassine en cent endroits de la France ; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré ; si c'est dans sa rue, à côté de chez lui qu'on ait commis quelqu'un de ces attentats ; qu'importe encore ? Le moment est passé ; *maintenant tout est tranquille* : il doublera ses veroux & n'y pensera plus : en un mot, tout François est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les loix sont sans vigueur, le gouvernement reconnoît son impuissance pour les faire exécuter ; les crimes les plus infames se multiplient de toute part : le démon révolutionnaire relève fièrement la tête ; la constitution n'est qu'une toile d'araignée, & le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale, il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asyle pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante ; & l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches optimifies ! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer ! Sortez, sortez de votre malheureuse léthargie ! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent réfulter d'un changement, employez vos talens à lui faire defirer une commotion douce & raffainiffante, qui ramènera le Roi sur fon trône, & l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montrez-nous ces maux fi terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la Monarchie ; ne voyez-vous pas que vos inftitutions républicaines n'ont point de racine, & qu'elles ne font que *posées* sur votre fol, au lieu que les précédentes y étoient *plantées* Il a fallu la hache pour renverser celles-ci ; les autres céderont à un fouffle & ne laifferont point de traces. Ce n'eft pas tout-à-fait la méme chose, fans doute, d'ôter à un préfident à mortier sa dignité héréditaire qui étoît une propriété, ou de faire descendre de son siège un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révolution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit ; parce qu'elle a violé brusquement & durement toutes

les propriétés, tous les préjugés & toutes les coutumes ; parce que toute tyrannie plébéienne étant, de sa nature, fougueuse, insultante & impitoyable ; celle qui a opéré la révolution Françoise a dû pousser ce caractère à l'excès ; l'univers n'aiant jamais vu de tyrannie plus basse & plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme : on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit ; c'est ce qui a rendu la révolution si douloureuse, parce qu'elle a foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or, quand le rétablissement de la Monarchie causeroit à un aussi grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles, il y auroit toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruiroit aucune dignité ; car il n'y a point de dignité ne France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté

Mais, à ne considérer même que les privations physiques, la différence ne seroit pas moins frappante. La puissance usurpatrice immoloit les innocens ; le Roi pardonnera aux coupables : l'une aboliſſoit les propriétés légitimes, l'autre réfléchira sur les propriétés illégi-

times. L'une a pris pour devise: *Diruit, ædificat mutat quadrata rotundis.* Après sept ans d'efforts elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre: il n'eſt pas jusqu'à ses partiſans qui ne se moquent de ses loix, de ses emplois, de ses inſtitutions, de ses fêtes, & même de ſes habits: l'autre, bâtiſſant ſur une baſe vraie, ne tâtonnera point: une force inconnue préſidéra à ſes actes; ſi elle n'agira que pour reſtaurer: or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'eſt encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque choſe à perdre au rétabliſſement de la monarchie; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleverſement général: *Il a droit à toutes les places*, dit-on; qu'importe? Il s'agit de ſavoir ce qu'elles valent. Ces places, dont on fait tant de bruit & qu'on offre ou peuple comme une grande conquête, ne ſont rien dans le fait au tribunal de l'opinion. L'état militaire, même honorable en France par-deſſus tous les autres, a perdu ſon éclat: il n'a plus de grandeur d'opinion, & la paix l'abaiſſera encore. On menace les

militaires du rétabliſſement de la monarchie, & perſonne n'y a plus d'intérêt qu'eux.

Il n'y a rien de si évident que la néceſſité où ſera le Roi de les maintenir à leur poſte; & il dépendra d'eux, plutôt ou plus tard, de changer cette néceſſité de politique en néceſſité d'affection, de devoir & de reconnoiſſance. Par une combinaiſon extraordinaire de circonſtances, il n'y a rien dans eux qui puiſſe choquer l'opinion la plus royaliſte. Personne n'a droit de les mépriſer puisqu'ils ne combattent que pour la France : il n'y a entre eux & le Roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs : il eſt François avant tout. Qu'ils se souviennent de Jaques II, durant le combat de la *Hogue*, applaudiſſant, du bord de la mer, à la valeur de ces anglois qui achevoient de le détrôner : pourroient-ils douter que le Roi ne soit fier de leur valeur, & ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs de l'intégrité de son royaume ? N'a-t-il pas applaudi publiquement à cette valeur, en regrettant (il le falloit bien) *qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause* ? N'a-t-il pas félicité les braves de l'armée de

Condé *d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond travailloit depuis si long-tems à nourrir ?* (1) Les militaires François, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin : c'eſt que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère ; maintenant on les craint & on les méprise. La plus profonde insouciance eſt le prix de leurs travaux, & leurs concitoyens sont les hommes de l'univers les plus indifférens aux trophées de l'armée : ils vont souvent jusqu'à déteſter ces victoires qui nourriſſent l'humeur guerrière de leurs maîtres.

Le rétabliſſement de la monarchie donnera subitement aux militaires une haute place dans l'opinion ; les talens recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illuſtration toujours croiſſante, qui sera la propriété des guerriers, & qu'ils transmettront à leurs enfans ; cette gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, & l'oſtracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

---

(1) Lettre du Roi au prince de Condé, du 3 Janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

Si l'on envisage la queſtion sous un point de vue plus général, on trouvera que la Monarchie eſt, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus diſtinction à un grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette eſpèce de gouvernement, poſſède aſſez d'éclat pour en communiquer une partie avec les gradations néceſſaires à une foule d'agens qu'elle diſtingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'eſt point palpable comme dans la Monarchie; c'eſt un être purement moral, & sa grandeur eſt incommunicable : auſſi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la ville où réſide le gouvernement; & ils ne sont rien encore que lorsqu'ils sont occupés par des membres du gouvernement; alors c'eſt l'homme qui honore l'emploi, ce n'eſt point l'emploi qui honore l'homme : celui-ci ne brille point comme *agent* mais comme *portion* du souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéiſſent à des républiques, que les emplois (ſi l'on excepte ceux qui ſont réservés aux membres du souverain élèvent très-peu les hommes aux yeux de leurs semblables, & ne ſignifient pres-

que rien dans l'opinion ; car la république, par sa nature, eſt le gouvernement qui donne le plus de droits au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle *le souverain*. & qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle *ſujets*.

Plus la république approchera de la démocratie pure, & plus l'obſervation ſera frappante.

Qu'on ſe rappelle cette foule innombrable d'emplois (en faiſant même abſtraction de toutes les places abuſives) que l'ancien gouvernement de France préſentoit à l'ambition univerſelle. Le clergé ſéculier & régulier, l'épée, la robe, les finances, l'adminiſtration, &c. que de portes ouvertes à tous des talens & à tous les genres d'ambition ! Quelles gradations incalculables de diſtinctions perſonnelles. De ce nombre infini de graces, aucune n'étoit mise par le droit au-deſſus des prétentions du ſimple citoyen : (1, il

(1) La fameuse loi qui excluoit le Tiers-Etat du ſervice militaire, ne pouvoit être exécutée ; c'étoit ſimplement une gaucherie ministérielle, dont la paſſion a parlé comme d'une loi fondamentale.

y en avoit même un quantité énorme qui étoient des propriétés précieuses, qui faisoient réellement du propriétaire un *notable*, & qui n'appartenoient excluſivement qu'au Tiers-Etat.

Que les premières places fuſſent de plus difficile abord au ſimple citoyen, c'étoit une choſe très-raisonnable. Il y a trop de mouvement dans l'Etat, & pas aſſez de subordination, lorsque *tous* peuvent prétendre à *tout*. L'ordre exige qu'en général les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, & que les talens, & quelquefois même la ſimple protection abaiſſent les barrières qui séparent les différentes claſſes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, & mouvement sans deſtruction; la diſtinction attachée à un emploi n'eſt même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces diſtinctions sont mauvaises, on change l'état de la queſtion; mais je dis: ſi vos emplois n'élèvent point ceux qui les poſſèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde; car vous ne donnez rien. Si au contraire, les emplois sont & doivent être

des

distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier ; que la Monarchie est le gouvernemenr qui, par les seules charges, & indépendamment de la noblesse, *distingue* un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilège de parler à son officier avec un ton grossièrement familier, n'en est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places, qu'on ne pouvoit appercevoir d'abord dans le bouleversement général commence, à se former, la noblesse même reprend son indestructible influence.

Les troupes de terre & de mer sont déja commandées, en partie, par des gen ilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avoit ennoblis en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut être malheureuse, de la noblesse françoise ne l'avoit pas écartée de la France, elle commanderoit déja par-tout ; & c'est une chose assez com-

mune d'y entendre dire : *que si la noblesse avoit voulu, on lui auroit donné tous les emplois.* Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797) la république voudroit bien avoir sur ses vaisseaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens n'a donc rien à perdre; & au contraire, il a tout à gagner au rétablissement de la Monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives & même héréditaires, à la place des emplois passagers & sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émolumens attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paie point ou paie mal. Elle n'a produit que des fortunes scandaleuses; le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui prouvent clairement (ce me semble) que le danger qu'on voit dans la contre-révolution, se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république: elle existe; ses droits sont visibles, & son silence parle

plus haut, peut-être, que tous les manifeſtes poſſibles.

C'eſt une vérité qui saute aux yeux que la république Françoise, même depuis qu'elle semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle eſt ennemie de tous les gouvernemens : elle tend à les détruire tous ; enſorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république ; (1) mais ces alliances sont contre nature, ou, ſi l'on veut, la *France* a des alliés, mais *la république Françoise* n'en a point.

Amis & ennemis s'accorderont toujours pour donner un Roi à la France. On cite souvent le succès de la révolution Angloise dans le dernier ſiècle ; mais quelle différence ! La Monarchie n'étoit pas renversée en Angleterre. Le Mo-

(1) Scimus, & hanc veniam petimusque damusque Vicissim.

Sed non ut placidis coeant immitia, non ut
Serpentes avibus geminentur, tigribus agni.

C'eſt ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les queſtionne.

parque seul avoit disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts, étoit sur le trône; & c'étoit de lui que le nouveau Roi tenoit son droit. Ce Roi étoit de son chef un prince fort de toute la puissance de sa maison & de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avoit d'ailleurs rien de dangereux pour les autres: c'étoit une Monarchie comme avant la révolution: cependant, il s'en fallut de bien peu que Jaques II ne rétint le sceptre: & s'il avoit eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse, il ne lui auroit point échappé; & quoique l'Angleterre eut un Roi; quoique les préjugés religieux se réuniſſent aux préjugés politiques pour exclure le Prétendant; quoique la ſituation seule de ce royaume le défendît contre une invaſion; néanmoins, jusqu'au milieu de ce ſiècle, le danger d'une ſeconde révolution a peſé ſur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de *Culloden*.

En France, au contraire, le gouvernement n'eſt pas Monarchique; il eſt même l'ennemi de toutes les Monarchies environnantes; ce n'eſt point un prince qui

commande ; & ſi jamais l'Etat eſt attaqué, il n'y a pae d'apparence que les patens étrangers des Pentarques lèvent des troupes pour les défendre. La France ſera donc dans un danger habituel de guerre civile : & ce danger aura deux cauſes conſtantes, car elle aura sans ceſſe à redouter les juſtes droits des Bourbons ou la politique aſtucieuse des des puiſſances qui pourroient tenter de lui donner un Roi d'une autre dynaſtie; en un mot, il n'y a point de repos, point de sécurité pour la France dans l'état où elle eſt ; car ses amis & ses ennemis, veulent également la deſtruction de son gouvernement.

Il eſt encore une réflexion qui doit être sans ceſſe devant les yeux des Français qui font portion des autorités actuelles, & que leur poſition met à même d'influer sur le rétabliſſement de la Monarchie. Les plus eſtimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plutôt ou plus tard par la force des choſes ; que le temps fuit & que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir eſt une gloire de comparaiſon : ils ont fait ceſſer les massacres ; ils ont tâché de sècher les larmes

de la Nation : ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe ; mais lorsque cent causes réunies auront relevé le Trône, *l'amnistie*, dans la force du terme, sera pour eux ; & leurs noms à jamais obscurs, demeureront ensevelis dans l'oubli. Qu'ils ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la Monarchie. Toute insurrection du peuple, contre les nobles, n'aboutissant jamais qu'à une création de nouveaux nobles : on voit déja comment se formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, & qui, dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

§. 2.

Des biens Nationaux.

On effraie les François de la reſtitution des biens nationaux ; on accuse le Roi de n'avoir osé toucher, dans sa déclaration, a cet article délicat. On pourroit dire à une très grande partie de la Nation : que vous importe ? & ce ne seroit peut-être pas tant mal répondre. Mais pour n'avoir pas l'air

d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France, en général, à l'égard des biens nationaux, & même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la Monarchie.

Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne ne croit à la légitimité de ces acquisitions; & celui-même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer son gain.

On n'ose pas jouir pleinement; & plus les esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds.

Les bâtimens dépériront, & l'on n'osera de long temps en élever de nouveaux : les avances seront foibles ; le capital de la France dépérira considérablement.

Il y a déja beaucoup de mal dans ce genre, & ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des *décrets*, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jetté sur le tiers, peut-être, du plus puissant royaume de l'Europe.

Très-souvent, dans le sein du corps législatif, on a tracé des tableaux frappans

de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conſcience publique n'ait plus de doute ſur la ſolidité de ces acquiſitions; mais quel œil peut appercevoir cette époque?

A ne considérer que les poſſeſſeurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas; il ne lui eſt point égal de prendre ici ou là: le plus injuſte qu'on puiſſe imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en ſe faisant le moins d'ennemis poſſible.

Or, on ſait à quelles conditions les acheteurs ont acquis: on sait de quelles manœuvres infâmes, de quel *agio* ſcandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif & continué de l'acquiſitiou eſt indélébile à tous les yeux; ainsi le gouvernement François ne peut ignorer qu'en preſſurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, & qu'il ne sera injuſte que pour eux; d'ailleurs, dans les gouvernemens populaires, même légitimes, l'injuſtice n'a point de pudeur; on peut juger de ce qu'elle ſera en France, où le gouvernement, veritable comme les perſonnes, & manquant d'identité, ne croit jamais revenir sur son pro-

pre ouvrage en renversant ce qui seſt fait.

Il tombera donc ſur les biens nationaux dès qu'il le pourra. Fort de la conſcience, & (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalouſie de tous ceux qui n'en poſſèdent pas, il tourmentera les poſſeſſeurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout eſt ſtable, ſous un gouvernement ſtable; enſorte qu'il importe même aux acquéreurs des biens nationaux que la Monarchie soit rétablie, pour ſavoir à quoi s'en tenir. C'eſt bien mal-à-propos qu'on a reproché au Roi de n'avoir pas parlé clair ſur ce point dans ſa déclaration: il ne pouvoit le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point, ne sera, peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeller ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent; les convenances de telle ou telle claſſe d'individus n'arrêeront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'eſt

qu'il leur importe, que le petit nombre d'hommes qui peut influer sur ce grand évènement, n'attende, pas que les abus accumulés de l'anarchie le rendent inévitable, & l'amènent brusquement; car plus le Roi sera nécessaire, & plus le sort de tous ceux qui ont gagné à la révolution doit être dur.

§. 2.

Des vengeances;

Un autre *épouvantail, dont on se sert* pour faire redouter aux François le retour de leur Roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est sur-tout faite par des hommes d'esprit qui n'y croient point: il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombres d'écrivains royalistes ont repoussé, comme une insulte, ce desir de vengeance qu'on suppose à leur parti; un seul va parler pour tous: je le cite pour mon plaisir & pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

» Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les
» plus horribles vengeances sont à craindre ;
» car qui auroit le droit de les réprimer ? La
» victime ne peut invoquer à son aide l'autorité
» des loix qui n'existent pas, & d'un gou-
» vernement qui n'eſt que l'œuvre du crime &
» de l'usurpation.

» Il en eſt tout autrement d'un gouverne-
» ment assis sur ses baſes ſacrées, antiques,
» légitimes ; il a le droit d'étouffer les plus
» juſtes vengeances, & de punir à l'inſtant
» du glaive des loix quiconque se livre plus
» au sentiment de la nature qu'à celui de ses
» devoirs.

» Un gouvernement légitime a seul le droit
» de proclamer l'amnistie, & les moyens de
» la faire observer.

» Alors, il eſt démontré que le plus par-
» fait, le plus pur des royaliſtes, le plus grié-
» vement outragé dans ses parens, dans ses
» propriétés, doit être puni de mort, sous un
» gouvernement légitime, s'il ose venger lui-
» même ses propres injures, quand le Roi lui
» en a commandé le pardon.

» C'est donc sous un gouvernement fondé
» sur nos loix, que l'amnistie peut être sûre-

„ment accordée, qu'elle peut être sévèrement „observée. „

„Ah ! sans doute, il seroit facile de discuter „juques à quel point le droit du Roi peut étendre „une amnistie. Les exceptions que prescrit le „premier de ses devoirs sont bien évidentes. „Tout ce qui fut teint du sang de Louis XVI. „n'a de grace à espérer que de Dieu; mais qui „oseroit ensuite tracer d'une main sûre les limi„tes où doivent s'arrêter l'amnistie & la clé„mence du Roi ? Mon cœur & ma plume s'y „refusent également. Si quelqu'un ose jamais „écrire sur un pareil sujet ce sera, sans doute, „cet homme rare & unique peut-être, s'il existe, „qui lui-même n'a jamais failli dans le cours de „cette horrible révolution, & dont le cœur, „aussi pur que la conduite, n'eût jamais besoin „de grace. (1) „

La raison & le sentiment ne sauroient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudroit plaindre l'homme qui ne reconnoîtroit pas,

---

(1) Observations sur la conduite des Puissances coalisées, par M. le Comte d'Antraigues, 1794; avant-propos, p. xxxiv & suiv.

dans ce morceau, l'accent de la conviction.

C'eſt dix mois après la date de cet écrit, que le Roi a prononcé dans sa déclaration, ce mot ſi digne de l'être : *Qui oseroit se venger quand le Roi pardonne ?*

Il n'a excepté de l'amniſtie que ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, les coopérateurs, les inſtrumens directs & immédiats de son ſupplice, & les membres du tribunal révolutionnaire ; qui envoya à l'échafaud la Reine & madame Elisabeth. Cherchant même à reſtreindre l'anathême à l'egard des premiers, autant que la conſcience & l'honneur le lui permettoient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il eſt permis de croire *qu'ils ne se mêlerent aux assassins de Louis XVI que dans le dessein de le sauver.*

A l'égard même *de ces monstres que la postérité ne nommera qu'avec horreur*, le Roi s'eſt contenté de dire avec autant de meſure que de juſtice, que *la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.*

Par cette phrase, il ne s'eſt point privé du droit de faire grace en particulier ; c'eſt aux coupables à voir ce qu'ils pourroient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'*Ingolsby* pour

arrêter *Lambert*. On peut faire encore mieux qu'Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affoiblir la juste horreur qui est due aux meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine, tous ne sont pas également coupables. Au moral comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les 70 Juges de Charles Ier étoient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il est impossible de détester assez ; mais ces grands coupables avoient eu l'art d'exciter une telle terreur ; ils avoient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plusieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire indéfinissablée à l'époque du jugement de Louis XVI.

Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappellant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve ; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, & qu'ils

s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés & surpris de l'être, devroient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux; car la Nation seroit bien vile, si elle regardoit comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes; mais pour ceux-mêmes qui auroient cette foiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables: plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente; d'autres périront sans doute, ou quitteront l'Europe avant que la France ait un Roi; très-peu tomberont entre les mains de la justice.

Les François, parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières: ils ont à cet égard les protestations les plus solemnelles; ils ont la parole de leur Roi; il ne leur est pas permis de craindre.

Mais comme il faut parler à tous les esprits, & prévenir toutes les objections, comme il faut répondre même à ceux qui ne croient point à l'honneur & à la foi, il faut prouver

que les vengeances particulières ne ſont pas poſſibles.

Le ſouverain le plus puiſſant n'a que deux bras ; il n'eſt fort que par les inſtrumens qu'il emploie, & que l'opinion lui soument. Or, quoiqu'il ſoit évident que le Roi, après la reſtauration ſuppoſée, ne cherchera qu'à pardonner, faiſons, pour mettre les choſes au pire, une ſuppoſition toute contraire. Comment s'y prendroit-il, s'l vouloit exercer des vengeances arbitraires ? L'armée Françoise, telle que nous la connoiſſons, ſeroit-elle un inſtrument bien ſouple entre ſes mains ? L'ignorance & la mauvaiſe foi ſe plaiſent à repréſenter ce Roi futur comme un Louis XIV, qui ſemblable au Jupiter d'Homère, n'avoit qu'à froncer le ſourcil pour ébranler la France. On oſe à peine prouver combien cette ſupoſition eſt fauſſe. Le pouvoir de la ſouveraineté eſt tout moral ; elle commande vainement ſi ce pouvoir n'eſt pas pour elle, & il faut le poſſéder dans ſa plénitude pour en abuſer.

Le Roi de France qui montera ſur le trône de ſes ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus ; & s'il l'avoit,

elle

elle seroit vaine, parce qu'il ne seroit pas assez fort pour la contenter. Le bonnet rouge, en touchant le front royal, a fait disparoître les traces de l'huile sainte : le charme est rompu : de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux, & long temps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout. On fait semblant de craindre que le nouveau Roi de France ne séviſſe contre ses ennemis : l'infortuné ! pourra-t-il seulement récompenser ses amis ?(1)

Les François ont donc deux garans infaillibles contre les prétendues vengeances dont on leur fait peur, l'intérêt du Roi & sa puissance. (2)

---

(1) On connoît la plaisanterie de Carles II. sur le pléonasme de la formule angloise, AMNISTIE ET OUBLI : Je comprens, dit-il ; amnistie pour mes ennemis, & oubli pour mes amis.

(2) Les évènemens ont justifié toutes ces prédictions du bon sens. Depuis que cet ouvrage est achevé, le gouvernement François a publié les pièces de deux conspirations decouvertes, & qui se jugent d'une manière un peu différente : l'une Jacobine, & l'autre royaliste. Dans le drapeau du Jacobisme il étoit écrit : —

Le retour des émigrés fournit encore aux adverſaires de la Monarchie un ſujet intariſſable de craintes imaginaires; il importe de diſſiper cette viſion.

La première choſe a remarquer, c'eſt qu'il eſt des propoſitions vraies dont la vérité n'a qu'une époque; cependant, on s'accoutume à les répéter long-temps après que le temps les a rendu fauſſes, & même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvoit craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proſcrivit: je n'affirme point cependant qu'ils euſſent raiſon; mais qu'importe? c'eſt là une queſtion purement oiſeuſe, dont il ſeroit très-inutile de s'occuper. La queſtion eſt de ſavoir ſi, dans ce moment, la rentrée des émigrés a quelque choſe de dangereux pour la France.

La Nobleſſe envoya 284 députés à ces Etats-Généraux de funeſte mémoire, qui

---

mort à tous nos ennemis; & dans celui du royaliſme: grace à tous ceux qui ne la refuſeront pas. Pour empêcher le peuple de tirer les conſéquences, on lui a dit que le parlement annulleroit l'amniſtie Royale; mais cette bêtiſe paſſe le maximum: ſurement elle ne fera pas fortune.

on produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs baillages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort ;- mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un baillage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25,000 le nombre des chefs de famille nobles qui députèrent aux Etats Généraux, & en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125,000 têtes nobles. Prenons 130,000, pour caver au plus fort: ôtons les femmee; restent 65,000. Retranchons de ce dernier nombre, 1. les nobles qui ne sont jamais sortis. 2. ceux qui sont rentés. 3. les vieillards. 4. les enfans. 5. les malades. — 6. les prêtres. 7. tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices, ou par l'ordre seul de la nature ; il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sous tous les points de vue possibles, ne sauroit alarmer la France.

Un Prince, digne de son nom, mène aux combats 5 ou 6,000 hommes au plus; ce

corps, qui n'eſt pas même, à beaucoup près, tout compoſé de nobles, a fait preuve d'une valeur admirable sous des drapeaux étrangers ; mais, ſi on l'iſole, il diſparoît. Enfin, il eſt clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien & ne peuvent rien.

Il y a de plus une conſidération qui se rapporte plus particulièrement au titre de cet ouvrage, & qui mérite d'être deve-loppée.

Il ni a point de hazard dans le monde ; & même dans un sens secondaire il n'y a point de désordre, en ce que le désordre eſt ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, & le force de concourir au but.

Une révolution n'eſt qu'un mouvement politique, qui doit produire un certain effet dans un certain temps. Ce mouvement a ses loix ; & en les obſervant attentivement dans une certaine étendue de temps, on peut tirer des conjectures aſſez certaines pour l'avenir. Or, une des loix de la révolution Françoiſe, c'eſt que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, & sont totalment exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis le premières chimères de la contre-révolution, — jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, — ils n'ont rien entrepris qui ait réuſſi, & même qui n'ait tourné contre eux. Non-seulement ils ne réuſſiſſent pas, mais tout ce qu'ils entreprennent eſt marqué d'un tel caractère d'impuiſſance & de nullité, que l'opinion s'eſt enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obſtinent à défendre un parti proſcrit; ce qui jette sur eux une défaveur, dont leurs amis même s'apperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hommes qui penſent que la révolution Françoise à pour cauſe principale la dégradation morale de la Nobleſſe.

M. de St. Pierre obſerve qnelque part, dans ses Etudes de la Nature, que ſi l'on compare la figure des nobles François à celle de leurs ancêtres, dont la peinture & la ſculpture nous ont tranſmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point mieux que sur les effuſions polaires & sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque Etat un certain nombre de familles qu' on pourroit appeller cosouveraines, même dans les Monarchies: car la Nobleſſe dans ces gouvernemens, n' eſt qu' un prolongement de la Souveraineté, Ces familles sont les dépoſitaires du feu sacré, il s' éteint, lorsqu' elles ceſſent d' être vierges.

C' eſt une queſtion de savoir ſi ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire au moins, ſi l' on veut s' exprimer exactement, que les Souverains puiſſent ennoblir.

Il y a des familles nouvelles qui s' elancent, pour ainſi dire, dans l' adminiſtration de l' Etat; qui se tirent de l' égalité d' une manière frappante, & s' élèvent entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d' un taillis Les Souverains peuvent sanctionner ces ennobliſſemens naturels; c' eſt à quoi se borne leur puiſſance. S' ils contrarient un trop grand nombre de ces ennobliſſemens, ou s' ils se permettent d' en faire trop de leur pleine puiſſance, ils travaillent à la deſtruction de leurs Etats.

La fauſſe Nobleſſe étoit une des grandes plaies de la France: d' autres Empires moins éclairés en sont fatigués & déshonorés, en attendant d' autres malheurs.

La philoſophie moderne, qui aime tant parler de haſard, parle sur-tout du haſard de la naiſſance; c'eſt un de ses textes favoris; mais il n'y a pas plus de haſard sur ce point que sur d'autres: il y a des familles nobles, comme il y a des familles souveraines. —

L'homme peut-il faire un Souverain? Tout au plus il peut servir d'inſtrument pour dépoſſéder un Souverain, & livrer ses Etats à un autre Souverain déja Prince. (1) — Du reſte, il n'a jamais exiſté de famille souveraine dont on puiſſe aſſigner l'origine plébéienne; ſi ce phénomène paroiſſoit, ce seroit une époque du monde. (2)

Proportion gardée, il en eſt de la Nobleſſe comme de la Souveraineté. — Sans entrer dans les plus grands détails, contentons-nous d'obſerver que ſi la nobleſſe abjure

---

(1) Et même la manière dont le pouvoir humain eſt employé dans ces circonſtances, eſt toute propre à l'humilier. C'eſt ici sur-tout où l'on peut addreſſer à l'homme ces paroles de Rouſſeau: montre-moi ta puiſſance; je te montrerai ta foibleſſe.

(2) On entend dire aſſez souvent que ſi Richard Cromwel avoit eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille. — C'eſt fort bien dit.

les dogmes nationaux, l' Etat eſt perdu. (1)

La rôle joué par quelques nobles dans la révolution Françoise, eſt mille fois, je ne dis pas plus horrible, mais plus terrible que tout ce qu'on a vu pendant cette révolution. —

Il n'a pas exiſté de ſigne plus effrayant, plus déciſif, de l' épouvantable jugement porté sur la Monarchie Françoiſe.

On demandera, peut-être, ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés, qui les déteſtent ? Je réponds que

---

(1) Un savant Italien a fait une ſingulière remarque. Après avoir obſervé que la Nobleſſe eſt gardienne naturelle & comme dépoſitaire de la religion nationale & que ce caractère eſt plus frappant à meſure qu' on s' élève vers l' origine des nations & des choſes, il ajoute : Talchè dee eſſer un gran segno, che vada a finire una nazione ove i nobili diſprezanno la Religione natia. (Vico, Principi di Scienza nuova. Lib. 2. Napoli, 1754. in 8vo. pag. 246.

Lorsque le sacerdoce eſt membre politique de l' Etat, & que ses hautes dignités sont occupées, en général, par la haute nobleſſe, il en réſulte la plus forte, & la plus durable de toutes les conſtitutions poſſibles. Ainſi, le philoſophiſme, qui eſt le diſſolvant univervient de faire son chef-d' œuvre sur la Monarchie Françoise.

les individus qui composent les Nations, les familles, & même les corps politiques, sont solidaires: c'est un fait. Je réponds en second lieu, que les causes de ce que souffre la Noblesse émigrée, sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous appercevons entre tels & tels nobles François, n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude & de latitude: ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être; & tous ceux qui disent- Seigneur! Seigneur! n'entreront pas dans le Royaume.

Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur; mais tel noble, à Coblentz, pouvoit avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble du côté gauche dans l'assemblée dite constituante. Enfin, la Noblesse Françoise ne doit s'en prendre qu'à elle-même de tous ses malheurs; & lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas.

Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers; mais on ne peut parler qu'en général.

Aujourd'hui la Noblesse malheureuse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) — doit courber la tête & se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grace des en-

fans qu'en son sein elle n'a point portés, en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts exterieurs; peut-être même seroit-il à desirer qu'on ne l'eût jamais vue dans une attitude menaçante. En tout cas, l'émigration fut une erreur, & non un tort: le plus grand nombre croyoit obéir à l'honneur.

Numen abire jubet; prohibent discedere leges.

Le Dieu devoit l'emporter.

Il y auroit bien d'autres réflexions à faire sur ce point; tenons-nous-en au fait qui est évident. Les émigrés ne peuvent rien; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la révolution Françoise, qui veut que tout se fasse malgré les hommes & contre toutes les probabilités.

De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se raprochent de leurs concitoyens; l'aigreur disparoît; de part & d'autre on commence à se ressouvenir d'une patrie commune; on se tend la main, & sur le champ de bataille même, on reconnoît des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque

temps n' a point de cauſe viſible ; car ces loix sont les mêmes : mais il n' eſt pas moins réel. Ainſi, il eſt conſtant que les émigrés ne sont rien par le nombre ; qu'ils ne sont rien par la force, & que bientôt ils ne seront plus rien par la haine.

Quant aux paſſions plus robuſtes d' un petit nombre d' hommes, on peut négliger de s' en occuper.

Mais il eſt encore une réflexion importante que je ne dois point paſſer sous ſilence.

On s' appuie de quelques diſcours imprudens, échappés à des hommes jeunes, inconſidérés au aigris par le malheur, pour effrayer les François sur le retour de ces hommes. J' accorde, pour mettre toutes les suppoſitions contre moi, que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont ſuſſent en état de les exécuter après le rétabliſſement de la Monarchie ? On se tromperoit fort.

Au moment méme où le gouvernement légitime se rétabliroit, ces hommes n' auroient plus de force que pour obéir. L' anarchie neceſſite la vengeance ; — l' ordre l'exclut sévèrement. — — — Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de

punir, se trouvera alors environné de circonſtances qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut; & pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, & laiſſera la vengeance aux tribunaux.

On se laiſſe toujours éblouir par le même sophiſme : un parti a sévi, lorsqu'il étoit dominateur; donc le parti contraire sévira, lorsqu'il dominera à son tour.

Rien n'eſt plus faux. En premier lieu, ce sophiſme suppoſe qu'il y a de part & d'autre la même somme de vices, ce qui n'eſt pas aſſurément.

Sans inſiſter beaucoup sur les vertus des royaliſtes, je suis sûr au moins d'avoir pour moi la conſcience univerſelle, lorsque j'affirmerai ſimplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, aſſureroient la France qu'elle ne peut souffrir, de la part des royaliſtes, rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déja préludé sur ce point pour tranquilliser les François; ils ont vu, dans plus d'une occaſion, que le parti, qui avoit tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre

de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposition ; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, & que personne ne se seroient fait justice, si le gouvernement avoit pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du Roi sera d'empêcher les vengeances. Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie, qu'il voudra la ramener ; l'idée même de la violence le fera pâlir, & ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions & d'horreurs ; elle ne veut plus de sang ; & puisque l'opinion est assez forte dans ce moment pour comprimer le parti qui en voudroit, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle

Aprés des maux aussi longs, & aussi terribles, — les François se reposeront avec délices dans les bras de la Monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité seroit véritablement un crime de lése-Nation, que

les tribunaux n'auroient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre : aussi, il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philantropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution — & s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel : mais ils l'aiment ils en aiment les auteurs & les résultats ; & de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guères que ceux dont elle pouvoit se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves évidentes que les auteurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les François, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais ; ils ont peur pour eux en général, & ils n'ont rien à craindre ; & ils sacrifient leur bonheur pour contenter des misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne

peuvent convaincre les François, & ils ne peuvent encore obtenir d' eux-mêmes de croire que la Providence eſt la gardienne de l' ordre, & qu' il n' eſt pas tout-à fait égal d' agir contre elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu' elle fera par ce qu' elle a fait ; & ſi le raiſonnement gliſſe sur nos eſprits, croyons au moins à l' hiſtoire, qui eſt la politique expérimentale.

L' Angleterre donna, dans le ſiécle dernier, à-peu-près le même, ſpectacle que la France a donné dans le notre. Le fanatiſme de la liberté, échauffé par celui de la religion, y pénétra les ames bien plus profondément qu' il ne l' a fait en France, où le culte de la liberté s' appuie sur le néant.

Quelle différence, d' aillieurs, dans le caractére des deux nations, & dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes.

Où sont, je ne dis pas les Hamden, mais les Cromwel de la France ? Et cependant ; malgré le fanatiſme brulant des républicains, malgré la fermeté réflechie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables & surtout de l' armée, le rétabliſſement de la Monarchie causa-t-il, en Anglettere, des

déchiremens semblables à ceux qu'avoit enfanté une révolution régicide ? Qu'on nous montre les vengeances atroces das royalistes. Quelques régicides périrent par l'autorité des loix ; du reste, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du Roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre : tous les ennemis s'embrassérent. Le Roi, surpris de ce qu'il voyoit, s'écrioit avec attendrissement : N'est-ce point ma faute, si j'ai été repoussé si long-temps par un si bon peuple ! L'illustre Clarendon, témoin & historien intègre de ces grands évènemens, nous dit, qu'on ne savoit plus où étoit ce peuple qui avoit commis tant d'excès, & privé, pendant si long-temps, le Roi du bonheur de règner sur d'excellens sujets. (1)

C'est-à-dire que le peuple ne reconnoissoit plus le peuple. On ne sauroit mieux dire.

Mais ce grand changement, à quoi tenoit-il ? A rien, pour mieux dire, à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyoit possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste ; car c'est un problême insoluble de savoir á quelle épo-

(1) Hume, Tom. 10. 1660. Chap. 72.

que Monk commença de bonne foi à servir la Monarchie.

Etoient-ce au moins les forces de royalistes qui en imposoient au parti contraire ? Nullement : Monk n' avoit que six mille hommes ; les républicains en avoient cinq ou six fois davantage : ils occupoient tous les emplois, & ils possédoient militairement le Royaume entier. Cependant Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat : tout se fit sans effort & comme par enchantement : il en sera de même en France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel, & parce qu'il sera favorisé par une force secrette, dont l'action est toute créatrice.

On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchiremens douloureux, de ces oscillations perpétuelles & désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-aise universel, anonceront la présence de la Souveraineté. Il n'y aura point de recousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable Nation approuvera : le crime même & les usur-

pations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice qui n'appartient qu'au pouvoir légitime : le Roi touchera les plaies de l'Etat avec une main timide & paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les François ne sauroient trop se pénétrer : le rétablissement de la Monarchie, qu'on appelle contre-revolution, ne sera point une révolution contraire, mais le contraire de la révolution.

CHAPITRE XI.

Fragment d' une Hiſtoire de la Révolution Françoise, par David Hume. (1)

EADEM MUTATA RESURGO.

Le long Parlement déclara, par un serment solemnel, qu' il ne pouvoit être diſſous, p. 181. — — Pour aſſurer sa puiſſance, il ne ceſſoit d' agir sur l' esprit du peuple: tantôt il échauffoit les esprits par des adreſſes artificieuſes, p. 176.; & tantôt il se faiſoit envoyer, de toutes les parties du Royaume, des pétitions dans le sens de la révolution, p. 133. L' abus de la preſſe étoit porté au comble: des clubs nombreux produiſoient de toutes parts des tumultes bruyans: le fanatiſme avoit sa langue particulière; c' etoit un jargon nou-

(1) Je cite l' édition angloise de Bâle, 12. vol. in 8 chez Legrand, 1789.

veau, inventé par la fureur & l'hypocrisie du temps, p. 131, La manie universelle étoit d'invectiver contre les anciens abus, p. 129. Toutes les anciennes institutions furent renversées l'une après l'autre, p. 125, 188. Le bill de Self-deniance & le Nem-model désorganisèrent absolument l'armée, & lui donnerent une nouvelle forme & une nouvelle composition, qui forcèrent une foule d'anciens officiers à renvoyer leurs commissions, p. 13. Tous les crimes étoient mis sur le compte des royalistes, p. 148; & l'art de tromper les peuple & de l'effrayer fut porté au point, qu'on parvint à lui faire croire que les royalistes avoient miné la Tamise, p. 177. Point de Roi! point de Noblesse! égalité universelle! c'étoit le cri général, p. 87. Mais au milieu le l'efferves-cence populaire, on distinguoit la secte exagérée des Indépendans, qui finit par en-chainer le long Parlement, p. 374.

Contre un tel orage, la bonté du Roi étoit inutile; les concessions même faites à son peuple étoient calomniées comme faites sans bonne foi, p. 186.

C'étoit par ces préliminaires que les re-belles avoient préparé la perte de Charles

ler; mais un simple assassinat n'eût point rempli leurs vues; ce crime n'auroit pas été national; la honte & le danger ne seroient tombés que sur les meurtriers.

Il falloit donc imaginer un autre plan; il falloit étonner l'univers par une procédure inouie, se parer des dehors de la justice, & couvrir la cruauté par l'audace; il falloit, en un mot, en fanatisant le peuple par les notions d'une égalité parfaite, s'assurer de l'obéissance du grand nombre & former insensiblement une coalition générale contre la Royauté, tom. 10, p. 91.

L'anéantissement de la Monarchie fut le préliminaire de la mort du Roi. Ce Prince fut détrôné de fait, & la constitution Angloise fut renversée (en 1648) par le bill de non-adresse, qui le sépara de la constitution.

Bientôt les calomnies les plus atroces & les plus ridicules, furent répandues sur le compte du Roi, pour tuer ce respect qui est la sauve-grande des trônes. Les rebelles n'oubliérent rien pour noircir sa réputation; ils l'accusèrent d'avoir livré des places aux ennemis de l'Angleterre; d'avoir fait couler le sang de ses sujets. C'est par

la calomnie qu' ils se préparoient à la violence; p. 94.

Pendant la prison du Roi au château de Carisborne, les usurpateurs du pouvoir s' appliquèrent a accumuler sur la tête de ce malheureux Prince tous les genres de dureté. On le priva de ses serviteurs, on ne lui permit point de communiquer avec ses amis: aucune société, aucune distraction ne lui étoient permises pour adoucir la mélancolie de ses pensées Il s' attendoit d' être, à tout instant, assassiné ou empoisonné (1); car l' idée d'un jugement n' entroit point dans sa pensée, p. 5 & 95.

Pendant que le roi souffroit cruellement dans sa prison, le Parlement faisoit publier qu' il s' y trouvoit fort bien, & qu' il étoit de fort bonne humeur, ibidem. (2)

La grande source dont le Roi tiroit toutes ses consolations, au milieu des calamités qui l' accabloient, étoit sans doute la religion.

---

(1) C' etoit aussi l' opinion de Louis XVI. Voyez son éloge historique.

(2) On se rappelle d' avoir lu, dans le Journal de Condorcet, un morceau sur le bon appetit du Roi à son retour de Varennes.

Ce principe n' avoit chez lui rien de dur ni d' auſtère ; rien qui lui inſpirât du reſſentiment contre ses ennemis , ou qui pût l' alarmer sur l' avenir. Tandis que tout portoit autour de lui un aſpect hoſtile ; tandis que sa famille, ses parens, ses amis étoient éloignés de lui ou dans l' impuiſſance de lui être utiles, s'il se jettoit avec confiance dans les bras du grand Etre , dont la puiſſance pénètre & soutient l'univers , & dont les châtimens , recçus avec piété & réſignation , paroiſſoient au Roi les gages les plus certains d' une récompenſe infinie, p. 95, 96.

Les gens de loi se conduiſirent mal dans cette circonſtance. *Bradshaw* , qui étoit de cette profeſſion , ne rougit pas de préſider le tribunal qui condamna le Roi ; & Coke se rendit partie-publique pour le peuple , p. 123. Le tribunal fut compoſé d' officiers de l' armée révoltée , de membres de la chambre baſſe, & de bourgeois de Londres ; presque tous étoient de baſſe extraction , p. 123.

Charles ne doutoit pas de sa mort ; il savoit qu' un Roi eſt rarement dét rône sans périr ; mais il croyoit plutôt à un meurtre qu' à un jugement solemnel, p. 122.

Dans sa prison, il étoit déja détroné: on avoit écarté de lui toute la pompe de son rang, & les personnes qui l'approchoient avoient reçu ordre de le traiter sans aucune marque de respect, p. 122. Bientôt il s'habitua à supporter les familiarités & même l'insolence de ces hommes, comme il avoit supporté ses autres malheurs, p. 123.

Les Juges du Roi s'intituloient les Représentans du peuple, 124. Du peuple, . . .

Principe unique de tout pouvoir légitime, p. 127. et l'acte d'accusation portoit: Qu'abusant du pouvoir limité qui lui avoit été confié, il avoit tâché traîtreusement & malicieusement d'élever un pouvoir illimité & tyranique sur les ruines de la liberté.

Après la lecture de l'acte, le Président dit au Roi qu'il pouvoit parler. Charles montra dans ses réponses beaucoup de présence d'esprit & de force d'ame, 125. Et tout le monde est d'accord que sa conduite, dans cette dernière scène de sa vie, honore sa mémoire, p. 127. Ferme & intrépide, il mit dans toutes ses réponses la plus grande clareté & la plus grande justesse de pensée & d'expression, . 128. Toujours doux, toujours égal; le pouvoir injuste qu'on exer-

çoit sur lui, ne put le faire sortir des bornes de la modération. Son ame, sans effort, & sans affectation, sembloit être dans son assiète ordinaire, & contempler avec mépris les efforts de l'injustice & de la méchanceté des hommes, p. 128.

Le peuple en général demeura dans ce silence qui est le résultat de grandes passions comprimées ; mais les soldats, travaillés par tous les genres de séductions, parvinrent enfin jusqu'à une espèce de rage, & regardoient comme un titre de gloire le crime affreux dont ils se souilloient, p. 130.

On accorda trois jours de surfis au Roi ; il passa ce temps tranquillement, & l'employa en grande partie à la lecture & à des exercices de piété : il lui fut permis de voir sa famille, qui reçut de lui d'excellens avis & de grandes marques de tendre e, p. 130. Il dormit paisiblement à son ordinaire pendant les nuits qui précédèrent son supplice. Le matin du jour fatal il se leva de très-bonne heure, & donna des soins particuliers a son habillement, p. 131. Un ministre de la religion qui possédoit ce caractère doux, & ces vertus

solides qui distinguoient le Roi, l'assista dans ses derniers momens, 132.

L'échafaud placé à dessein, en face du palais, pour montrer d'une manière plus frappante la victoire remportée par la justice du peuple sur la Majesté royale.

Lorsque le Roi fut monté sur l'échafaud, il le trouve environné d'une force armée. si considérable, qu'il ne put se flatter d'être entendu par le peuple, de manière qu'il fut obligé d'adresser ses dernières paroles au petit nombre de personnes qui se trouvoient auprès de lui. Il pardonna à ses ennemis; il n'accusa personne; il fit des vœux pour son peuple. SIRE, lui dit le Prélat qui l'assistoit, encore un pas! il est difficile, il est court, et il doit vous conduire au ciel.

Je vais, répondit le Roi, changer une couronne périssable contre une couronne incorruptible, et un bonheur inaltérable.

Un seul coup sépara la tête du corps. Le bourreau la montra au peuple, toute dégouttante de sang, et en criant à haute voix; voilà la tête d'un traître! p. 130, 133.

Ce prince mérita plutôt le titre de bon que celui de grand. Quelquefois il nuisit

aux affaires en déférant mal-à-propos à l'avis des personnes d'une capacité inférieure à la sienne.

Il étoit plus propre à conduire un gouvernement régulier & paisible; qu'à éluder ou repousser les assaurs d'une assemblée populaire, p. 136 mais s'il n'eut pas le courage d'agir, il eut toujours celui de souffrir. Il naquit, pour son malheur, dans des temps difficiles; & s'il n'eut point assez d'habileté pour se tirer d'une position aussi embarrassante, il est aisé de l'excuser, puisque même après l'évenement, où il est communément aisé d'appercevoir toutes les erreurs, c'est encore un grand problême de savoir ce qu'il auroit dû faire, p. 137. Exposé sans secours au choc des passions les plus haineuses & les plus implacables, il ne lui fut jamais possible de commettre la moindre erreur, sans attirer sur lui les plus fatales conséquences; position dont la difficulté passe les forces du plus grand talent, p. 137.

On a voulu jetter des doutes sur sa bonne foi; mais l'examen le plus scrupuleux de sa conduite, qui est aujourd'hui parfaitement connue, réfute pleinement cette accusation; au contraire, si l'on considére les

circonſtances exceſſivement épineuſes dont il se vit entouré; ſi l'on compare sa conduite à ses déclarations, on sera forcé d'avouer que l'honneur & la probité formoient la partie la plus saillante de son caractère, p. 137.

La mort du Roi mit le sceau à la destruction de la Monarchie. Elle fut néantie par un décret exprès du corps législatif. On grava un sceau national, avec la légende, l'an premier de la liberté.

Toutes les formes changèrent; & le nom du Roi disparut de toute part devant ceux des Repréſentans du peuple, pag. 142. Le Banc du Roi s'appella le Banc national. La ſtatue du Roi élevée à la Bourſe fut renverſée; & l'on grava ces mots sur le piédeſtal: EXIT TYRANNVS REGUM ULTIMUS. pag. 143.

Charles, en mourant, laiſſa à ses peuples une image de lui-même (*Icon basiliské*) — dans cet écrit fameux, chef-d'œuvre d'élégance, de candeur & de ſimplicité. Cette piéce qui ne reſpire que la piété, la douceur & l'humanité, fit une impreſſion profonde sur les eſprits. Pluſieurs sont allés juſqu'á croire que c'eſt à elle qu'il falloit

attribuer le rétabliſſement de la Monarchie, p. 146.

Il eſt rare que le peuple gagne quelque choſe aux révolutions qui changent la forme des gouvernemens, par la raiſon que le nouvel établiſſement, néceſſairement jaloux & défiant, a beſoin, pour se soutenir, de plus de défenſe & de sévérité que l'ancien, p. 100.

Jamais la vérité de cette obſervation ne s'étoit fait sentir plus vivement que dans cette occaſion. Les déclamations contre quelques abus dans l'adminiſtration de la juſtice & des finances, avoient soulevé le peuple; &, pour prix de la victoire qu'il obtint sur la Monarchie, il se trouva chargé d'une foule d'impôts inconnus jusqu'à cette époque.

A peine le gouvernement daignoit-il se parer d'une ombre de juſtice & de liberté. Tous les emplois furent confiés à la plus abjecte populace, qui se trouvoit ainſi élevée au-deſſus de tout ce qu'elle avoit reſpecté jusqu'alors. Des hypocrites se livroient à tous les genres d'injuſtices sous le masque de la religion, p. 100. Ils exigeoient des emprunts forcés & exorbitans de tous ceux qu'ils déclaroient ſuspects.

Jamais l'Angleterre n'avoit vu de gouvernement auſſi dur & auſſi arbitraire que celui de ces patrons de la liberté, p. 112 ; 112.

Le premier acte du long Parlement avoit été un serment, par lequel il déclara qu'il ne pouvoit être diſſous, p. 181.

La confuſion générale qui suivit la mort du Roi, ne réſultoit pas moins de l'eſprit d'innovation, qui étoit la maladie du jour, que de la deſtruction des anciens pouvoirs.

Chacun vouloit faire sa république ; chacun avoit ses plans, qu'il vouloit faire adopter à ses concitoyens par force ou par persuasion : mais ces plans n'étoient que des chimères étrangères à l'expérience, & qui ne se recommandoient à la foule que par le jargon à la mode & l'éloquence populacière, p. 147. Les égaliseurs rejettoient toute espèce de dépendance & de subordination. (1) Une secte particulière attendoit le

(1) Nous voulons un gouvernement — — où les diſtinctions ne naiſſent que de l'égalité même ; ou le citoyen soit soumis au magiſtrat, le magiſtrat au peuple, & le peuple à la juſtice. Roberſpierre. — Voyez le Moniteur du 7 Février 1794.

règne de mille ans ; (1) les Antimoniens soutenoient que les obligations de la morale ; & de la naturelle étoient suſpendues. Un parti conſidérable prêchoit contre les dimes & les abus du sacerdoce ; ils prétendoient que l'Etat ne devoit protéger ni solder aucun culte, laiſſant à chacun la libérté de payer celui qui lui conviendroit le mieux. Du reſte, toutes les religions étoient tolérées, excepté la catholique. Un autre parti invectivoit contre la juriſprudence du pays, & contre les maîtres qui l'enſeignoient ; & sous le prétexte de ſimplifier l'adminiſtration de la juſtice, il propoſoit de renverſer tout le syſtême de la législation Angloise, comme trop liée au gouvernement monarchique, p. 148. Les republicains ardens abolirent les noms de baptême, pour leur subſtituer des noms extravagans, analogues à l'esprit de la révolution, p. 242. Ils décidèrent que le mariage n'etant qu'un ſimple contrat, devoit être célébré pardevant les magiſtrats civils, p. 242. Enfin, c'eſt une tradition en Angleterre, qu'ils pouſsèrent

(1) Il ne faut point paſſer légèrement sur ce trait de conſormité.

le fanatisme au point de supprimer le mot Royaume dans l'oraison dominicale : disant : que votre République arrive. Quant á l'idée d'une propagande á l'imitation de celle de Rome, elle appartient à Cromwel, p. 285.

Les républicains moins fanatiques ne se mettoient pas moins au-dessus de toutes les loix, de toutes les promesses, de tous les sermens. Tous les liens de la société étaient relâchés, & les passions les plus dangereuses s'envenimoient d'ayantage, en s'appuyant sur des maximes spéculatives encore plus anti-sociales, p. 148.

Les Royalistes, privés de leurs propriétés & chassés de tous les emplois, voyoient avec horreur les ignobles ennemis qui les écrasoient de leur puissance : ils conservoient, par principe & par sentiment, la plus tendre affection pour la famille de l'infortuné Souverain, dont ils ne cessoient d'honorer la mémoire, & de déplorer la fin tragique.

D'un autre côté, les Presbytériens, fondateurs de la république, dont l'influence avoit fait valoir les armes du long Parlement, étoient indignés de voir que le pouvoir leur échappoit, & que, par la trahison

ou l'adreſſe ſupérieure des leurs propres aſſociés ; ils perdoient tout le fruit de leurs travaux paſſés. Ce mécontentement les pouſſoit vers le parti royaliſte, mais sans pouvoir encore les décider : il leur reſtoit de grands préjugés à vaincre ; il falloit paſſer sur bien des craintes, sur bien des jalouſies, avant qu'il leur fût poſſible de s'occuper ſincérement de la reſtauration d'une famille qu'ils avoient ſi cruellement offenſée.

Après avoir aſſaſſiné leur Roi avec tant de formes apparentes de juſtice & de ſolemnité, mais dans le fait avec tant de violence & même de rage, ces hommes penſèrent à se donner une forme réguliére de gouvernement : ils établirent un grand Comité ou Conſeil d'Etat, qui étoit revêtu du pouvoir exécutif. Ce Conſeil commandoit aux forces de terre & de mer : il recevoit toutes les adreſſes, faiſoit exécuter les loix, & préparoit toutes les affaires qui devoient être ſoumiſes au Parlement, pag. 150. 161. L'adminiſtration étoit diviſée entre pluſieurs Comités, qui s'étoient émparés de tout ; pag. 134. & ne rendirent jamais de compte, pag. 166, 167.

Quoique les uſurpateurs du pouvoir, par leur caractére & par la nature des inſtrumens qu'ils employoient, fuſſent bien plus propres aux entrepriſes vigureuſes qu'aux médiation de la légiſlature, p. 209. cepand nt l'aſſemblée en corps avoit l'air de ne s'occuper que de la legislation du pays.

A l'en croire, elle travailloit á un nouveau plan de repréſentation, & dès qu'elle auroit achevé la conſtitution, elle ne tarderoit pas de rendre au peuple le pouvoir dont il étoit la source, pag. 151.

En attendant, les repreſéntans du peuple jugerent á propos d'étendre les loix de haute trahison fort au-delà des bornes fixées par l'ancien gouvernement. De ſimples diſcours, des intentions même, quoiqu'elles ne se fuſſent manifeſtées par aucun acte extériéur portèrent le nom de conſpiration.

Affirmer que le gouvernement actuel n'étoit pas légitime; soutenir que l'aſſemblée des repréſentans ou le comité exerçoient un pouvoir tyrannique ou illégal; chercher à renverſer leur autorité, ou éxciter contre eux quelque mouvement séditieux, c'etoit se rendre coupable de haute trahiſon. Ce pouvoir d'empriſonner dont on avoit privé

le roi, on jugea néceſſaire d' inveſtir le comité, & toutes les priſons d' Angleterre furent remplies d' hommes que les paſſions du parti dominant préſentoient comme ſuſpects, p. 163r

C' etoit une grande jouiſſance pour les nouveaux maîtres de dépouiller les ſeigneurs de leurs noms de terre; & lorſque le brave Montroſe fut exécuté en Ecoſſe, ſes juges ne manquérent pas de l' appeller Jaques Grahan, p. 180.

Outre les impoſitions inconnues juſqu' alors & continuées ſévèrement, on levoit ſur le peuple quatre-vingt-dix-mille livres ſterlings par mois, pour l' entretien des armées. Les ſommes immenſes que leurs uſurpateurs du pouvoir tiroient des biens de la couronne, de ceux du clergé, & des royaliſtes, ne ſuffiſoient pas aux dépenſes énormes, ou, comme on le diſoit, aux déprédations du parlement & de ſes créatures, pag. 163. 164.

Les palais du Roi furent pillés, & ſon mobilier fut mis à l' encan; ſes tableaux, vendus à vil prix, enrichirent toutes les collections de l' Europe; des porte-feuilles

qui avoient coûté 50 , 000 guinées, furent donnés pour 300 p. 388.

Les prétendus représentans du peuple n' avoient, dans le fond, aucune popularité. Incapables de pensées élevées & de grandes conceptions, rien n' étoit moins fait pour eux que le rôle de législateurs.

Egoïstes & hypocrites, ils avançoient si lentement dans le grand œuvre de la constitution, que la nation commença à craindre que leur intention ne fût de se perpêtuer dans leurs places, & de partager le pouvoir entre 60 ou 70 personnes, qui s'intituloient les Représentans de la Républ. Angloise.

Tout en se vantant de rétablir la Nation dans ses droits, ils violoient le plus précieux de ces droits, dont ils avoient joui de temps immémorial : ils n' osoient confier leurs jugemens de conspiration à des tribunaux réguliers, qui auroient mal servi leurs vues : ils établirent donc un tribunal extraordinaire, qui recevoit les actes d' accusation portés par le Comité, p. 206. 207. Ce tribunal étoit composé d' hommes dévoués au parti dominant, sans noms, sans caractère, & capables de tout sacrifier à leur sûreté & à leur ambition.

Quant aux Royaliſtes pris les armes à la main, un Conſeil militaire les envoyoit à la mort, p. 207.

La faction qui s'étoit emparée du pouvoir diſpoſoit d'une puiſſante armée ; c'étoit aſſez pour cette faction, quoiqu'elle ne formât que la très-petite minorité de la Nation, p. 149. Telle eſt la force d'un gouvernement que conque une fois établi, que cette république, quoique fondée sur l'uſurpation la plus inique & la plus contraire aux intérêts du peuple, avoit cependant la force de lever, dans toutes les provinces, des ſoldats nationaux, qui venoient se mêler aux troupes de ligne pour combattre de toutes leurs forces le parti du Roi, p. 149. La garde nationale de Londres se battit à Newburg auſſi bien que les vieilles bandes (en 1643). Les officiers prêchoient leurs ſoldats, & les nouveaux républicains marchoient au combat en chantant des hymnes fanatiques, p. 13.

Une armée nombreuſe avoit le double effet de maintenir dans l'intérieur une autorité deſpotique, & de frapper de terreur les Nations étrangères. Les mêmes mains réuniſſoient la force des crime & la puiſſance

financiére. Les diſſentions civiles avoient exalté le génie militaire de Nation.

Le renverſement univerſel, produit par la révolution, permettoit à des hommes nés dans les dernières claſſes de la société, de s'élever à des commandemens militaires dignes de leur courage & de leurs talens; mais dont l'obſcurité de leurs naiſſance les auroit écartés à jamais dans un autre ordre de choſes, p. 209. On vit un homme, âgé de 50 ans, (Blake) paſſer subitement du ſervice de terre à celui de mer, & s'y diſtinguer de la manière la plus brillante, p. 210.

Au milieu des scènes, tantôt ridicules & tantôt déplorables, que donnoit le gouvernement civil, la force militaire étoit conduite avec beaucoup de vigueur, d'enſemble & d'intelligence, & jamais, l'Angleterre ne s'étoit montrée ſi redoutable aux yeux des puiſſances étrangères, p. 248.

Un gouvernement entièrement militaire & deſpotique eſt preſque sûr de tomber, au bout de quelque temps, dans un état de langueur & d'impuiſſance; mais lorſqu'il succède immédiatement à un gouvernement légitime, il peut, dans les premiers momens, eéployer une force surprenante,

parce qu'il emploie avec violence les moyens accumulés par la douceur. C'eſt le ſpectacle que préſenta l'Angleterre à cette époqua

Le caractère doux & pacifique de ses deux derniers Rois, l'embarras des finances, & la sécurité parfaite où se trouvoit à l'égard de ses voisins, l'avoient rendue inattentive sur la politique extérieure; ensorte que l'Angleterre avoit, en quelque manière, perdu le rang qui lui appartenoit dans le syſtême général de l'Europe: mais le gouvernement républicain le lui rendit subitement, p. 263. Quoique la révolution eût coûté des flots de sang à l'Angleterre, jamais elle ne parut ſi formidable á ses voiſins, p. 209, & à toutes Nations étrangères, p. 248. Jamais, durant les règnes des plus juſtes & des plus braves de ses Rois, son poids dans la balance politiqun ne fut senti auſſi vivement que sous l'empire des plus violens & des plus odieux uſurpateurs, p. 263.

Le Parlement, enorgueilli par ses succès, pensoit que rien ne pouvoit réſiſter à l'effort de ses armes; il traitoit avec la plus grande hauteur les Puiſſances du second ordre; & pour des offenſes réelles ou prétendues, il

déclaroit le guerre, ou exigeoit des satisfactions solemnelles, p. 221.

Ce fameux Parlement, qui avoit rempli l'Europe du bruit de ses crimes & de ses succès, se vit cependant enchaîné par un seul homme, p. 128. & les Nations étrangères ne pouvoient s'expliquer à elles mêmes comment un peuple si turbulent, si impétueux, qui, pour reconquérir ce qu'il appelloit ses droits usurpés, avoit détrôné & assassiné un excellent Prince, issu d'une longue suite de rois; comment, dis-je, ce peuple étoit devenu l'esclave d'un homme naguères inconnu de la Nation, & dont le nom étoit à peine prononcé dans la sphére obscure où il étoit né, p. 236. (1)

Mais cette même tyrannie, qui opprimoit

---

(1) Les hommes qui règloient alors les affaires étoient si ètrangers aux talens de la législation, qu'on les fit fabriquer en quatre jours l'acte constitutionel qui plaça Cromwel á la tête de la République. ibidem p. 254.

On peut se rapeller á ce sujet cette Constitution de 1793. faite en quelques jours par quelques jeunes gens, comme on l'a dit à Paris après la chûte des ouvriers.

l' Angleterre au-dedans ; lui donnoit au-dehors une considération dont elle n'avoit pas joui depuis l' avant-dernier règne. Le peuple Anglois sembloit s'ennoblir par ses succès extérieurs, à mesure qu'il s'aviliſſoit chez lui par le joug qu'il supportoit ; & la vanité nationale, flattée par le rôle imposant que Angleterre jouoit au-dehors, souffroit moins impatiemment les cruautés, & les outrages qu'elle se voyoit forcée de dévorer, p. 280, 281.

Il semble à propos de jetter un coup-d'œil sur l'état général de l' Europe à cette époque, & de considérer les relations de l' Angleterre & sa conduite envers les Puissances voisines, p. 262.

Richelieu étoit alors premier Miniſtre de France. Ce fut lui qui, par ses émiſſaires, attiſa en Angleterre le feu de la rebellion.

Enſuite, lorsque la cour de France vit que les matériaux de l' incendie étoient suffisamment combuſtibles, & qu'il avoit fait de grands progrés, elle ne jugea plus convenable d'animer les Anglois contre leur Souverain ; au contraire, elle offrit sa médiation entre le Prince & ses sujets, & soutint avec la famille royale exilée les relations

diplomatiques prescrites par la décence, p. 264.

Dans le fond cependant, Charles ne trouva aucune assistance à Paris, et même on n'y fut pas prodigue de civilités à son égard, p: 170, 266.

On vit la Reine d'Angleterre, fille de Henri IV, tenir le lit à Paris, au milieu de ses parens, faute de bois pour se chauffer, p. 266.

Enfin, le Roi jugea à propos de quitter la France, pour s'éviter l'humiliation d'en recevoir l'ordre, p. 267.

L'Espagne fut la première Puissance qui reconnut la république, quoique la famille royale fût parente de celle d'Angleterre. Elle envoya un ambassadeur á Londres, et en reçut un du Parlement, p. 268.

La Suède étant alors au plus haut point de sa grandeur, la nouvelle république rechercha von alliance & l'obtint, p. 263.

Le Roi de Portugal avoit osé fermer ses ports à l'amiral républicain; mais bientôt, effrayé par ses pertes & par les dangers terribles d'une lutte trop inégale, il fit toutes les soumissions imaginables à la fière république, qui voulut bien renouer

l'ancienne alliance de l'Angleterre & du Portugal, p. 210.

En Hollande, on aimoit le Roi, d'autant plus qu'il étoit parent de la maison d'Orange, extrêmement chérie du peuple Hollandois. On plaignoit d'ailleurs ce malheureux Prince, autant qu'on abhorroit les meurtriers de son père. Cependant la présence de Charles, qui étoit venu chercher un asyle en Hollande, fatiguoit les Etats-Généraux, qui craignoient de se compromettre avec ce Parlement si redoutable par son pouvoir, et si heureux dans ses entreprises. Il y avoit tant de danger à blesser des hommes si hautains, si violens, si précipités dans leurs résolutions, que le gouvernement crut nécessaire de donner une preuve de déférence à la république, en écartant le Roi, p. 169.

On vit Mazarin employer toutes les ressources de son génie souple & intrignant, pour captivet l'usurpateur, dont les mains dégouttoient encore du sang d'un Roi, proche parent de la famille royale du France. On le vit écrire à Cromwel: je regrette que les affaires m'empêchent d'aller en Angleterre présenter

mes respects en personne au plus grand homme du monde, p. 307.

On vit ce même Cromwel traiter d' égal à égal avec le Roi de France, & placer son nom avant celui de Louis XIV, dans la copie d'un traité entre les deux Nations, qui fut envoyée en Angleterre, p. 268. — (note)

Enfin, on vit le Prince Palatin accepter un emploi ridicule & une pension de huit mille livres sterlings, de ces mêmes hommes qui avoient égorgé son oncle, p. 263. (note)

Tel étoit l' ascendant de la république à l'extérieur.

Au-dedans d' elle-même, l' Angleterre renfermoit un grand nombre de personnes, qui se faisoient un principe de s' attacher au pouvoir du moment, & de soutenir le gouvernement établi, quel qu' il fût, p. 239. A la tête de ce système étoit l' illustre & vertueux Blake, qui disoit à ses marins : Notre devoir invariable est de nous battre pour notre patrie, sans nous embarrasser en quelles mains réside le gouvernement, p. 270.

Contre un ordre de choses aussi bien

établi, les Royaliſtes ne firent que de fauſſes entrepriſes, qui tournèrent contre eux.

Le gouvernement avoit des espions de tous côtés, il n' étoit pas fort difficile d' eventer les projets d' un parti plus diſtingué par son zèle & sa fidélité, que par sa prudence, & par sa diſcrétion, p. 259.

Une des grandes erreurs des royaliſtes étoit de croire que tous les ennemis de gouvernement étoient de leur parti : ils ne voyoient pas que les premiers révolutionnaires, dépouillés du pouvoir par une faction nouvelle, n' avoient pas d' autre cauſe de mécontentement, & qu' ils étoient encore moins éloignés du pouvoir actuel que de la Monarchie, dont le rétabliſſement les menaçoit des plus terribles vengeances, d. 259.

La ſituation de ces malheureux, en Angleterre, étoit déplorable. On ne damandoit pas mieux à Londres que ces conſpirations imprudentes, qui juſtifioient les meſures les plus tyranniques, pag. 260.

Les royaliſtes furent empriſonnés ; on prit la dixième partie de leurs biens, pour indemniſer la République des frais que lui coûtoient les attaques hoſtiles de ses ennemis. Ils ne pouvoient se racheter que par des

sommes considérables ; un grand nombre fut réduit à la derniére misére. Il suffisoit d' être suspect pour être écrasé par toutes ces exactions, p. 260. 261.

Plus de la moitié des biens meubles & immeubles, rentes & revenus du Royaume, étoit sequestrée. On étoit touché de la ruine & de la désolation d' une foule de familles anciennes & honorables, ruinées pour avoir fait leur devoir, p. 66, 67. L' état du clergé n' étoit pas moins déplorable : plus de la moitié de ce corps étoit réduit à la mendicité, sans autre crime que son attachement aux principes civils & religieux, garantis par les loix, sous l' empire desquelles ils avoient choisi leur état, & par le refus d' un serment qu' ils avoient en horreur, p. 67.

Le Roi, qui connoissoit l' état des choses & des esprits, avertissoit les royalistes de se tenir en repos, & de cacher leurs véritables sentimens sous le masque républicain, p. 254. Pour lui, pauvre & négligé, il erroit en Europe, changeant d' asyle suivant les circonstances, & se consolant de ses calamités présentes par l' espoir d' un meilleur avenir, p. 152.

Mais la cauſe de ce malheureux Monarque paroiſſoit à l'univers entier abſolument désespérée, p. 341, d'autant plus que, pour sceller ses malheurs, toutes les Communes d'Anglerre venoient de ſigner, sans héſiter, l'engagement solemnel de maintenir la forme actuelle du gouvernement, p. 325 (1). Ses amis avoient été malheureux dans toutes les entrepriſes qu'ils avoient eſſayées pour son service, ibidem.

Le sang des plus ardens royaliſtes avoit coulé sur l'échafaud; d'autres, en grand nombre, avoient perdu leur courage dans les priſons; tous étoient ruinés par les confiscations, les amendes & les impôts extraordinaires.

Perſonne n'oſoit s'avouer royaliſte; & ce parti paroiſſoit ſi peu nombreux aux yeux superficiels, que ſi jamais la Nation étoit libre dans son choix, (ce qui ne paroiſſoit pas du tout probable) il paroiſſoit très-douteux de savoir quelle forme de gouvernement elle se donneroit, p. 342.

Mais, au milieu de ces apparences ſiniſ-

(1) En 1659. une année avant la reſtauration ! ! ! Je m'incline devant la volonte du peuple.

tres, la fortune (1), par un retour extraordinaire, applaniſſoit au Roi le chemin du trône & le ramenoit en paix & en triomphe au rang de ses ancêtres; p. 342.

Lorsque Monk commença à mettre ses grands projets en exécution, la Nation étoit plongée dans une anarchie complette. Ce général n'avoit que ſix mille hommes, & les forces qu'on pouvoit lui oppoſer étoient cinq fois plus fortes. Dans sa route à Londres, l'élite des habitans de chaque province accouroit sur ses pas, & le prioit de vouloir bien être l'inſtrument qui rendroit à la Nation la paix, la tranquillité & la jouiſſance de ces franchiſes qui appartenoient aux Anglois par droit de naiſſance, & dont ils avoient été privés ſi long-temps par des circonſtances malheureuſes, p. 352. On attendoit sur-tout de lui la convocation légale d'un nouveau Parlement, p. 353. Les excès de la tyrannie & ceux de l'anarchie, le souvenir du paſſé, la crainte de l'avenir, l'indignation contre les excés du pouvoir militaire, tous ces sentimens réunis

(1) Sans doute.

avoient

avoient rapproché les partis & formé une coalition tacite entre les royaliſtes & les Presbitériens. Ceux - ci convenoient qu' ils avoient été trop loin, & les leçons de l'expérience les réuniſſoient enfin au reſte de l' Angleterre pour deſirer un Roi, seul reméde à tant de maux, p. 333, 353. (1)

Monk n' avoit point cependant encore l'intention de répondre au vœu de ses concitoyens, p. 353. Ce sera même toujours un problême de savoir à quelle époque il voulut un Roi de bonne ſoi, p. 345. Lors qu' il fut arrivé à Londres, il se félicita, dons son discours au Parlement, d' avoir été choiſi par la Providence pour la reſtaurstion de ce corps, p. 354. Il ajouta que c' etoit au Parlement actuel qu' il appertenoit de prononcer sur la néceſſité d'une nouvelle convocation, & que s' il se rendoit aux vœux de la Nation sur ce point important, il ſuffiroit, pour la sûreté publique, d' exclure de la nouvelle aſſemblée les fanatiques, & les royaliſtes,

(1) En 1659. Quatre ans plutôt, les royaliſtes, suivant ce même hiſtorien, se trompoient lourdement, lorsqu'ils s'imaginoient que les ennemis du gouvernement étoient les amis du Roi. (Voyez ci-devant p. 216)

deux espèces d'hommes faites pour détruire le gouvernement ou la liberté, 355.

Il ſervit même le long Parlement dans une meſure violente, p. 356. Mais, dès qu'il ſe fut enfin décidé pour une nouvelle convocation, tout le Royaume fut transporté de joie. Les royaliſtes & les Presbytériens s'embraſſoient & se réunissoient pour maudire leurs tyrans, p. 378. Il ne reſtoit à ceux-ci que quelques hommes déſeſpérés, p. 353. (1)

Les républicains décidés & sur-tout les juges du Roi, ne s'oubliérent p dans cette occaſion. Par eux ou par leurs émiſſaires, ils repréſentoient aux soldats que tous les actes de bravoure qui les avoient illuſtrés aux yeux du Parlement, seroient des crimes a ceux des royaliſtes, dont les vengeances n'auroient point de bornes; qu'ils ne falloit pas croire à toutes les proteſtations d'oubli & de clémence; que l'exécution du Roi, celle de tant de nobles, & l'emprisonnement du reſte, étoient des

(1) En 1660; mais en 1655, ils craignoient bien plus le rétabliſſement de la Monarchie qu'ils ne haïssoient le gouvernement établi, p. 259.

crimes impardonnables aux yeux des royalistes, p. 366.

Mais l' accord de tous les partis formoit un de ces torrens populaires que rien ne peut arrêter. Les fanatiques même étoient désarmés ; &, ſuſpendus entre déſeſpoir, & l' étonnement, ils laiſſoient faire ce qu' ils ne pouvoient empêcher, p. 363. La Nation vouloit, avec un ardeur infinie, quoiqu'en ſilence, le rétabliſſement de la Monarchie, ib. (1) Les républicains, qui se trouvoient encore à cette époque maîtres du Royaume, (2) voulurent alors parler de conditions & rappeller d' anciennes propoſitions ; mais l'opinion publique réprouvoit ces capitulations avec le Souverain. L'idée seule de négotiatione, & de délais effrayoit des hommes harraſsés par tant des ſouffrances. D' ailleurs, l' enthouſiaſme de la liberté, porté au

(1) Mais l' année précédente, le peuple ſignoit, sans héſiter, l' engagement de maintenir la république. — Ainſi, il ne faut que 365 jours au plus, pour changer, dans le cœur de ce Souverain, la haine ou l' indifférence en ardeur infinie.

(2) Remarquez bien !

dernier excés, avoit fait place, par un mouvement naturel, à un eſprit général de loyauté, & de ſubordination.

Après les conceſſions faites à la Nation par le feu Roi, la conſtitution Angloise paroiſſoit ſuffisament conſolidée, p. 364.

Le Parlement, dont les fonctions étoient sur le point d'expirer, avoit bien fait une loi pour interdire au peuple la faculté d'élire certaines perſonnes à la prochaine aſſemblée, p. 395. ; car il sentoit bien que, dans les circonſtances actuelles, convoquer libremevt la Nation, c'étoit rappeller le Roi, p. 361. Mais le peuple se moqua de la loi, & nomma les députés qui lui convinrent, p. 365.

Telle étoit la diſpoſition générale des eſprits, lorsque , ; : ? ! . . . . . .

COETERA DESIDERANTUR.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans cet Ouvrage.

CHAP. I. *Des Revolutions.* page 1
CHAP. II. *Conjectures sur les voies de la Providence dans la Révolution Françoise* 51
CHAP. III. *De la deſtruction violente de l'eſpèce humaine.* 36
CHAP. IV. *La République Françoiſe peut elle durer ?* 56
CHAP. V. *De la Révolution Françoiſe conſidérée dans ſon caractère anti religieux. Digreſſion ſur le Chriſtianiſmee.* 76
CHAP. VI. *De l'influence divine dans les conſtitutions politiques.* 92
CHAP. VII. *Signes de nullité dans le Gouvernement François.* 104
CHAP. VIII, *De l'ancienne Conſtitution Françoiſe. Digreſſion ſur le Roi et ſur ſa Déclaration aux François, du mois de Juillet 1795.* page 121

page
CHAP. IX. *Comment se fera la Contre-Révolution, si elle arrive ?* 149
CHAP. X. *Des prétendus dangers d'une Contre Révolution.* 160
CHAP. XI. *Fragment d'une hiſtoire de la Révolution Françaiſe, par* David Hume. 211
CHAP. XII. *Différence entre la Révolution Angloiſe & la Françoiſe, deſideratur.*